

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE
DU 24 SEPTEMBRE 2015**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 20 45

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	
Présents.....	36
Absents représentés	6
Absents excusés	3
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 18 septembre 2015 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**PRESENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, M. RHOUMA (jusqu'au point A), Mme GAMBIASIO, M. MAYET, Mmes WOJCIECHOWSKI (jusqu'au point B), VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, BERNARD Méhadée (jusqu'au point A), M. MOKRANI adjoints au Maire,

MM. RIEDACKER (à partir du CRDB), Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL (à partir du vœu), TAGZOUT (à partir du vœu), HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, MARTINEZ (jusqu'au point A), SEBKHI (jusqu'au point A), Mme MISSLIN, M. AIT AMARA, Mme SIZORN (jusqu'au vœu), M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. RHOUMA, adjoint au Maire, représenté par Mme PETER (à partir du point B)
M. PRAT, adjoint au Maire, représenté par Mme SEBAIHI,
Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND (à partir du point C)
Mme Méhadée BERNARD, adjointe au Maire, représentée par M. MOKRANI (à partir du point B)
Mme PAURON, conseillère municipale, représentée par M. BELABBAS
Mme SIZORN, conseillère municipale, représentée par Mme ZERNER (à partir du point du A)
Mme POURRIOT, conseillère municipale, représentée par Mme BAILLON
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD
Mme KIROUANE, conseillère municipale, représentée par Mme MISSLIN
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER (à partir du point B)
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme OUDART (à partir du point B)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(32 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

M. BOUYSSOU ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

M. BOUYSSOU.- *« Chers collègues, on est déjà légèrement en retard par rapport aux horaires de notre conseil, donc je propose à chacun de regagner si possible en silence... comme on va faire le bilan de la rentrée des classes, je vais faire l'instituteur. Si vous pouvez regagner vos places en silence, mes chers collègues, pour que nous puissions commencer cette séance. »*

Donc, alors en ce qui concerne l'état des présences. Marie Pieron a donné procuration à Olivier Beaubillard. Alors là, je viens d'être informé d'un mariage au sein de notre assemblée communale, dont j'ignorais. On ne m'avait pas prévenu. On ne m'a pas sollicité pour la cérémonie. J'ai une procuration de Pourriot Alexandre pour Mme Sandrine Bernard. Donc, j'imagine qu'il y a eu une erreur et qu'il s'agit de M. Alexandre Vallat Siriyotha qui donne procuration à Mme Sandrine Bernard. Parce que là, je tenais quand même un scoop. C'était bien la seule information un peu... qui ne m'avait pas été transmise. Donc là, j'étais embêté. Ensuite, nous avons Mme Charlotte Pauron qui donne procuration à Mehdy Belabbas. M. Stéphane Prat qui donne procuration à Sabrina Sebaihi. Mme Ouarda Kirouane qui donne procuration à Sarah Misslin. Et Thérèse Pourriot, qui porte bien toujours le même nom, qui donne procuration à Sigrid Baillon. Donc, l'état des présences est fait.

D'abord, une petite information. Nous avons ce soir six de nos collègues, Romain Marchand, Sabrina Sehaihi, Atef Rhouma, Séverine Peter, Nicole Polian et Jeanne Zerner, qui sont en phase de test concernant les futurs équipements que nous allons ensuite mettre à disposition de l'ensemble des conseillers municipaux. C'est notre contribution COP 21 pour éviter de griller trop de papier, comme on dit. Donc, ils ont ce soir... est-ce que vous pouvez montrer vos petits objets, vos choses, les collègues en test ? Voilà ! Donc, il y a trois types de matériel qui sont mis en test auprès de ces collègues. Il y a un iPad, un Android et une Surface Pro. Et donc dans quelques mois, après qu'ils aient testé, nous déciderons de quel matériel nous retiendrons dans le cadre des marchés publics, des appels d'offres, etc., et chacun d'entre nous sera donc doté de ce petit objet qui nous permettra de ne plus accumuler des tonnes de papier dans nos placards avec les documents du conseil. Donc, vous serez informés bien sûr des suites de cette affaire.

Alors, il nous faut maintenant désigner une secrétaire ou un secrétaire de séance. Y a-t-il des candidatures ? Fanny Sizorn. »

Mme SIZORN.- *« Je propose la candidature de Séverine Peter comme secrétaire de séance. »*

M. BOUYSSOU.- *« C'est une excellente candidature. Il n'y a pas d'autres candidats ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc, Séverine Peter, tu es élue. Non seulement tu vas superviser les iPad, mais en plus tu feras le secrétariat. »*

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche Communistes, Parti de Gauche, ensemble et citoyens ayant réuni la majorité des suffrages est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(32 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

M. BOUYSSOU. - *« Alors, j'ai quelques informations à vous donner. D'abord, je vous informe de l'annulation du Conseil Municipal qui était planifié le 22 octobre. C'est le rythme habituel des conseils municipaux. Donc, ce conseil était programmé pendant les vacances scolaires. Je vais m'éloigner un peu. Vous m'entendez là ? Moins. Je vais essayer de... voilà. Donc, le Conseil Municipal qui était programmé le 22 octobre tombait en pleine période de vacances scolaires. Donc, on avait anticipé le fait de l'annuler parce que ça pose parfois des problèmes de quorum, etc. Mais entre-temps, nous avons été saisis du projet de décret instaurant les territoires de la Métropole. Donc, je vous rassure tout de suite, je ne vais pas rentrer ce soir dans le détail de cette affaire. Mais comme nous devons nous prononcer, que l'avis des conseils municipaux est requis sur ces projets de décrets, nous proposons de le tenir le 15 octobre, c'est-à-dire en dehors de la période des vacances scolaires, dans un temps qui nous laisse le temps de le préparer. Donc, je vous en informe ce soir. Un conseil municipal extraordinaire qui aura ce point unique à son ordre du jour, de la délibération et du débat autour du projet de décret qui nous a été transmis, je crois, hier, de manière dispersée selon les communes. Donc voilà, ça, c'est la première information.*

Je vous informe également que j'ai procédé par arrêté à la désignation d'un nouveau conseiller municipal délégué en la personne de M. Romain Zavallone, adhérent du groupe Europe Écologie Les Verts et qui interviendra ce soir pour la première fois dans sa nouvelle fonction et qui sera en charge de la politique de prévention des déchets et de la démarche zéro waste. Donc, M. Zavallone, bienvenue dans les rangs de l'exécutif municipal.

Ensuite, concernant le point 15, nous aurons un vote. Alors, on verra dans les affaires sans rapport oral. Il s'agit de la désignation d'une personnalité qualifiée en qualité d'élu d'une collectivité territoriale pour siéger au conseil d'administration de l'office. Jusqu'à présent, c'était Mme Chantal Bourvic, au titre de son mandat de conseillère générale, qui était désignée par nous au titre du conseil départemental qui s'appelait général à l'époque. Et nous proposons donc de respecter cette tradition et que ce soit Lamyra Kirouani qui occupe ce siège au conseil d'administration de l'office.

Vous trouverez également dans les sous-mains des propositions de désignation de représentants de la commune au sein de quelques conseils d'école où il a fallu procéder soit à des modifications, soit prendre en compte l'ouverture à cette rentrée d'une nouvelle école, l'école Rosalind Franklin que nous allons inaugurer le 3 octobre prochain dans le quartier d'Ivry Port. Ensuite le point 17, toujours dans les sous-mains, l'adhésion de la ville à l'association Cultures du Cœur. Il nous faudra désigner un représentant en la personne de Bozena Wojciechowski pour qui ça rentre dans ses délégations. Dans les sous-mains maintenant, point d'étape sur le dispositif SOS Rentrée qui fait le point d'un rapport à l'ordre du jour, mais il n'y avait pas de document initialement. Donc, on vous l'a remis ce soir dans les sous-mains. Il y a ensuite une annexe au contrat local de santé, dont nous ne disposions pas au moment de l'envoi des documents aux conseillers municipaux. Donc, on l'a rajouté dans les sous-mains. Pour le point 29, vous avez un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne. Donc, ça fait l'objet d'un rajout dans les sous-mains. Et vous avez également des erratums concernant le point 1 des affaires sans présentation orale, la DM1, où il y avait cinq pages qui ont été modifiées suite à des erreurs matérielles. Vous avez également dans vos sous-mains, un point que nous vous proposons d'ajouter à l'ordre du jour qui concerne la santé, le centre municipal de santé. Il s'agit d'une convention de financement avec l'Agence Régionale de Santé, concernant bien sûr le dépistage anonyme et gratuit du VIH, du VHB et du VHC. Donc, cette convention de

financement qui représente quand même un apport de dotations de 58 000 €, nous craignons de ne pas pouvoir attendre le mois de novembre pour la passer, puisque comme je l'ai annoncé là, il n'y a pas de conseil ordinaire en octobre. Il y aura un conseil municipal extraordinaire. Donc, c'est pour ça qu'on a précipité un petit peu les choses et qu'on vous propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour, qui n'a pas d'impacts politiques au sens large du terme, mais qui prévoit de capter des financements pour soutenir ce travail de dépistage anonyme et gratuit. Donc, je pense que personne ne verra d'opposition à ce qu'on le rajoute à l'ordre du jour du conseil de ce soir.

Alors, il me reste maintenant à vous proposer d'approuver le compte rendu de nos débats du 18 juin 2015. Y a-t-il des observations sur ce point ? »

Mme BERNARD Sandrine. - *« Oui, bonsoir Monsieur le Maire. Nous avons quelques interrogations. Il nous semble que le compte rendu précédent, voire même les deux comptes rendus précédents n'ont pas été adoptés. Et on ne peut pas le vérifier puisque cela fait plusieurs mois que les comptes rendus ne sont plus en ligne sur le site internet de la ville. Est-ce que vous pourriez vérifier cette information, s'il vous plaît ? Néanmoins, pas de remarques sur le compte rendu du 18 juin. »*

M. BOUYSSOU. - *« Après vérification auprès des services, on vérifiera pour la mise en ligne sur le site internet. Effectivement, je n'avais pas connaissance que ce n'était plus mis en ligne. Mais on vérifiera cela dès demain. Par contre, pour les comptes rendus des séances précédentes, elles ont été remises, au même titre que toujours, dans les documents qui vous ont été transférés pour la préparation du conseil. Alors, il y a peut-être eu une erreur matérielle, mais ça n'aurait été qu'en votre destination, ce qui m'étonnerait beaucoup quand même. On fait les mêmes dossiers pour tout le monde. Mais on vérifiera tout ça. Mais à ma connaissance, vous avez reçu ces comptes rendus au même titre que tout le monde. Je crois ne pas avoir compris votre question. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« En fait, le compte rendu du mois de mai, on ne l'a pas adopté en séance. Il n'a pas été adopté au mois de juin. »*

M. BOUYSSOU. - *« Si. Madame la Secrétaire ? »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« En tout cas, il n'est pas dans le compte rendu du mois de juin. »*

M. BOUYSSOU. - *« On l'a adopté le mois de mai ? Oui. C'est même écrit dans le PV de juin qu'on a approuvé mai en juin. C'est ça ? Donc, c'est mystérieux. Écoutez, on va vérifier tout ça, mais si, on a adopté le compte rendu du mois de mai au mois de juin et là je vous propose d'approuver le mois de juin. On vérifiera tout ça. Oui, c'est écrit dans le... si, on l'a approuvé. Donc, mystère ! Je vous propose néanmoins d'adopter celui du 18 juin, conseil du 18 juin. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc, le procès-verbal est adopté. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 18 juin 2015.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

VOEUX**Réaffirmer la solidarité d'Ivry avec tous les migrants !**

Vœu proposé par le Front de Gauche au nom de la majorité municipale

M. BOUYSSOU. - *« Alors, je vais passer la parole sur un vœu qui a été proposé par le groupe Front de Gauche au nom de la majorité municipale et qui réaffirme la solidarité d'Ivry avec tous les migrants. Je ne sais plus qui rapporte sur ce point. C'est Ana Macedo. Bravo ! Ana Macedo, à toi la parole au nom de la majorité municipale. »*

Mme MACEDO. - *« Je ne sais pas si on m'entend. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Selon la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux, ainsi que pour les services sociaux nécessaires. Si l'État français assumait pleinement ses responsabilités, ses devoirs et ses obligations, la France n'aurait jamais connu de situation de campement ou de bidonville ni d'évacuation, ni de mise à l'abri. Mais l'État se défile devant ses responsabilités. Les citoyens, les collectivités assurent à la place de l'État un rôle qui lui est entièrement dédié, font face à des situations d'urgences terribles sans moyen. Les opérations de mise à l'abri, de démantèlement de campements, menées par l'État n'ont visé qu'à invisibiliser la misère, comme on balayerait des moutons de poussière sous un tapis. Les solutions proposées sont insuffisantes en quantité et en qualité. Des hébergements très précaires ne répondent pas aux besoins. Les migrants se retrouvent souvent dans des structures non adaptées, à partager de petites chambres, parfois sans repas, souvent sans soins médicaux, toujours sans ticket de transport afin de pouvoir se rendre ne serait-ce qu'à leur convocation à la Préfecture, à leurs rendez-vous médicaux ou à l'école des enfants. Et surtout, sans aucun accompagnement ou suivi sérieux de leurs démarches administratives de régularisation. Un grand nombre de migrants sont encore dans la rue dans les pires conditions et toujours dans l'attente d'une proposition de l'État répondant à leurs nécessités les plus sommaires. Dans un pays où plus de 2,4 millions de logements sont vacants (INSEE 2014), l'État peut proposer autre chose que la chasse et la criminalisation des migrants. Et pendant ce temps, l'État continue à organiser ses opérations de mise à l'abri et autre expulsion aux portes d'Ivry et ailleurs. Un Etat qui répond à la question de l'hébergement en dissipant les camps jugés insalubres et rendant invisible de ce fait toute la réalité des migrants arrivant en France et à qui aucune solution digne ne sera proposée.*

Voilà la réalité de ce que vivent des dizaines de milliers de personnes chaque jour en France. Alors, on est particulièrement en droit de se demander à quoi rime toute cette comédie aujourd'hui. D'un coup, tous les gouvernements qui jusque-là ont toujours répondu par le renforcement sécuritaire s'emballent. C'est la folie médiatique. L'Allemagne accueille les migrants à bras ouverts, puis referme à grands éclats ses frontières. Idem en Serbie, en Croatie. Les États-Unis s'y mettent et annoncent en grande pompe l'augmentation de l'accueil de réfugiés en oubliant que depuis des décennies un mur est dressé à la frontière mexicaine. Tout cela pour faire oublier que certains problèmes de fond majeurs ne sont jamais posés. On parle de la libre circulation des biens et des marchandises. Mais qu'en est-il de celle des êtres humains ? Quand est-ce qu'on arrêtera de dépenser des milliards pour renforcer Frontex,

l'agence de surveillance des frontières ? On parle d'afflux de migrants en Europe, mais regardons un instant les chiffres. Vers quelles régions du monde se déplacent-ils ? Eh bien, pas l'Europe en majorité. Il y a 240 millions de migrants dans le monde comparé aux 24 000 réfugiés à accueillir en France. Faites la différence. L'écrasante majorité des migrants sont accueillis dans les pays d'Amérique du Sud, d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Asie. Par exemple, la Turquie compte près de 2 millions de réfugiés syriens. Il y a des camps au Liban, en Jordanie, en Irak, etc. On parle de réfugiés à accueillir d'un côté et de migrants économiques illégaux à renvoyer dans leur pays de l'autre. Mais quelle vision de l'humanité renvoie-t-on ? Quel projet de société veut-on instaurer ? Et que dire d'un Premier ministre qui affirme que les Roms n'ont pas vocation à s'intégrer en France, mais que les réfugiés syriens oui. Tout cela pose des questions profondes de société.

Le vœu est assez clair et donne plusieurs pistes sur l'héritage colonial, l'impérialisme occidental, les causes de guerre et notre idéal politique de paix. Des pistes qui nous semblent particulièrement intéressantes à creuser. J'en viens à sa lecture.

Considérant qu'Ivry a toujours été terre de solidarité pour tous les êtres humains, Considérant que la situation actuelle de nombreux conflits dans le monde, notamment en Syrie, entraîne un accroissement conséquent de migrants vers la France et exige la participation de toutes les énergies,

Considérant que la COP 21 aura lieu cette année à Paris. À cette occasion, rappelons que les enjeux environnementaux liés au réchauffement climatique constituent aujourd'hui les premières causes des migrations subies et génèrent des flux migratoires toujours plus importants du Sud vers le Nord.

Considérant que l'État semblerait enfin vouloir prendre en compte cette situation dramatique,

Considérant que nous refusons depuis toujours un quelconque tri des migrants entre ceux qui auraient vocation à rester et ceux qui devraient être renvoyés chez eux ;

Le Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine :

- réaffirme sa solidarité envers toutes les populations migrantes qui doivent être accueillies dignement et durablement en France et s'engage, comme il l'a toujours fait, à mobiliser les moyens et les énergies disponibles sur son territoire pour l'accueil de migrants ;*
- rappelle au Préfet l'urgence de la tenue d'une conférence régionale sur la situation des familles roms et roumaines présentes en Île-de-France ;*
- exige que le Gouvernement respecte la convention de Genève sur les réfugiés, mette aux normes du Haut-Commissariat aux Réfugiés de l'ONU des centres d'accueil en doublant leur capacité et cesse les interventions militaires hors cadre de l'ONU ;*
- demande au Gouvernement de s'engager à assouplir les conditions pour les demandes d'asile, pour les titres de séjour et agisse pour revoir les politiques de visa de l'Union européenne qui demeurent un parcours du combattant poussant de nombreux hommes, femmes et enfants à rester dans l'illégalité ;*
- demande au Gouvernement d'agir pour la reconnaissance à côté de statut de réfugié politique d'un statut de réfugié économique et de réfugié climatique, permettant ainsi de rendre légitimes aux yeux de la loi les parcours d'exil forcé de nombreux migrants.*

Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU.- *« Merci, Ana Macedo. Qui souhaite intervenir ? Arthur Riedacker, Mehdy Belabbas, Atef Rhouma, Mme Andria. Vas-y, Arthur Riedacker. »*

M. RIEDACKER. - *« Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Le vœu qui nous est proposé ce soir par le Front de Gauche concerne une question grave qui mérite une analyse approfondie. Cela fait des mois que l'Italie peine à accueillir les réfugiés qui viennent du sud de la Méditerranée. Pas beaucoup de pays ni grand monde ne s'est vraiment soucié de ces réfugiés. Peu se sont empressés de les accueillir. On ne s'est pas beaucoup soucié des 4 millions de réfugiés syriens, dont 1,3 million au Liban. Pas plus qu'on ne s'est inquiété auparavant du sort de 750 000 Palestiniens expulsés par Israël en 1948 et qui sont depuis dans des camps notamment au Liban et en Syrie. D'ailleurs ceux qui étaient dans les camps de réfugiés palestiniens à Yarmouk en Syrie ont, après les bombardements, dû fuir une nouvelle fois et se réfugier cette fois-ci avec les Syriens qui étaient également contraints à l'exil pour sauver leur peau. La situation est désespérée. Le PAM, le programme alimentaire mondial, n'a même plus assez d'argent pour nourrir les paysans locaux : 11,5 € par mois et par personne pour acheter le pain. C'est à peine suffisant. Et le PAM crie désespérément qu'il n'y a plus assez d'argent. Alors, au nom des milliers de morts qu'on aurait pu éviter, refaisons un peu l'Histoire. Pas l'Histoire ancienne, mais l'Histoire récente. Je rappellerai seulement qu'il n'aurait pas fallu intervenir en Irak comme on l'a fait en 1991 lors de la première guerre du Golfe. Seul Jean-Pierre Chevènement, ministre des Armées, a alors démissionné. Les autres membres du Gouvernement d'alors se sont tus. Déjà à l'époque d'autres solutions auraient pu être trouvées. Mais l'objectif n'était-il pas de détruire les Etats laïques possédant du pétrole et susceptibles de se développer. Heureusement qu'en 2003, grâce à Jacques Chirac, la France ne s'est pas associée à la deuxième guerre du Golfe. Mais le mal était déjà fait. Cela fait évidemment partie d'un projet de balkanisation du Moyen-Orient et comme pour l'Europe, avec les nouveaux « länders » que devraient devenir les régions françaises, un redécoupage profond du Moyen-Orient par l'Occident est programmé. Et si on pleure à peine les 240 000 morts de Syrie depuis trois ans, on ne s'inquiète pas vraiment des 4 millions de réfugiés syriens dans les pays voisins. Et puis tout à coup, l'Allemagne puis à sa suite la France se sont réveillées. Voici ce qu'ont déclaré les responsables du patronat allemand et du patronat français : « Les migrants, a estimé le Président du groupe Daimler, dont l'une des filiales n'est autre que Mercedes, et je cite, les migrants aideront l'Allemagne - il n'a pas dit l'Europe - à réaliser une percée économique comparable à celle effectuée dans les années 1950 - 1960. L'arrivée de plus de 800 000 migrants constitue la base d'un essor économique similaire au boom d'après-guerre, a-t-il déclaré à Francfort. Accueillir 800 000 personnes qui ont besoin de notre aide est sans doute une tâche herculéenne, mais dans le meilleur scénario, cela peut aussi être le fondement d'un prochain miracle économique. » L'Allemagne a certes des problèmes démographiques. Elle attire déjà bon nombre d'ingénieurs et de cadres européens dont la formation a évidemment été payée par les pays d'origine, par les Portugais, par les Espagnols et même par les Français. Maintenant, elle peut acquérir des cadres syriens qui parlent anglais, formés ailleurs. Cela s'appelait jadis du pillage de cerveaux. Mais quand on laisse détruire l'Etat syrien, ça s'appelle de l'aide aux migrants, alors que ces derniers auraient bien évidemment préféré rester dans leur pays actuellement. Le 12 septembre dernier, Pierre Gattaz, Président du Medef, indiquait dans le journal Les Échos que l'accueil décent des migrants est un impératif. Qui ne souscrirait pas à cela ? C'est aussi une opportunité, disait-il, pour notre pays. Ces migrants sont souvent jeunes, ont un fort niveau d'éducation et sont bien formés. D'autre part, l'Europe ne peut pas se contenter d'être un grand marché. Qui dirait le contraire ? Il a aussi ajouté qu'il fallait s'intéresser aux causes de ces problèmes tout en ajoutant rapidement que les solutions ne sont pas simples et que cela prendra des années. Il serait temps de s'y intéresser, non pas pour faire semblant, mais pour retrouver la paix.*

Voici ce que disait le Mouvement Républicain et Citoyen en septembre 2013 à propos de la Syrie et ce que je diffusais alors par courrier électronique. Retournons à la diplomatie. Après plusieurs semaines qui ont laissé craindre des bombardements franco-américains sur la Syrie, la proposition russe permet un retour à la diplomatie. La voie militaire punitive en dehors de tout mandat des Nations Unies constituait une grave erreur et n'aurait en rien contribué à l'amélioration de la situation. Les discussions internationales, les procédures parlementaires internes et l'ampleur des oppositions à la guerre, ont contribué à empêcher les bombardements. La diplomatie, ce n'est pas l'inaction ou l'indifférence à la souffrance du peuple syrien exposé aux exactions des divers belligérants. Au cours de plus de deux années de guerre civile - on était en 2013 -, c'est le préalable explicite du changement de régime et du départ d'Assad qui a stérilisé l'action diplomatique de la France. Une diplomatie placée sous le slogan « Bachar tombera » et se précipitant pour reconnaître le Conseil national syrien ne pouvait vraiment prétendre à aucun résultat diplomatique, mais simplement accompagner une victoire militaire des factions de l'opposition et leurs puissants parrains régionaux. On a vu ce que ça a donné. Promue par la plus ancienne alliée des États-Unis, la France n'a pas choisi la meilleure position pour être active dans la résolution du conflit. Malgré cela, notre pays ne doit pas renoncer à faire entendre sa voix et à user de son influence pour ouvrir le chemin d'une conférence de paix à Genève. Le président Poutine a ainsi rendu service à la France. C'était en 2013. Revenons en 2015, deux ans plus tard.

Ce matin même, Radio France International a dit qu'Angela Merkel a déclaré - j'ajouterais enfin - qu'il fallait dialoguer avec Bachar El-Assad et avec les autres pays voisins. Mais aussitôt, on a rappelé sur cette radio nationale, la voix de son maître, que la France n'avait pas encore changé de position. On est toujours contre le dialogue. Combien de morts faudra-t-il encore ? De combien de réfugiés formés avons-nous encore besoin ? Et combien devront encore périr en Méditerranée ?

Pour terminer, je précise que nous soutenons bien évidemment la motion présentée par le Front de Gauche et je vous remercie pour votre patience. Je ne suis pas souvent long dans cette assemblée, mais cette question est d'une telle gravité qu'il fallait bien évidemment cerner les contours géopolitiques de cette question. La France ne peut pas continuer à être la complice passive du génocide au Proche-Orient, en Syrie, en Irak ou en Palestine. Et en France, n'oublions pas non plus les victimes des violences économiques et sociales. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Mme Marie Andria, je vous en prie. À vous. »

Mme ANDRIA. - « Réfugiés politiques, de guerre, migrants économiques, la frontière est mince, mais il faut savoir faire la différence. Un réfugié est forcé de fuir pour sauver sa vie, pour raisons politiques ou parce que son pays est en guerre et qu'il craint pour sa vie. Un immigrant choisit d'aller dans un autre pays pour améliorer sa situation économique. Un immigrant, s'il devait revenir dans son pays, il continuerait de jouir de la protection de son gouvernement. En revanche, un réfugié politique fuit devant la menace d'une persécution ou d'une situation de conflit ou de violences. Il ne peut pas retourner dans son pays d'origine au vu des circonstances existantes. Dans le vœu que nous avons reçu, vous faites allusion à la convention de Genève de 1951. L'article 1 de la convention de Genève relative au statut des réfugiés définit un réfugié comme une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle et qui, du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social déterminé ou de ses

opinions politiques craint avec raison d'être persécuté et ne peut se réclamer de la protection de ce pays ou en raison de ladite crainte ne peut y retourner. S'il est constaté au cours d'une procédure d'asile équitable qu'une personne n'a pas besoin d'une protection internationale, elle se retrouve alors dans une situation semblable à celle d'un étranger séjournant illégalement dans le pays où elle peut être ramenée dans son pays d'origine.

Vous faites aussi allusion à la situation des Roms. La Roumanie et la Bulgarie ont rejoint l'Union européenne le 1^{er} janvier 2007. Ainsi, leurs ressortissants peuvent entrer en France sans formalité particulière et y rester trois mois sans avoir à justifier d'une activité. Seulement au-delà des trois mois, ils sont dans l'obligation de trouver un emploi, de suivre des études ou de justifier de ressources suffisantes ainsi que d'une couverture maladie. Il faut cependant noter qu'ils peuvent être expulsés avant les trois mois en cas de troubles à l'ordre public ou charge déraisonnable sur la Sécurité sociale. En l'absence des titres requis, les Roms risquent l'expulsion et ce que l'on appelle une obligation de quitter le territoire français. Dès que leur avis d'expulsion leur a été notifié, ils ont alors un mois pour quitter le territoire français.

Vous faites aussi allusion au déclenchement des attaques aériennes contre les forces du Colonel Kadhafi en Libye. Celles-ci ont été décidées en accord avec le Conseil de Sécurité des Nations Unies pour éviter toute attaque du Colonel Kadhafi envers la population de Benghazi qui aurait été un vrai massacre. À l'époque, le président PS M. Hollande a déclaré, je cite : « J'approuve le recours à la force contre Kadhafi à la fois parce qu'il est légitime et ensuite parce qu'il est nécessaire, sinon Kadhafi aurait massacré une partie de son peuple ». Aujourd'hui, ce même homme devenu président estime que la crise actuelle qui conduit les milliers de migrants à se noyer en Méditerranée est la conséquence d'une impréparation de l'intervention contre la Libye en 2011. Ça fait trois ans qu'il est au pouvoir et il n'a pas assuré le suivi de l'intervention. La faute n'incombe pas à Nicolas Sarkozy, mais à la négligence de ce gouvernement qui aurait dû aider les Libyens dans le processus de construction démocratique.

En conclusion, la France a le devoir de recevoir tout réfugié politique ou de guerre. Mais la France ne peut accueillir tout le monde malheureusement. La croissance est loin d'être au rendez-vous. Le chômage en France atteint aujourd'hui un niveau inégalé : aujourd'hui, 5 420 900 en France métropolitaine fin août 2015, toutes catégories confondues. Rien que dans le Val-de-Marne au 1^{er} trimestre, le taux de chômage atteignait 8,8 %, soit 74 500 chômeurs. En son temps, Georges Marchais disait lors d'un discours, je cite : « Il faut stopper l'immigration officielle et clandestine. Il est inadmissible de laisser entrer de nouveaux travailleurs immigrés en France alors que notre pays compte près de 2 millions de chômeurs français et immigrés. » De ce fait, notre groupe s'abstient pour ce vœu, étant d'accord concernant la prise en compte des réfugiés politiques ou de guerre, conformément aux conventions internationales, mais n'étant pas d'accord avec d'autres parties du vœu. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Mes collègues me soufflent qu'il ne faut pas confondre Georges Marchais. Ce n'est pas Georges Marchand. Ce n'est pas le grand-père de Romain Marchand, puisqu'il y avait déjà eu une petite erreur là-dessus la dernière fois. Non, c'est pour faire une blagounette, mais j'y reviendrai. Je ne vous ferai pas une imitation ce soir. Je ne suis pas assez en forme. Mehdy Belabbas. »*

M. BELABBAS. - *« Merci, Monsieur le Maire. J'espère ne pas vous décevoir, car je ne vais pas en appeler à Georges Marchais. (sonnerie de téléphone). Excusez-moi. Oui. (Rires) C'est Georges. »*

M. BOUYSSOU. - *« S'il vous plaît ! Laissez Mehdy Belabbas se concentrer. »*

M. BELABBAS. - *« Je ne mange pas de ce pain-là. (Rires) Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. C'est un sujet sérieux. On va essayer de se reprendre un petit peu même si mes collègues me taquinent. Ils ont le droit.*

La situation des migrants et des réfugiés a occupé un grand espace dans l'actualité internationale et nationale ces dernières semaines. Depuis plus de quatre ans, la Syrie est déchirée par une terrible guerre civile. Cette situation n'est malheureusement pas nouvelle et nous ne pouvons que regretter qu'il ait fallu quatre longues années et une photo, si horrible soit-elle, pour prendre la mesure de l'horreur de cette guerre avec son funèbre cortège de centaines de milliers de morts et de déplacés. J'ai évoqué la guerre civile en Syrie, issue malheureuse et non maîtrisée du printemps arabe. Je pourrais aussi évoquer les dizaines de Somaliens, d'Érythréens, de Soudanais qui se noient chaque jour en Méditerranée.

Pour être tout à fait honnête, comme notre groupe essaye toujours de l'être, nous avons longuement discuté de l'opportunité de lier la situation des populations roms à celle des réfugiés et des migrants, comme cela est présenté dans le vœu. Mais finalement, qu'est-ce qui compte le plus ? Que devons-nous savoir de ces hommes, de ces femmes et de ces enfants pour les aider ? Rien, en fait. Est-il nécessaire de connaître les raisons exactes qui poussent des familles entières à braver la mer et finalement la mort pour fuir leur pays et venir s'installer dans le nôtre ? Est-il nécessaire, pour l'aider et l'accueillir, de savoir qu'il fuit la misère, une catastrophe écologique, une guerre ou la famine ? Non, cela ne nous est pas nécessaire, car nos valeurs et notre histoire commune nous poussent à soutenir celles et ceux qui sont en difficulté, ceux qui fuient la barbarie, la pauvreté et la mort. C'est l'honneur de la France que d'avoir toujours été aux avant-postes de la solidarité, de la fraternité et de l'entraide. C'est l'honneur de la France d'avoir accueilli les Espagnols fuyant le franquisme, les Portugais fuyant la dictature de Salazar, d'avoir donné asile à ceux qui fuyaient le terrorisme islamiste en Algérie, aux Palestiniens qui fuient l'occupation israélienne et à tant d'autres encore, car malheureusement la liste des conflits et des pays où la misère écrase les peuples est trop longue.

Aristote écrivait : « La vertu de justice est la discrimination de ce qui est juste ». La discrimination de ce qui est juste est la seule discrimination que nous devons accepter, mes chers collègues. Par conséquent, nous sommes résolus à maintenir une non-discrimination sans faille quant aux populations requérant notre aide sur notre territoire, car cela est juste. C'est un principe essentiel, gravé dans notre ADN de militant écologiste. Si nous devons gérer l'urgence humanitaire de cette tragédie et assumer notre part de solidarité, sans discriminer ceux qui frappent à notre porte, nous ne pouvons, en revanche, pas faire l'impasse de la réflexion sur les raisons profondes de cette triste situation. En ce qui concerne les Syriens et les Irakiens qui passent par la Turquie et l'Europe centrale pour rejoindre l'Europe de l'ouest, comment ne pas évoquer les guerres menées injustement par les États-Unis en Irak ? Comment oublier que la destruction de l'État irakien pour y installer un régime plus accommodant que celui de Saddam Hussein a déstabilisé profondément toute cette région du monde et a abouti à la création ainsi qu'à l'émergence de Daesh ? En ce qui concerne ceux qui fuient l'Afrique, comment ne pas évoquer la déstabilisation de la Libye menée par notre

propre pays pour destituer un dictateur à qui nous avons pourtant déroulé le tapis rouge quelques mois avant de faire bombarder son pays ? Quelle ironie !

Car quand on réfléchit bien aux tenants et aux aboutissants de cette tragédie, nous savons bien que nous y avons une part de responsabilité. Il ne s'agit pas d'auto flagellation ni de repentance. Il s'agit simplement de vérité. En jouant aux apprentis sorciers des relations internationales, nos gouvernants ont enclenché une dynamique dont ils n'avaient pas prévu les effets, dont les milliers de migrants frappant à notre porte. Dans cette perspective, nous partageons l'analyse des causes profondes du groupe des élus Front de Gauche sur les graves errements géopolitiques de notre pays qui ont activement participé à la déstabilisation d'une grande partie du bassin méditerranéen. Les droits de l'Homme ne doivent pas servir à légitimer des entreprises néocoloniales, ce qui semble hélas être le cas aujourd'hui. En effet, il apparaît que l'utilisation actuelle des droits de l'Homme s'apparente au devoir des races supérieures de civiliser les races inférieures de Jules Ferry, tandis que nos interventions dites « humanitaires » partagent nombre de points communs avec la « politique de la canonnière » du XIX^e siècle pratiquée par les puissances occidentales. Nous devrions être capables d'apprendre de nos erreurs et nous pourrions penser qu'à ce niveau de responsabilité, on pèse chaque mot avant de les prononcer et chaque action avant de les mettre en œuvre. Il n'en est rien. Au Gouvernement, les apprentis sorciers de la diplomatie jouent avec la vie de milliers d'individus dans l'inconséquence la plus totale. Et demain nos soldats iront bombarder la Syrie, sans mandat de l'ONU, sans but de guerre justifié et sans le vote de la représentation nationale puisque celui-ci n'est pas nécessaire.

De même, il convient de souligner avec vigueur la prégnance toujours croissante des réfugiés climatiques en matière de géopolitique. Le problème des réfugiés climatiques est le défi majeur du XXI^e siècle. D'après le rapport annuel Global Estimates du Conseil norvégien pour les réfugiés publié en 2013, 22 millions de personnes ont dû abandonner leur domicile cette même année à la suite d'une catastrophe naturelle, soit trois fois plus que de personnes déplacées à cause d'un conflit. Sur ces 22 millions, 31 % ont été déplacés à cause de désastres hydrauliques et 69 % à cause de catastrophes météorologiques, des tempêtes, ouragans et typhons. Dès lors, comment ne pas faire le lien avec le réchauffement climatique ? Certes, les typhons et les ouragans ont toujours existé, mais ils sont aujourd'hui plus violents, plus fréquents et suivent des trajectoires inattendues. N'oublions pas non plus, mes chers collègues, que l'accaparement des ressources naturelles est un facteur crucial de conflictualité. La science de la guerre souligne le rôle majeur que l'accès aux ressources joue dans le déclenchement et la continuation des conflits. Les crises récentes et actuelles n'échappent pas à cette règle et derrière les conflits modernes en Irak et en Syrie se retrouvent souvent les mêmes causes que les plus vieilles guerres du monde. Ainsi, au Moyen-Orient, l'eau qui alimentait les guerres mésopotamiennes est aujourd'hui une des composantes clé du contentieux sur le Golan, impliquant la Syrie, Israël et la Jordanie, et de la crise palestinienne. La volonté d'appropriation des énergies fossiles qui se raréfient de manière tendancielle par certaines puissances illustre malheureusement cette problématique. Nous, élus écologistes, sommes particulièrement sensibles à ces guerres environnementales que nous condamnons avec vigueur.

Thucydide écrivait au IV^e siècle avant notre ère que l'Histoire est un perpétuel recommencement. Nous ne partageons pas cette conception pessimiste de l'humanité et croyons que chaque responsable politique et chaque citoyen et citoyenne peut à son niveau, changer le cours de l'Histoire en agissant et en apprenant des erreurs du passé. Il nous

appartient donc à toutes et à tous de faire mentir ce grand historien de l'Antiquité. C'est pour toutes ces raisons, mes chers collègues, que nous partageons en très grande partie le vœu proposé par le groupe Front de Gauche au nom de la majorité municipale et que nous le voterons. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Mehdy Belabbas. Atef Rhouma. »*

M. RHOUMA. - *« Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer... j'ai une petite voix aujourd'hui. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Il est de notre devoir d'accueillir ces populations et de leur permettre de s'installer dans notre pays dans les meilleures conditions. Notre devoir est d'être solidaire avec tous les migrants, sans distinction, car les causes de départ sont les mêmes : misère, guerre. Il serait bon que la France se rappelle que la richesse économique et le niveau de vie est dû à des siècles d'exploitation des pays du Sud. La proposition du Gouvernement de multiplier les centres pour trier les réfugiés montre bien l'absence de volonté d'agir sur les causes qui nécessitent l'arrêt de la politique néocoloniale et impérialiste de la France. Car c'est la poursuite et la consolidation des rapports néocoloniaux entre la France et ses anciennes colonies, ces rapports et la misère qu'ils produisent d'une part et les guerres et pillages d'autre part produisent l'obligation pour des centaines de milliers de personnes de quitter leur pays pour survivre. Confrontés aux politiques de fermeture des frontières et aux barrières militaires de l'agence Frontex, ces migrants sont contraints de prendre des risques de plus en plus grands. Telles sont les raisons des drames de la Méditerranée qui ne sont rien d'autre qu'un assassinat institutionnel de masse dont l'Europe et la France sont coupables et responsables.*

Donc, nous voterons ce vœu, car cela perpétue la solidarité ivryenne, mais il faudra que l'État alloue plus de moyens pour l'accueil des migrants. L'État a beau se targuer d'être une terre d'accueil, aujourd'hui la France fait figure de mauvaise élève au niveau mondial, alors que nous sommes la sixième puissance mondiale. Il serait temps que nous arrêtions cette politique fondée sur le principe de la fermeture des frontières et la guerre contre les migrants, car il faut comprendre aujourd'hui que l'immigration est une chance pour notre pays et non pas un danger, tel que nos élites veulent bien nous le faire croire. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Atef Rhouma. Sigrid Baillon. »*

Mme BAILLON. - *« Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, chers collègues. Nous sommes naturellement favorables à ce qu'Ivry soit actrice et foyer d'accueil des familles de réfugiés. Nous approuvons et nous ne doutons pas du fait qu'Ivry s'inscrive dans le réseau des villes solidaires et accepte d'accueillir ces personnes qui fuient la guerre, la violence, le fanatisme, la destruction de leurs biens, de leur pays. Cependant, nous ne voterons pas ce vœu, nous nous abstiendrons. Vous adoptez dans la première partie un postulat géopolitique contestable et surtout inutile dans le contexte. Il n'y a pas lieu de rentrer dans une analyse des conflits religieux et politiques de la région et de refaire l'histoire. Vous avez beaucoup de chance dans un conflit aussi complexe d'avoir autant de certitudes. Cette première partie est un amalgame assez révoltant pour nous qui vous fait confondre les diverses réponses politiques nationales qui ont été apportées lors de ces dernières décennies. La seconde partie du vœu, les considérants, aurait tout à fait pu accueillir notre soutien, même si plusieurs points sortent du strict caractère local. En tout cas, le conseil de ce soir s'ouvre en rappelant à chacun qu'il y a une urgence. Mais que faisons-nous concrètement ? Nous écoutons une longue liste sur ce que devrait faire le national. Nous contenterons-nous de chercher toute la soirée ce qui serait de bons, de vrais pacifistes, de vrais humanistes ou commencerons-nous à*

nous poser de vraies questions ? À Ivry, comment organiserons-nous l'accueil des réfugiés ? Comment pouvons-nous coordonner les actions des pouvoirs publics et des citoyens ? Parce que nous avons interpellé Monsieur le Maire ce week-end, nous avons été conviés à une première réunion lundi soir de coordination des associations et citoyens engagés en faveur de l'accueil de réfugiés. Nous avons donc quelques réponses. Des actions concrètes ont été entreprises pour recenser les lieux d'accueil. Un comité de pilotage est en cours de constitution. D'ailleurs, ce comité de pilotage ne devrait-il pas proposer son ouverture à toutes les sensibilités politiques ? Ces questions pourraient certainement y être débattues. Serait-il opportun de créer un numéro d'appel et un lieu où pourraient s'adresser les réfugiés ou toutes personnes souhaitant contribuer à l'élan de solidarité nationale ? Sait-on, comme dans d'autres villes, combien de familles nous sommes susceptibles d'accueillir ? Où ? Certaines réponses nous sont parvenues, mais nos concitoyens souhaitent avoir des informations.

Voilà de quoi aurait dû traiter ce vœu ce soir, plutôt que de dissenter sur des considérations aussi généralistes, simplistes et idéologiques. Une question de cette ampleur appelle à l'unité nationale au-delà des partis et des particularismes. C'est ce que nous vous appelons à construire. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Comme je n'ai plus d'inscrits avant de passer au vote, je vais me permettre quand même deux ou trois mots de réponse et de commentaires sur ce qui a été dit. Alors tout d'abord, Sigrid Baillon, lundi soir vous étiez présente. J'animais avec deux collègues, avec Mehdi Mokrani en sa qualité de maire adjoint en charge de l'action sociale parce qu'il me semble qu'effectivement l'accueil des populations migrantes quelles qu'elles soient relève de l'action sociale. Ça peut relever aussi de la lutte contre toutes les discriminations et le droit des résidents étrangers, mais c'est d'abord une question sociale à laquelle on est confronté. Et il y avait également Lamya Kirouani comme conseillère départementale au titre de l'action sociale du département qui a dans ce domaine-là de grandes responsabilités. Vous n'avez pas été conviée au titre du Parti Socialiste à cette réunion. Vous y aviez été conviée au titre de l'association que vous représentiez et qui s'est fait connaître à moi lors de la fête du quartier du Petit Ivry. Donc, c'était bien une réunion d'associations et vous étiez conviée - vous étiez la bienvenue, c'était un grand plaisir de vous y voir -, mais en tant que militante associative, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Ainsi, n'ai-je pas convié à cette réunion les autres groupes politiques y compris ceux de la majorité. Il s'agissait bien pour nous d'un moment qui rentrait strictement dans le cadre de l'exécutif municipal et qui avait pour vocation de mettre en mouvement les réseaux associatifs de la ville pour engager des processus concrets d'accueil d'éventuels migrants syriens qui arriveraient sur le territoire d'Ivry. Donc ça, c'est une toute petite mise au point. Mais ce que je tiens à dire par rapport à cette réunion, c'est que j'ai été moi-même, pas surpris, mais satisfait, heureux, de voir le nombre d'associations qui étaient autour de la table et prêtes à se mobiliser sur une ligne de rassemblement qui n'était pas très éloignée de la « ligne » - je mets le mot « ligne » pour me faire comprendre - qui est portée ce soir par le vœu de la majorité municipale. Ce qui a rassemblé tout le monde, c'est une espèce de « chiche ». Le Gouvernement ouvre des possibilités, tend une perche, pour les réfugiés syriens, mais saisissons-la, faisons pour les réfugiés syriens, mais saisissons cette ouverture et cette prise de conscience du gouvernement français pour aussi poser la question de l'ensemble des autres migrants qui sont nombreux sur le territoire d'Ivry et qui vivent aujourd'hui dans des conditions particulièrement critiques dans l'ensemble des hôtels dits « sociaux » qu'on connaît à travers la ville. Toutes les associations de la ville, notamment celles qui engagent une aide matérielle*

forte - je pense aux Restaurants du Cœur, au Secours Populaire, etc. - disent toutes être en grande difficulté pour faire face à la situation sociale et à l'extrême précarité de ces familles. Donc, il y a eu aussi un petit domaine d'alerte qui a été donnée par les associations à ce moment-là. Mais en tout cas, tout le monde s'est mis d'accord pour créer effectivement, comme vous l'avez rappelé, un comité de pilotage qui permette de recenser l'ensemble des compétences présentes dans ce tissu associatif, les uns accompagnant du point de vue notamment des papiers et de l'obtention du statut du droit d'asile, les autres proposant des cours d'alphabétisation, les autres encore disant les femmes qui ont été victimes de violence dans tout ce périmètre, nous, on peut les accompagner, on peut les aider. C'est une des meilleures réunions que j'ai vécues depuis pas mal de temps, où vraiment il y avait de l'énergie, il y avait de la volonté de faire. À cette occasion, pour être là encore une fois sur des choses concrètes, la ville d'Ivry a fait la proposition de mettre deux logements de son patrimoine privé. Il ne s'agit pas de logements sociaux parce que là aussi, les questions de rupture d'égalité, on doit être extrêmement prudent. Quand on a aujourd'hui 5 000 demandeurs de logement qui bien évidemment sont de toutes les origines qui vivent sur notre territoire, on ne peut pas réquisitionner du logement social quand on est dans une situation aussi tendue que la nôtre. Donc, on a deux appartements dans des écoles qui sont libérés sur le patrimoine privé de la ville et qu'on met à disposition pour accueillir des familles syriennes sur notre territoire. Le Préfet, il y a quelques jours, m'a appelé pour me dire : Monsieur le Maire, est-ce que vous ne voyez pas d'opposition à ce qu'on mette en place une structure d'accueil dans un bâtiment vide de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris, à l'hôpital Charles Foix ? Alors, j'ai bien évidemment dit qu'on n'y mettait pas d'opposition et qu'on était d'accord au regard du drame humanitaire qui est vécu aujourd'hui et je ne reviens pas sur l'ensemble des excellentes interventions qui ont été faites par mes collègues. On est en face d'un drame humanitaire qui nécessite une mobilisation nationale et internationale. Mais ce drame humanitaire, il y en a beaucoup d'autres qui se passent dans le monde aujourd'hui. Et je trouve que le fait que ce vœu interroge la situation du monde et l'état du monde aujourd'hui, parce qu'il y a effectivement les drames qui se passent en Syrie, mais il s'en passe aussi en Irak, il s'en passe en Libye, il s'en passe en Érythrée. Alors, ce n'est pas de même nature bien sûr. Ce n'est pas de même nature, il y a des menaces de mort dans beaucoup d'endroits, mais il y a aussi des menaces de famine, de faim, de misère extrême et de précarité extrême dans plein d'autres régions du monde. On ne peut pas traiter les Érythréens comme des mauvais migrants et les Syriens comme des bons migrants. Moi, je me réjouis que ce vœu porte cette volonté humaniste et rassembleuse de toutes les formes de migration.

Alors bien sûr que je suis d'accord pour qu'on mette des bâtiments à disposition des Syriens à l'Assistance publique, mais vous comprendrez qu'après les mois et les années extrêmement difficiles que nous venons de vivre dans cette ville avec l'existence de plusieurs bidonvilles de familles roumaines sur le territoire où on a demandé à maintes reprises que des bâtiments vacants soient mis à disposition pour mettre un terme plus rapide que cela n'a été le cas à l'exemple notamment du grand bidonville Truillot sur notre commune et qu'à chaque fois, ce n'était pas possible, il y avait trop de travaux à faire, les réseaux avaient été désaffectés, désalimentés, etc., et là ça devient possible. Tant mieux ! Et je ne vais pas mettre les migrants syriens en opposition avec la situation des Roumains. Tant mieux si ça devient possible pour les Syriens. Mais vous pouvez comprendre qu'au regard de l'action qui a été la nôtre pendant toute cette période, on puisse ressentir quand même, voilà, je vais dire un agacement. Parce que oui, c'est un peu un... Pour autant, toutes les associations qui étaient présentes lundi soir ont dit pas d'opposition entre les migrants. S'il y a des bâtiments

disponibles, on est content qu'ils soient disponibles et on veut qu'ils soient disponibles et que les travaux d'accueil y soient faits et on se mobilisera pour accompagner ces migrants, les accueillir et faire tout ce qu'on a à faire en leur direction. C'est ça la grandeur d'Ivry et c'est ça la richesse de notre ville et de son tissu associatif. Et je pense qu'on peut être fiers d'avoir autant de gens prêts à se mobiliser, prêts à aider. Je rajoute d'ailleurs que nous avons convié également les représentants des cultes à être présents et que là aussi, il y a une mobilisation extrêmement importante qui s'engage et qui va contribuer à faire qu'Ivry soit une ville d'accueil. Bozena Wojciechowski nous représentait d'ailleurs à la réunion du 14 septembre à la maison de la Chimie, à l'appel du ministre de l'Intérieur. Donc, on est complètement inscrit dans cette dynamique. Mais très honnêtement, je pense que dans la décennie qui vient, et on le dit dans ce vœu, les Etats occidentaux qui portent une responsabilité dans ces situations... alors, je ne vais pas rentrer ici dans une analyse exhaustive. Le vœu le fait et le fait à mon sens d'excellente façon. Mais nous avons des responsabilités en tant qu'Etats occidentaux dans ce qu'est l'état du monde aujourd'hui, dans ce qu'est cette misère, dans ce que sont ces migrations avec tous les risques qu'elles comportent et plusieurs d'entre vous ont abordé les accidents en mer Méditerranée qui sont de véritables drames. Nous avons une responsabilité et nous serons amenés bien plus que ça n'est proposé aujourd'hui à prendre les responsabilités qui sont les nôtres pour ne pas laisser ces personnes, ces hommes, ces femmes, ces enfants, dans la situation où ils sont aujourd'hui. Et je pense que la prochaine décennie, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, quoi qu'ait pu dire Georges Marchais en 1972, dont tout le monde se fout, je tiens à le dire. Moi, le premier. Eh bien, quelles qu'aient pu être ses positions archaïques, aujourd'hui l'état du monde appelle de notre part une solidarité et des réponses concrètes à ce qui se passe. Et avec les réfugiés climatiques, tout ça va aller en s'aggravant. Et peut-être que quand ce sera les Hollandais, quand les polders auront débordé, on aura moins de difficultés à les accueillir et à ouvrir les bras, que quand il s'agit de Syriens ou de Roms. Mais enfin, tout le monde est logé à la même enseigne et il faudra s'occuper d'absolument tout le monde. C'est notre devoir d'humanité. C'est notre responsabilité d'Etats occidentaux un peu coupables quand même de ce qui se passe partout sur la planète.

Donc, je vous propose de voter avec plaisir le vœu qui est proposé ce soir. Qui est pour ? Merci. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Donc, quand il y a des abstentions, le vœu est adopté à l'unanimité, moins les abstentions. Mais c'est un vote unanime quand même. Merci à tous. »

M. BOUYSSOU met aux voix

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe front de Gauche au nom de la majorité municipale intitulé « Réaffirmer la solidarité d'Ivry avec tous les migrants ! »

(35 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE

A) ENSEIGNEMENT

Rentrée scolaire 2015/2016

Information

Rapporteur : Méhadée Bernard, Tariq Aït Amara et Mehdi Mokrani

M. BOUYSSOU. - *« Je crois que maintenant je passe la parole à Méhadée Bernard pour l'information générale sur la rentrée scolaire. Et je crois que vous allez faire un trio, Méhadée Bernard, Tariq Aït Amara et Mehdi Mokrani. Je crois qu'on a un trio. Voilà ! Méhadée Bernard, tu commences. Ladies, first. »*

Mme BERNARD Méhadée. - *« Je commence. Bonsoir. Je suis désolée, je suis un peu malade. Donc, je vais essayer de parler fort et distinctement. Alors, pour cette deuxième rentrée consécutive en tant qu'adjointe en charge de l'enseignement et des politiques éducatives, j'aurai l'honneur et le plaisir d'inaugurer le 3 octobre prochain avec tous les acteurs une nouvelle école, Rosalind Franklin, premier équipement public de la ZAC Confluences. C'est toujours un évènement parce qu'un groupe scolaire dans un quartier, encore plus à Ivry Port en pleine mutation, c'est un équipement structurant, moteur de rencontres, lieu de partage, symboliquement et réellement essentiel. Ce n'est pas rien pour une municipalité que de livrer deux écoles en deux ans. Vous me direz, c'est une obligation. Pas de quoi non plus sauter au plafond. Certes ! Néanmoins, l'investissement dans nos équipements scolaires à Ivry est particulièrement important en termes architectural, écologique, éducatif avec des locaux dédiés pour les centres de loisirs, des équipements numériques, du matériel pédagogique spécifique, etc. Il est donc bon de rappeler d'ailleurs l'importance des actions portées par notre municipalité en termes de politique éducative. Un certain nombre d'élus ont cette année eu le plaisir de distribuer les fournitures scolaires dans toutes les classes à la rentrée. Cet engagement fort pour la gratuité de l'école pour tous, une mesure solidaire que nous ne sommes pas si nombreux à porter. Il en va de même pour les 35,10 € de crédit élève, un des plus élevés des environs, les parcours culturels et sportifs sur le temps scolaire, les classes de pleine nature pour tous les CM1, etc. Toutes ces actions, largement appréciées, notamment par l'Éducation nationale, contribuent avec les ressources et les responsabilités qui sont les nôtres à l'émancipation et la réussite pour tous. Nous aimerions pouvoir en dire autant de la politique développée par le ministère de l'Éducation nationale. Mais derrière les grands discours et les grandes annonces, nous ne pouvons pas cacher cette année encore une déception, voire une inquiétude pour l'avenir. On nous annonçait des créations de postes et des moyens supplémentaires, résultat, certaines classes se retrouvent sans professeur titulaire, les Rased (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) stagnent indéfiniment après les grandes coupes de 2008. Il n'y a toujours pas de poste dédié à Radio cartable. Le nombre d'enfants par classe ne cesse d'augmenter, y compris en REP (réseau d'éducation prioritaire), les anciennes ZEP, flirtant avec le seuil de 25 élèves par classe, ces seuils n'étant plus contraints, mais préconisés. Il ne vous aura pas d'ailleurs échappé la mobilisation de l'école Barbusse. On a vu d'ailleurs les parents et les enseignants très mobilisés sur cette question, qui ont obtenu avec le soutien de toute la communauté scolaire l'ouverture d'une classe en maternelle. Et malheureusement, pas d'ouverture en élémentaire.*

Et pourtant, au regard des effectifs de cette école et des nouvelles arrivées de logements au mois d'octobre, on peut s'inquiéter du nombre d'enfants qu'il y aura dans les classes de Barbusse dès le mois d'octobre. Et je vous invite à signer la pétition si vous ne l'avez pas fait.

Je ne vous parle même pas des décisions quelque peu surprenantes, comme la hausse du seuil des décharges pour les directeurs en REP, avec un argument assez étonnant de la part de l'Éducation nationale qui consiste à dire qu'il faut pour plus de justice et d'égalité les aligner sur les décharges des zones banales. Donc, on a trois directeurs d'école qui ont perdu leur décharge complète cette année. Je me demande donc dans ce cadre-là à quoi sert le classement des écoles de la ville.

Vous l'aurez compris, je ne suis guère optimiste quant à l'avenir, d'autant que malgré tout notre engagement, l'austérité imposée par le Gouvernement avec la baisse des dotations de 20 millions d'euros d'ici 2017 a de quoi nous alarmer. Pourrons-nous encore longtemps développer toutes ces ambitions qui en plus compensent aujourd'hui les désengagements de l'État dans nombre de domaines, dont l'école.

Une réjouissance tout de même. Le travail partenarial au niveau local avec les directeurs, les enseignants, les responsables de centre de loisirs, les animateurs et les personnels techniques s'est clairement amélioré. Je dois bien le dire, c'est une conséquence positive de la réforme au travers des choix que nous avons produits à Ivry - j'espère que vous avez bien entendu ce que j'ai dit - nous permettre toutes et tous de mieux travailler ensemble, de partager, d'échanger, de décloisonner nos missions. Enfin, l'élève, l'enfant, est considéré dans l'ensemble de ses temps de vie dans l'école. À ce titre, nous avons continué à enrichir le PEDT (conseil éducatif de territoire) et commencé son évaluation en avançant. Prochainement d'ailleurs, nous présenterons en séance sa version mise à jour. L'ensemble des choix d'organisation opérés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires devra faire l'objet d'un nouveau temps de vote de ce conseil qui fera suite à cette évaluation partagée. Nous proposons que la nouvelle organisation puisse être votée autour du mois de février. Cette évaluation a déjà commencé dans le cadre du PEDT et les échanges au sein des comités de pilotage, des comités de suivi et des conseils de vie éducative quand ceux-ci se sont tenus. Je souhaite d'ailleurs que ces CVE (conseil de vie éducative) puissent continuer à se réunir et à travailler. Je sais que dans certaines écoles les choses ont pu être difficiles pour diverses raisons. Nous réfléchissons d'ailleurs avec nos partenaires, le cas échéant, à ce que ces questions puissent être introduites dans le cadre des conseils d'école. C'est d'ailleurs un conseil que nous ont formulé les hautes instances de l'Éducation nationale de notre département. Par ailleurs, une évaluation comparative va s'engager avec la ville d'Arcueil, une ville assez proche de nous dans ses ambitions éducatives, qui a fait d'autres choix d'organisation des temps scolaires et périscolaires. Cela pourra être pour nous un enrichissement réciproque dans nos approches et abonder notre évaluation.

Parallèlement à tout ça, une structure ad hoc resserrée du PEDT s'est constituée, avec les services de l'Éducation nationale et les trois associations de parents d'élèves, pour alimenter et accélérer le travail d'évaluation avec comme outil un journal d'information à direction des familles qui s'appelle « Tempo », qui sera distribué dans les cahiers de tous les enfants, qui permettra d'accompagner l'évaluation, la concertation et les temps de décision à venir. C'est d'ailleurs cette structure ad hoc qui forme le comité de rédaction de ce journal. On l'écrit tous ensemble. Je souhaite qu'il puisse évidemment à l'avenir devenir un journal pas

simplement centré autour de la question de ces rythmes, mais bien un journal des écoles d'Ivry.

J'en terminerai en vous informant que compte tenu de la situation, de nombreuses écoles aujourd'hui en voie de saturation en centre-ville jusqu'au Plateau et au Petit Ivry, nous allons engager le grand chantier de la sectorisation sur l'ensemble de la commune, en dehors du secteur d'Ivry Port que nous avons travaillé cette année et de l'école Rosa Parks. Nous l'élaborerons évidemment finement, comme nous l'avons fait pour les autres écoles, en partenariat avec les directions d'école et les parents d'élèves, pour maintenir nos objectifs de cohérence géographique territoriale et une mixité sociale. Je vous tiendrai évidemment régulièrement informés de ces avancées et ne manquerai pas d'impliquer les élus qui siègent dans les conseils d'école, qui sont délégués dans les conseils d'école selon les modalités qui nous paraîtront à toutes et à tous les plus utiles et efficaces. Je m'en arrête là parce que je crois que le rapport de l'administration est extrêmement complet sur cette rentrée. Je me tiens évidemment à votre disposition pour toutes questions que vous souhaitez poser. Je vous remercie. »

M. MARCHAND. - *« Merci, Méhadée Bernard. La parole est maintenant à Tariq Ait Amara. »*

M. AÏT AMARA. - *« Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Comme chaque année, il me revient l'honneur de vous dire quelques mots sur la rentrée scolaire des collégiens et lycéens ivryens ainsi que sur les actions que nous mettons en œuvre en leur direction.*

Tout d'abord, dans les collèges, cette rentrée 2015 confirme l'augmentation des effectifs que nous connaissons depuis plusieurs années. Les chiffres dont nous disposons nous indiquent la même tendance pour la rentrée 2016. Malgré le report de l'ouverture du collège Confluences pour les raisons que l'on connaît, aucun collège de la ville ne se trouve en situation de sureffectif. C'est donc pour cette année 2 340 élèves qui ont fait leur rentrée au collège cette année, sachant que nos quatre collèges peuvent en accueillir jusqu'à 2 500. La réalisation et la livraison d'un certain nombre de travaux dans différents équipements du territoire va permettre d'offrir un environnement de travail de qualité aux élèves. Je pense notamment à la fin des travaux en janvier prochain au collège Romain Rolland qui permettra d'augmenter la capacité d'accueil des élèves, passant de 650 à 800 places, mais aussi à l'ouverture du collège sur la ZAC des Ardoines, donc à moyen terme, en 2017 qui permettra d'alléger les effectifs de Romain Rolland, sachant qu'à Romain Rolland, on accueille une partie d'élèves de Vitry et à l'horizon 2019, un nouveau collège qui ouvrira également ses portes le long de la RD5.

Un autre chiffre est en constante augmentation depuis quelques années et là nous ne pouvons pas nous en réjouir. Il s'agit de la part des élèves boursiers dans les établissements d'Ivry. Cette augmentation traduit la dureté de la crise économique et sociale que nous vivons depuis quelques années maintenant. Elle traduit également une mixité sociale en baisse dans les établissements ivryens. La répartition des élèves par établissement en fonction des catégories socioprofessionnelles des familles le montrent bien. Le collège Politzer par exemple présente la plus forte concentration de familles très défavorisées (52,7 %) quand la moyenne pour l'ensemble des collèges de la ville est de 46,2 %. C'est un des chantiers sur lequel il nous faut agir. Cela passe évidemment par la sectorisation qui est de la responsabilité de l'Éducation nationale et du Département. La sectorisation est un des outils à notre disposition pour remettre de la mixité sociale au sein des établissements ivryens.

Il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour lutter contre l'évitement scolaire. Cela passe par des dispositifs comme la classe CHAM (classe à horaires aménagés musicales) au collège Politzer, par différentes options proposées et par différents projets mis en place par les équipes pédagogiques de ces établissements et aussi à travers des actions et des projets que porte la Municipalité à destination des collégiens et des lycéens. C'est la raison pour laquelle j'avais ici même à la rentrée dernière en 2014, appelé à ce que le PEL (projet éducatif local) porte une attention particulière aux parcours des enfants jusqu'à la fin de leur scolarité au lycée. L'obligation scolaire s'arrêtant à 16 ans, nous nous devons d'avoir une politique globale d'éducation adaptée à chaque étape de la scolarisation des élèves ivryens. Trop d'enfants de moins de 16 ans sont encore aujourd'hui exclus du système scolaire. Même si l'efficacité de l'Atelier Relais ne peut pas être contestée, ce dispositif ne peut accueillir que 32 élèves par an. Nous devons, avec nos moyens certes restreints, réfléchir à d'autres dispositifs nous permettant de lutter efficacement contre ce fléau.

La lutte contre l'échec scolaire doit également rester une de nos priorités. En effet, les résultats du brevet des collèges 2015 dans les collèges d'Ivry ne sont pas très bons : 79,20 % de réussite au collège Wallon, 77,5 % au collège Romain Rolland et 87 % au collège Molière. Donc, c'est le meilleur résultat sur la ville. Pour mémoire, juste pour comparer, le taux de réussite départemental est de 85,05 % et le taux de réussite nationale de 84,50 %. Donc, il y a le collège Wallon qui est juste au-dessus à 87 %. Ces mauvais résultats sont à lier avec les mouvements sociaux qui ont largement perturbé les enseignements tout au long de l'année, mais il ne s'agit pas là de l'unique raison. Rappelons tout de même que la France reste l'un des mauvais élèves de l'OCDE sur la question du collège. Les enquêtes PISA se suivent et se ressemblent, démontrant l'une après l'autre que le système d'éducation français renforce les inégalités sociales, favorise les meilleurs élèves au détriment des plus faibles.

C'est également la raison pour laquelle la réforme du collège proposée par la ministre de l'Éducation me paraît contenir un certain nombre d'éléments positifs, tel le socle commun de compétences avec l'accompagnement personnalisé des élèves et l'apprentissage de deux langues vivantes dès la 5^e. Ainsi, j'espère que cette réforme sera un pas de plus vers l'égalité et la revalorisation des établissements scolaires les plus en difficultés. Bien sûr, cela ne pourra pas se faire sans les équipes pédagogiques, dont le travail au quotidien est essentiel et dont le dynamisme, la créativité et la patience participent au quotidien à l'attractivité des établissements. Nous devons les soutenir au maximum, car l'excellence ne doit pas être réservée à une minorité. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Merci, Tariq Aït Amara. Mehdi Mokrani ? »

M. MOKRANI. - « Donc, très rapidement un mot sur le dispositif SOS Rentrée qui, comme chaque année, essaye de recenser l'ensemble des jeunes qui se trouvent sans affectation scolaire à la rentrée. C'est un dispositif départemental dans lequel la ville d'Ivry prend toute sa place. Cette année, c'est près de 600 jeunes val-de-marnais qui ont été concernés, dont une cinquantaine d'Ivryens. Ce n'est pas un chiffre qui n'a pas une signification. Parmi lesquels, je tiens à signaler quand même 12 jeunes de moins de 16 ans pour qui il a fallu batailler pendant dix jours pour obtenir une affectation scolaire. Alors, au registre des points positifs, on peut quand même souligner que dans le cadre de la collaboration qui peut exister avec l'inspection académique et suite aux multiples interventions de Philippe Bouyssou, il y a eu une ouverture de classe au lycée Fernand Léger dans de très bonnes conditions qui ont permis d'affecter la quasi-intégralité des jeunes de moins de 16 ans et une bonne partie d'autres concernés.

Aujourd'hui, on a donc trouvé une solution en construction avec 33 jeunes et donc, il en reste une douzaine qui sont toujours dans l'attente, principalement des jeunes concernés par l'enseignement supérieur, principalement pour ce qui concerne des BTS. On aura l'occasion d'en reparler puisqu'on essayera cette année de construire un bilan de SOS Rentrée pour essayer de recenser plus tôt les problématiques qui peuvent exister. Je vais en souligner qu'une, c'est par exemple le problème récurrent qui peut exister sur le lien entre l'obtention du Baccalauréat professionnel et la possibilité de pouvoir continuer en BTS. Ça fait quand même des années que dans cette ville la question est posée, que des jeunes se trouvent devoir arrêter leurs études bien plus tôt que ce qu'ils auraient voulu. Je pense que c'est quelque chose dont on doit se sentir aussi responsable et continuer de travailler avec l'Éducation nationale à ce que des débouchés réels puissent se construire.

Je ne vais pas aller beaucoup plus loin. Je voudrais juste saluer les efforts qui ont été fournis par les animateurs du PIJ (point information jeunesse) et de la direction jeunesse pour recevoir les jeunes tout au long du dispositif. Il y a encore des initiatives qui sont prévues pour les derniers, dont une qui aura lieu le 30 septembre prochain devant le Rectorat. Et remercier aussi la collaboration nouvelle qui s'est engagée avec les maisons de quartier, puisqu'on a eu une capacité de travail assez importante avec eux, ainsi que l'ensemble des associations qui ont bien voulu participer au lancement du collectif SOS Rentrée, qui a repris une vie. C'est-à-dire que globalement on est aujourd'hui dans une situation où on peut travailler avec de nombreux partenaires sur les situations qui sont rencontrées par les jeunes et y compris travailler dans un cadre qui nous permet d'assurer un certain accompagnement tout au long de l'année des jeunes concernés par le dispositif. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Mehdi Mokrani. Merci à tous les trois pour vos interventions précises sur la situation en cette rentrée scolaire. Y a-t-il des interventions sur ce point ? Sandrine Bernard, Atef Rhouma, Tariq Ait Amara, Séverine Peter. Je ne vois personne d'autre. D'accord. Sandrine Bernard, à toi la parole. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Comme vous cette année, nous avons choisi d'être très concrets ce soir sur la rentrée scolaire. Voici donc soumises au débat quelques réflexions et questions précises sur les conditions de cette rentrée à Ivry.*

Concernant les effectifs scolaires, vous nous annoncez une stabilisation de ces effectifs. Le solde des mesures de cartes scolaires, fermetures - ouvertures, est de plus une classe, plus cinq en élémentaire. Auquel nous pouvons ajouter l'ouverture d'une nouvelle UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophores arrivants) et d'un poste « plus de maitres que de classes » pour la ville. Pourquoi ne vous entendons pas souligner le bilan positif de ces créations de postes. Si je reprends les propos tenus l'année dernière puis l'année d'avant et sans doute tous les ans depuis très longtemps, le compte n'y est pas. Calcullette à l'appui. Fidèles à votre habitude, trépignant les promesses devant être tenues immédiatement aux dépens de tout principe de réalité. Alors, je prends moi-même ma calculatrice cette année. Et malgré la date très très proche de la rentrée des effectifs qui nous sont fournis, souvent surestimés puisqu'on ne tient pas compte des inscriptions qui se sont envolées au cours de l'été, nous passons de 24,5 enfants par classe à 24,2 en maternelle et de 24,2 à 23,9 en élémentaire à l'échelle de la ville. La courbe est bien inversée après trois années de création de postes par le Gouvernement. Le minimum d'honnêteté intellectuelle aurait été de le reconnaître.

L'Éducation nationale a bien mis les moyens nécessaires. Mais vous préférez prolonger vos lamentations et voici que maintenant nous entendons cibler les enseignants non titulaires.

Alors oui effectivement, il y a dans nos écoles des enseignants non titulaires, des enseignants qui viennent d'obtenir le concours, des enseignants stagiaires, des enseignants étudiants. Pouvez-vous nous dire en retour combien d'animateurs titulaires s'occupent de nos enfants et combien de non titulaires ? Je voudrais d'ailleurs souligner le travail de l'Inspection pour permettre ces résultats plutôt satisfaisants dans une ville où il est très difficile de prévoir les mesures de carte scolaire en raison des évolutions de logements et d'effectifs au cours des années. D'autant plus difficiles que ce ne sont pas les chiffres apportés cette année qui pouvait permettre de préparer sereinement la rentrée. Je ne m'explique pas en effet l'écart entre les 250 enfants annoncés à Rosalind Franklin pour 160 effectivement présents. Je connais la fiabilité des études de prospection du service enseignement. Je ne peux pas croire à une erreur administrative. Vous rendez-vous compte de l'impact d'une telle perte de crédibilité alors que l'importance des projets urbains, des livraisons de logements et des mouvements de population au sein de la ville dans les prochaines années exigent une parfaite cohésion entre nos services et les services de l'Éducation nationale. Je ne m'explique pas non plus pourquoi vous n'avez pas demandé l'ouverture d'un quatrième pôle de moins de trois ans. L'orientation en la matière aurait-elle changé ? Pourtant la fermeture d'une classe à Thorez en maternelle autorisait l'ouverture d'un pôle dédié dans ce quartier qui n'en a pas. Le passage de l'école Barbusse en REP pouvait également autoriser une demande sur ce secteur. La création des pôles de moins de trois ans est un véritable axe de lutte contre les inégalités. Jusqu'à présent Ivry pouvait se targuer d'une volonté très forte en la matière avec près de 150 enfants de moins de trois ans scolarisés au cours des dernières années. Aujourd'hui, il y a trois pôles de moins de trois ans, c'est-à-dire correspondant au dispositif officiel de l'Éducation nationale et la ville aurait tout à fait pu en créer cette année un quatrième.

Concernant les rythmes scolaires, j'entends ce soir que vous évaluez en avançant. Il serait intéressant d'en savoir plus. Je trouve ce concept plutôt intéressant. Néanmoins, dans les associations de parents d'élèves sur le terrain, les critères de cette évaluation et surtout les modalités de consultation et d'écoute de la communauté éducative sur cette évaluation ne nous paraissent pas très claires. Alors certes, un petit comité a été mis en place, que vous appelez structure ad hoc resserrée. C'est aussi un concept très intéressant. Néanmoins, je crois que l'ensemble des parents d'élèves aspire à être entendu. Il y a plusieurs sujets qui sont essentiels. Le passage à deux heures de pause méridienne, par exemple. Deux heures le midi, c'est très long. On nous avait annoncé des activités, il n'y en a pas ou en tout cas pas sur toutes les écoles. Pourtant, elles ont été déclarées à la DDCS (direction départementale de la cohésion sociale) et sont donc censées recueillir le financement de la CAF. Vous rendez-vous compte de ce que représente une pause si longue si elle se déroule principalement dans la cour ou sous un préau quand il y en a ? Je voudrais également évoquer l'accueil du soir qui devait par son ambition compenser l'absence de temps d'accueil gratuit, ouvert à tous, les fameux TAP (temps d'activités périscolaires). Le nouveau dispositif a démarré en décembre dernier après quelques tâtonnements. Est-ce qu'on peut aujourd'hui considérer qu'il est mis en place partout ? Rien ne nous l'indique. En tout cas, les quelques exemples qui nous remontent nous démontrent que le projet initial n'est pas du tout celui qui est appliqué sur le terrain. L'articulation entre études et accueil de loisirs n'a pas permis dans toutes les écoles de réduire les études en études dirigées. Pourtant, vous avez augmenté les tarifs pour les familles de 35 % dès la rentrée dernière. Avez-vous également sur ce sujet-là prévu une évaluation ? Pouvez-vous par ailleurs nous donner les taux d'encadrement sur les différents

temps périscolaires. Les constats sur le terrain ne corroborent pas ce qui a été annoncé dans le PEDT. Autre question, pourquoi des différences entre Einstein et les autres écoles ? Le projet d'Einstein est très particulier certes. Mais pourquoi des différences de tarifs, d'horaires ? Après trente ans d'expérimentation, votre culte de l'uniformisation ne devrait-il pas vous conduire à interroger sa généralisation ? Ce projet est-il modélisable ou non ? Qu'est-ce qui est positif et répliquable dans ce projet ? Comment pourrait-il profiter aux enfants des autres écoles ?

Alors, d'autres sujets sont inscrits dans la loi sur la refondation de l'école. Vous indiquez vouloir introduire le double choix à la cantine. Nous y sommes plutôt favorables. Mais comment comptez-vous y procéder quand nous savons que le coût de cette mise en place et les modalités de cette mise en place peuvent avoir un impact sur la réduction du gaspillage alimentaire ou alors ne pas permettre à tous les enfants de bénéficier réellement du double choix. Autre sujet, où en êtes-vous du plan école numérique ? Quelle programmation, appuyée sur quels objectifs et quels usages ? Deux tableaux numériques ont été installés cette année. Puisque la refonte du PEDT est engagée, si j'ai bien compris, pour le mois de février, comment comptez-vous prendre en compte les aspirations des parents sur ce point-là ? Vous vous êtes engagés à les interroger ainsi que l'ensemble de la communauté éducative. Oralement ? Dans une rencontre bilatérale ? Pouvez-vous ce soir officiellement en Conseil Municipal confirmer que cette consultation aura lieu et nous préciser ses modalités ? Personnellement, je pense, comme vous l'avez fait en 2014, que vous ne reviendrez pas sur cette décision. Mais vous pouvez me détromper.

Quelques questions plus spécifiques. Je ne reviens pas sur les choix de sectorisation du Conseil départemental des enfants du secteur Rosa Parks qui sont envoyés au collège Molière à l'autre bout de la ville. Pouvez-vous cependant nous préciser qui va rembourser l'intégralité de la carte Imagine R des enfants qui donc doivent prendre le bus pour traverser la ville. C'est une promesse électorale qui doit trouver aujourd'hui sa concrétisation. Visiblement les parents ne sont pas éclairés sur les modalités de cette concrétisation. J'imagine que j'apprends à certains ce soir cet engagement puisqu'il n'a jamais été particulièrement formalisé par une décision réglementaire.

Autre sujet, j'avais déjà soulevé l'an dernier, excusez-moi du terme, l'hérésie du système d'inscription aux activités extrascolaires pour les centaines voire les milliers de jeunes Ivryens qui souhaitent participer à des activités culturelles, sportives, artistiques. Je ne peux pas croire qu'au XXI^e siècle dans une ville urbaine et développée, il soit possible que des parents aient à se lever à 6 heures du matin pour faire la queue pour des inscriptions démarrant à 14 heures. Quel dysfonctionnement ! Nous ne pouvons pas continuer à traiter les parents ivryens ainsi. Voilà où sont les moutons. Il n'est pas possible que certaines sections sportives soient déjà pleines avant l'ouverture des inscriptions. Il est grand temps d'établir réellement et de rendre public un schéma directeur des équipements publics afin d'identifier les besoins et leurs évolutions au vu du développement de la ville. Nous vous demandons également de prendre les dispositions pour que l'offre corresponde aux besoins, pour que les modalités d'inscription soient adaptées et que d'éventuelles sélections, si elles ont lieu, reposent sur des critères transparents. D'autant plus que toutes les études que vous réalisez démontrent que les mêmes enfants fréquentent une multitude d'activités et que d'autres enfants n'en fréquentent aucune. Là encore, il s'agit bien d'une question relevant de la réduction des inégalités.

Je termine par le collègue « Mercure » que vous auriez dû aussi inaugurer en cette rentrée. J'ose croire que les analyses engagées ne sont pas terminées et que vous ne gardez pas pour vous les résultats de ces enquêtes. Pouvez-vous au moins nous indiquer le délai auquel l'expert mandaté s'est engagé de manière à ce que nous sachions quand nous aurons des réponses sur ces questions.

Cette intervention, vous l'aurez constaté, est effectuée sous forme de questionnement. C'est un très gros secteur, un champ majeur, complexe, évolutif. Rien n'est figé et les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des investissements. C'est pourquoi il nous paraît important en ce début de mandat de questionner les intentions, l'état d'esprit, les objectifs, de soulever les enjeux que l'avenir, la réussite et le bien-être de nos enfants engagent. Nous tirerons des conclusions sur tout cela à l'issue de ce mandat. Aussi, le groupe Socialiste prend acte des informations apportées, remercie et félicite l'ensemble des personnels qui continuent à s'occuper de nos enfants avec ferveur et sens du service public. Le groupe Socialiste souhaite une belle année à l'ensemble de la communauté éducative et se tient à sa disposition pour continuer à veiller de très près à toutes ces questions. Merci beaucoup. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Sandrine Bernard. Après, Atef Rhouma. »*

M. RHOUMA. - *« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Comme chaque année, rentrée scolaire rime avec bonnes et mauvaises nouvelles et sources de satisfaction et d'insatisfaction. De notre point de vue et pour ce qui est de notre responsabilité, les éléments de satisfaction l'emportent. Tout d'abord, je tiens à mettre en avant le travail réalisé par l'ensemble des équipes de la ville qui a permis que cette rentrée soit une réussite. Je tiens également à remercier les élus rapporteurs de cette note d'information qui font le nécessaire pour assurer la rentrée de nos enfants dans de bonnes conditions. Parmi les éléments de satisfaction pour cette rentrée 2015, je retiens tout particulièrement l'ouverture du groupe scolaire Rosalind Franklin à Ivry Confluences qui va permettre d'offrir un équipement de qualité aux écoliers de ce quartier en construction en attendant l'ouverture des autres équipements scolaires qui seront nécessaires pour répondre aux besoins d'une population qui ne cessera de s'accroître ces prochaines années.*

La distribution des fournitures scolaires a également été comme chaque année un moment fort, que ce soit pour les enfants, les parents, les enseignants ou pour les élus qui comme moi y ont participé. Je voudrais dire toute ma satisfaction de voir se poursuivre cette action impulsée de longue date à Ivry. D'ailleurs, j'interroge Monsieur le Maire : depuis quand on distribue les fournitures scolaires ? »

Cette action qui permet d'aider les familles à faire face aux dépenses qu'impose la rentrée scolaire et qui permet de donner à tous les élèves les moyens pour débiter l'année dans de bonnes conditions. Les parents des nouveaux élèves ivryens n'ont pu qu'être agréablement surpris par cette action municipale. Nous pouvons également nous féliciter d'avoir fait le choix de proposer à titre expérimental durant cette année 2015 - 2016 un double menu dans les cantines. En proposant aux enfants de choisir entre deux menus équilibrés, nous avons tout à gagner et tous à y gagner. J'en ai la certitude, cette expérience s'avèrera convaincante.

En tant qu'élu en charge de la petite enfance, je tiens à relever un autre élément. Trois de nos écoles maternelles accueillent cette année des enfants de moins de trois ans. Ces classes dites « passerelles » sont l'occasion pour des enfants qui approchent l'âge de trois ans et qui n'ont pas bénéficié de places en crèche de pouvoir intégrer un espace d'éveil, de découverte

et d'apprentissage de la vie en collectivité et que l'on sait bénéfique pour le futur parcours scolaire. Vous imaginez bien que toutes les demandes ne peuvent pas être satisfaites, car elles sont bien plus importantes que les places offertes. Concernant les travaux et les rénovations dans les écoles, je ne peux pas ne pas mentionner la réfection complète de la cour de récréation de l'école Paul Langevin qui permet dorénavant aux enfants d'évoluer dans un environnement sécurisé. Je ne peux pas non plus en profiter pour dire à quel point il nous faut poursuivre en ce sens étant donné le nombre d'écoles en attente de travaux, de réfection ou de mise en accessibilité. Je pense en particulier à l'école dont je suis le représentant, la maternelle Casanova. La liste de mes satisfactions est encore longue, mais pour ne pas monopoliser la parole et avoir le temps d'exprimer mes insatisfactions, je m'en tiendrai là. Car il existe cette année encore des insatisfactions.

D'abord dire qu'il est extrêmement important pour moi que nous renforçons la place des conseils de vie d'école et que nous nous organisions pour leur permettre de jouer leur rôle. Cette première année de mandat n'a pas été des plus simples en termes de coordination et d'avancement des dossiers. Cela n'est pas sans lien, je l'imagine, avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui a été chronophage et dont le suivi et l'évaluation ne sont pas une mince affaire. Mais nous avons là un chantier à mener et des améliorations à effectuer ensemble.

Ensuite, depuis plusieurs années, nous observons dans nos établissements une hausse importante des effectifs, que ce soit en élémentaire ou au collège. Le report d'ouverture du nouveau collège Ivry Confluences pour cause de pollution des sols doit nous conduire à une vigilance maximale quant aux conditions d'accueil et de travail des élèves et du personnel dans les quatre collèges de notre commune. À propos des problèmes posés par les sureffectifs, je tiens à féliciter les nombreuses écoles, parents et enseignants qui sont mobilisés contre les fermetures de classe ou pour des ouvertures à l'exemple du groupe Barbusse. Cette mobilisation a porté ses fruits puisqu'une classe a été ouverte en maternelle. Monsieur le Député en bon communicant, s'est d'ailleurs enorgueilli d'avoir obtenu cette ouverture. Qu'à cela ne tienne, mais puisque son pouvoir est si grand, j'espère qu'il ne s'arrêtera pas en si bon chemin et qu'il obtiendra une baisse des effectifs dans l'ensemble de nos établissements, des ouvertures de classes supplémentaires, des recrutements d'enseignants titulaires, des locaux adaptés et un Rased dans chaque école. Je m'arrêterai là aujourd'hui, mais je prépare ma liste pour Noël. (Rires) Je vous invite à en faire de même. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Atef Rhouma. Alors, pour répondre à ta question, c'est depuis 1989 qu'on distribue les pochettes. Non, on ne les distribuait pas, on les mettait en dotation dans les écoles. Il me semble que c'est ça. Alors après Atef Rhouma, nous avons Tariq Aït Amara. »*

M. AÏT AMARA. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Alors, comme vous le savez, Ivry est une ville qui croît et investit énormément dans sa jeunesse. Chaque rentrée scolaire est l'occasion de le constater, et ce, malgré un contexte budgétaire de plus en plus difficile. Nous maintenons une politique éducative ambitieuse, mais il semble pourtant que cette priorité ne soit pas partagée avec la même vigueur par notre gouvernement en dépit des multiples annonces qui ne se traduisent pas sur le terrain. J'en veux pour preuve la réforme de l'éducation prioritaire qui va réduire à terme le nombre d'établissements labellisés REP. De la même manière, la réduction constante des moyens accordés à l'ensemble des établissements scolaires ne peut pas nous satisfaire. En tant qu'élus*

locaux, il est de notre devoir de nous mobiliser aux côtés de la communauté éducative et des parents d'élèves, afin que l'éducation ne soit pas la variable d'ajustement d'une politique de rigueur budgétaire. Certes, des économies sont possibles, mais elles ne doivent pas être faites au détriment de notre jeunesse. Nos jeunes méritent l'excellence.

Si le gouvernement faillit en partie dans sa mission en matière d'éducation, il n'en va pas de même pour Ivry. Preuve en est, nous mettons en œuvre des moyens afin de faciliter la scolarisation des enfants handicapés. Nous saluons donc la politique menée en la matière avec du personnel supplémentaire mis à disposition pour accueillir ces enfants lors des temps périscolaires, ainsi que la poursuite des travaux de mise en accessibilité des établissements.

La rentrée scolaire s'est globalement bien passée. Mais en tant qu'élus écologistes, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur la situation du collège Confluences. En effet, depuis la découverte de la pollution, nous avons tous eu l'occasion d'échanger avec des parents d'élèves inquiets pour la santé de leurs enfants. Afin de désamorcer cette situation, il est impératif de faire preuve de la plus grande transparence sur le sujet. Seule une information précise et régulière sur l'évolution de la situation pourra permettre d'apaiser les inquiétudes légitimes des futurs parents d'élèves.

Enfin, nous saluons deux initiatives. Tout d'abord, dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre des rythmes scolaires, le lancement d'une étude comparative avec la ville d'Arcueil qui a choisi une organisation différente de la nôtre. On considère que c'est une très bonne chose. Cette évaluation comparative est l'occasion pour nous, au-delà de l'éternel débat entre le mercredi et le samedi, de comparer nos actions, notre manière d'aborder les choses. Ce travail pourra donc nous permettre de réinterroger nos pratiques. Le groupe Europe Écologie Les Verts sera attentif aux résultats de l'évaluation des rythmes scolaires, ainsi qu'aux modalités de mise en œuvre de la nouvelle concertation. Nous l'avons toujours dit, l'intérêt des enfants doit être au cœur de notre réflexion. La deuxième initiative que nous souhaitons saluer est celle de l'expérimentation du double menu au sein du groupe scolaire Joliot-Curie. Au-delà de l'intérêt évident qui est de favoriser le mieux vivre ensemble, l'expérimentation sur le double menu permettra aux enfants de choisir les éléments de leur repas. Cette expérimentation doit être accompagnée par une éducation au goût, à l'alimentation et à la diminution du gaspillage. D'autre part, nous devons faire preuve d'une ambition renouvelée concernant la qualité de la restauration fournie par le Siresco. Des produits de qualité, en circuit court, bio quand cela est possible, voilà ce que nos enfants méritent. Encore une fois, sur l'alimentation comme sur notre soutien à l'éducation, l'excellence ne peut et ne doit pas être réservée à une minorité. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Tariq Aït Amara. Séverine Peter. »*

Mme PETER. - *« Madame, Monsieur, chers collègues. Je partage les interventions de mes collègues de la majorité pour leur éclairage sur cette rentrée scolaire et je rejoins les critiques formulées par ma collègue Méhadée Bernard concernant le manque de moyens persistant dans le primaire. Je souhaite au nom du groupe Front de Gauche dire quelques mots dans le même sens sur la situation de l'enseignement secondaire et faire part de nos vives inquiétudes concernant les évolutions en cours. Je veux parler de cette réforme du collège pour la rentrée 2016 qui décidément ne passe pas. Alors oui, certains vont peut-être considérer ça comme une lamentation. Nos inquiétudes sont fortes. Elles sont aussi très largement partagées par les parents, les enseignants, les personnels de direction et par tous ceux qui exigent à juste titre un enseignement de qualité pour tous et qui offre à chacun les*

mêmes possibilités de réussite au cours de cette période charnière de la scolarité qu'est le collège. En lieu et place d'une réforme travaillée, concertée, justifiée, ambitieuse, nous assistons actuellement à une réforme bricolée, imposée et à un refus systématique de la ministre de prendre en compte la moindre revendication portée par les mobilisations, dont celle du 17 septembre dernier. Une nouvelle journée de mobilisation est d'ailleurs annoncée par l'intersyndicale des enseignants le 10 octobre prochain. Les raisons de la colère sont parfaitement légitimes. Cette réforme ne consiste en effet ni plus ni moins qu'à reprendre pour le collège les orientations mises en place par la droite dans sa réforme du lycée en 2010, sans que son évaluation pourtant promise régulièrement n'ait été faite.

Quels en sont les principaux éléments et les leçons que l'on peut déjà en tirer sur le terrain dans les lycées ? Premièrement, l'accroissement de l'autonomie des établissements qui ne fait que renforcer les inégalités entre eux et les met en concurrence. C'est le constat que dressait déjà dès 2012 un rapport de l'inspection de l'Éducation nationale. Deuxième point, un énième changement dans l'aide personnalisée aux collégiens. La Cour des comptes dans un rapport de mars dernier dénonce pourtant sévèrement un manque de lisibilité des familles pour ce type de dispositif qui, je cite, « perturbe les acteurs de terrain comme les élèves. » Enfin, la mise en place des enseignements pratiques interdisciplinaires, les EPI, censés lutter contre l'ennui en classe, selon les mots de la ministre. Les enseignants apprécieront d'ailleurs ce terme. Soulignons qu'aucune étude n'a démontré la plus-value pédagogique de ce type de méthode d'enseignement. Et si on se base sur le constat des enseignants, ce sont les élèves déjà les plus à l'aise avec les connaissances de chaque discipline qui tirent parti de ces croisements entre matières. Et tant pis pour les autres ! Sans compter que les heures destinées à ces EPI ne s'ajoutent pas à l'existant, mais sont déduites des enseignements de chaque discipline, donc l'histoire, le français, les maths, les langues.

Réforme du lycée 2012, réforme du collège 2015, c'est bel et bien une même logique toujours plus inégalitaire qui est à l'œuvre et qui menace de faire éclater le cadre national de l'enseignement. L'enseignement primaire n'est d'ailleurs pas épargné par ce risque d'éclatement. Je pense bien entendu à la réforme des rythmes scolaires que les communes ont dû mettre en place selon les moyens dont elles disposent. Et ces moyens aux collectivités locales, rappelons-le, connaissent des baisses drastiques et continuent contrairement aux engagements pris lors de la campagne présidentielle de 2012. Il faut surtout noter la tendance générale à la baisse des moyens de l'Éducation nationale, contrairement à ce qu'il nous est dit par le Gouvernement. Les créations de postes, pour l'essentiel des titularisations de vacataires ou de précaires restent d'ailleurs nettement insuffisantes au regard des besoins. Pour preuve, les campagnes de recrutement de professeurs vacataires via Pôle Emploi. Et que dire des effectifs par classe, dont on sait que plus ils sont élevés, plus les inégalités se creusent et la réussite de tous est mise en danger.

Malgré ces conditions difficiles et grâce à notre coordination avec le Conseil départemental du Val-de-Marne, nous pouvons nous féliciter du fait que la rentrée se soit globalement bien passée dans les collèges de la ville. Je tiens à remercier les personnels de l'enseignement secondaire et à saluer les efforts constants du Département pour assurer à tous les élèves les meilleures conditions de réussite, comme il continue à le faire avec l'opération Ordival qui permet la mise à disposition d'un ordinateur portable à chaque élève entré en 6^e. Les enjeux d'éducation font l'objet d'une attention constante de la part de notre majorité. De la petite enfance à l'entrée à l'âge adulte, chaque Ivryenne et chaque Ivryen peut compter sur la

présence de notre ville à ses côtés pour l'aider à s'épanouir, à réussir, à trouver sa voie. Nous continuerons d'agir en ce sens avec conviction et détermination. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Séverine Peter. Fabienne Oudart, tu avais levé la main. »*

Mme OUDART. - *« Juste un petit mot. En fait, je voulais juste me faire l'écho du fait qu'il y ait encore en ce moment dans le Val-de-Marne des enfants dont les parents sont en situation très compliquée et qui risquent d'être expulsés. Et donc il y a un rassemblement mercredi à 14 heures devant la préfecture de Créteil pour dire que tous les enfants vraiment ont besoin de leurs parents pour être dans de bonnes conditions. Alors, je voulais faire cette petite parenthèse. Je ne savais pas si je devais le faire avant (rire) ou après, pendant le vœu ou maintenant. C'est la rentrée scolaire. Je pense que c'est important de se dire qu'il faut vraiment que tous ces enfants soient dans de bonnes conditions d'apprentissage. Merci. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Fabienne Oudart. Il y a Jacqueline Spiro aussi qui avait levé la main. »*

Mme SPIRO. - *« Oui, moi je voulais réintervenir par rapport à la mise en place du double choix. Donc effectivement, on fait une expérimentation sur l'école Joliot-Curie depuis une semaine. Ce que je peux vous dire parce que les retours commencent déjà, ça nous revient. On m'a demandé l'autorisation de la prolonger sur trois semaines encore, un peu plus de trois semaines, puisque ça se passe très bien. Alors, je me rends sur place lundi avec Mme Montet, directrice des affaires scolaires, pour voir un peu, pour regarder un peu le gâchis, je ne sais pas encore, mais c'est ce qu'on va regarder aussi dans les plateaux. Et on fera aussi un point avec les personnels, les animateurs, mais aussi avec les enfants pour savoir comment ils ont vécu cette expérimentation, pour voir après comment on la met en place sur toute la ville.*

Je voulais aussi vous annoncer qu'un comité des usagers de la restauration scolaire sera mis aussi en place au mois de novembre. Donc une réunion, la première réunion, aura lieu le 17 novembre. Mais ça, c'est pareil, ça sera annoncé à tous les parents. Et je voulais aussi revenir sur la pause méridienne et les deux heures. C'est vrai qu'en tous les cas, quand moi je me rends une fois par semaine sur la restauration scolaire pour voir les enfants manger et le temps maintenant qu'ils ont pour manger, ils prennent leur temps. Il faut se rappeler quand même et Sandrine Bernard, tu l'avais vu aussi, il y avait quand même des écoles où les enfants mangeaient en un quart d'heure - 20 minutes. Là, quel plaisir de voir les enfants prendre leur temps. Voilà ! »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Jacqueline Spiro. Alors, juste avant de repasser la parole à Méhadée Bernard, il faut préciser peut-être Jacqueline Spiro que... parce qu'il y avait des inquiétudes qui s'exprimaient sur la transparence et les critères. Donc, tu aurais pu développer les critères de choix des menus parce qu'on se dit toujours que si les premiers enfants ont eu le choix, en fonction de ce qui reste après, les derniers arrivés n'ont plus le choix. Mais je crois que tu as prévu, corrige-moi si je me trompe, que les différents plats et entrées qui sont proposés au choix ne sont pas mis tous d'un coup. On réalimente les banques de présentation au fur et à mesure du passage des enfants pour que tous les enfants aient au final le choix. Et cette expérimentation, comme tu le dis, tous les échos qu'on en a aujourd'hui sont excellents. On enregistre déjà une baisse du gâchis alimentaire, du fait que les enfants... mais peut-être, tu souhaites... vas-y. »*

Mme SPIRO. - « Juste dire, l'écho que j'ai eu, c'est qu'il n'y a eu que les 15 derniers enfants sur 450 qui n'ont pas eu le choix. Donc, c'est quand même... voilà. Après, c'est vrai qu'on sort, je crois que c'est par unité de 25 ou 30, mais on ne sort pas tout d'un seul coup. Ça veut dire que les 30 plats de chaque soient prêts et disposés sur la banque alimentaire et au fur à mesure que les 60 repas sont pris, on ressort par 30. Je ne sais plus si c'est 30 ou 50, mais voilà, pour que tous les enfants aient le choix. 15 enfants qui n'ont pas le choix, je peux vous dire que c'est... Il y avait beaucoup d'inquiétudes pour le personnel. Moi, ça fait deux - trois ans que j'en parle, il y avait beaucoup d'inquiétudes et en fin de compte, ça se passe très très bien. Voilà ! »

M. BOUYSSOU. - « Parfait ! J'irai tester d'ailleurs dans les semaines qui viennent le sujet. Méhadée Bernard. »

Mme BERNARD Méhadée. - « Rapidement parce qu'il y a eu beaucoup de questions, notamment de la part de Sandrine Bernard. Je suis toujours un petit peu étonnée de toutes ces allégations de la part de votre groupe puisqu'on a la chance d'avoir des commissions municipales dans cette ville, notamment une commission accès au savoir qui s'est réunie et on a pu discuter pendant plusieurs heures de cette rentrée scolaire, vraiment de très bonne façon. Et ça aurait permis sans doute de lever pas mal de choses, mais vous ne venez pas. Donc, c'est dommage. En tout cas, soyez rassurés. Nous travaillons extrêmement bien avec l'Éducation nationale localement, avec Mme Dudon l'inspectrice et ses conseillers pédagogiques. Vraiment très bien. Et ça, je n'ai cessé de le dire partout où je vais et tout le temps. Alors, je ne l'ai pas dit ce soir dans mon rapport. J'aurais peut-être dû. Mais franchement, je le dis très souvent. Et ceci étant dit, on travaille bien, en bonne intelligence, mais les budgets de l'Éducation nationale, enfin les budgets nationaux, sont en berne et ça, c'est une réalité. Donc oui, on a eu une ouverture d'une classe pour les enfants allophones cette année et on est très contents au regard de la situation d'Ivry d'avoir eu ce quatrième poste du UPE2A qui soit ouvert. Oui, on est contents qu'à l'école Einstein, sur projet, car c'est sur projet des enseignants et non pas sur demande de la ville, un poste « plus de maitres que de classes » ait pu être créé cette année.

Sur la question du pôle de moins de trois ans, nous nous sommes battus avec Mme Dudon auprès de Mme Laporte pour obtenir le glissement du pôle qui était à Jean-Jacques Rousseau pour qu'il glisse vers l'Orme au chat. Et ce n'était pas gagné. Nous avons demandé un quatrième pôle, il nous a été refusé et nous reviendrons vers les instances académiques à la rentrée prochaine, enfin avant la rentrée, pour faire en sorte qu'il puisse y avoir un autre pôle dans un autre quartier et sans doute au Petit Ivry. Ça nous semble être un territoire intéressant pour pouvoir implanter un pôle dans cet endroit. Donc effectivement, il y a des choses positives en cette rentrée. Ceci dit, raisonner en moyenne d'enfants par classe dans les écoles, ce n'est pas juste. On sait bien que quand on raisonne en moyenne, il y a des classes dans certains établissements qui sont à 31 par classe et d'autres classes où ils sont 24. Alors effectivement, quand on fait une moyenne, ça redescend les chiffres. Mais ce qui est terrible, c'est qu'aujourd'hui il y a des classes qui sont saturées, réellement saturées, et ça, c'est une réalité.

Sur la prospective scolaire, vraiment sur la sectorisation d'Ivry Port et le travail qu'on a mené avec les services de l'Éducation nationale, notamment avec les directeurs d'école et le service, on a fait un travail extrêmement fin et précis. Il y a toujours des inconnues. Alors, il se trouve que sur Rosalind Franklin, on a eu une petite frayeur à la rentrée puisque là, ce n'était

pas une petite inconnue, c'était une grosse inconnue. On a retrouvé les enfants, ils n'étaient pas perdus. Mais vraiment c'est un travail fin et construit qui nous permet de ne pas mentir sur les chiffres et surtout pouvoir interpeler dès le mois de juin les instances académiques sur les ouvertures potentielles. Et pour Barbusse notamment, nous avons interpellé Mme Laporte au mois de juin. Donc, on ne l'a pas découvert en septembre que Barbusse serait surchargé. En juin, nous avons déjà fait la demande auprès de Mme Laporte et elle n'a pas voulu ouvrir de classe à Barbusse. Après, il lui restait dix postes en Val-de-Marne. Le dossier d'Ivry a été bien défendu. Je crois qu'il y a une convergence des acteurs de terrain et des enseignants syndiqués qui ont permis d'obtenir cette ouverture. Après, je ne me réjouis pas qu'il y ait d'autres villes en Val-de-Marne qui n'aient pas eu les ouvertures suffisantes.

Sur ce qui se passe autour des temps de l'enfant, le midi et le soir, il y a des ateliers tous les midis, dans toutes les écoles et les ateliers études fonctionnent tous les soirs, dans toutes les écoles, excepté à Einstein, le système est différent. Le midi, les ateliers sont proposés. Il me semble qu'on en avait déjà échangé beaucoup ici, avec l'idée que les enfants peuvent ne pas avoir envie d'aller en activité et c'est bien leur droit quand ils sortent de trois heures de classe. Donc, ce sont des ateliers qui sont proposés. Quand ils se passent, ils se passent bien et ils se passent partout. On a réinséré dans ces ateliers des temps de repos. C'est une préconisation de l'Éducation nationale au regard d'un bilan qui a été fait au niveau du département. Donc, on est en train de travailler avec les agents pour qu'il y ait des temps de repos qui puissent être proposés aux enfants, y compris en élémentaire, dans les BCD (bibliothèque centre documentaire), des temps plus calmes et un peu plus à l'écart du moment de cette pause méridienne. Ce qu'a exprimé Jacqueline Spiro au travers du double menu, ça permet aussi que les enfants mangent mieux. Quand on a le choix de ce qu'on mange le midi, eh bien, naturellement on termine son plateau. On lutte contre le gâchis alimentaire et on permet aussi aux enfants de passer un peu plus de temps à table. Et ça nous semble aussi intéressant de ce point de vue, cette histoire de double menu.

Sur l'évaluation, puisque vous aviez besoin d'avoir des choses claires et précises, il me semble pourtant que nous l'avons été à plusieurs reprises, mais on va recommencer. Au travers du comité de pilotage du PEDT et de son émanation restreinte, nous allons regarder ensemble quelles modalités d'évaluation nous allons mettre en place et comment nous allons réévaluer les choses collectivement. Avec bien sûr, comme ça a été fait par le passé, mais sans doute différemment, nous interrogerons les parents, la communauté éducative, les enseignants, les personnels techniques et les animateurs. Et cette consultation alliée à l'évaluation générale permettra au Conseil Municipal de voter et de statuer sur, si oui ou non, nous restons sur le même scénario. Je crois que je l'ai dit en juin ou en mai, donc on le redit là. On le redira quand on regardera en séance l'évolution du projet éducatif de territoire (PEDT), mais c'est ce qu'on a proposé en comité restreint lundi, il y a 15 jours. C'est ce qu'on va proposer au comité de pilotage le 1^{er} octobre, donc la semaine prochaine. Voilà ! On a décidé d'avancer comme ça. Il me semble que c'est une bonne façon de faire. Moi, je suis d'accord avec ce que tu dis sur le besoin que tous les parents puissent échanger sur cette question et c'est pour ça qu'on a porté l'ambition de l'évaluation autour des CVE qui sont ouverts à tous les parents. Sauf que force est de constater qu'on a des difficultés à la faire vivre et ce n'est pas faute d'avoir des élus très engagés qui ont décidé de prendre la question à bras le corps, de réunir les équipes. On a des difficultés à faire en sorte que les enseignants, et c'est bien normal, puissent accorder du temps à ces temps d'évaluation. On a beaucoup échangé avec Philippe Bouyssou au mois de juin avec les services académiques et on se pose vraiment de vraies questions sur comment est-ce qu'on évalue au plus près. En tout cas, il nous a semblé que de rassembler les

trois associations de parents d'élèves dans le cadre d'une structure, ça permet quand même l'échange et puis d'irriguer les écoles au travers des unions locales de ces associations. C'est un premier pas. Ce n'est sans doute pas suffisant. On va mettre les bouchées doubles pour qu'on puisse élargir au plus les champs, mais c'est difficile d'évaluer un projet en deux ans. Je vous rappelle qu'à chaque fois que l'Éducation nationale fait le moindre changement dans ces programmes, c'est dix ans l'évaluation. C'est dix ans pour se rendre compte si oui ou non, un schéma est pertinent ou non. Et là, on nous demande en deux ans de faire les choses. Ce n'est quand même pas très évident. On met les moyens. Alors, peut-être pas suffisamment. Moi, je pense qu'on les met et on les met de bonne façon. Donc, on aura l'occasion d'en ré-échanger. Je vais m'arrêter là. Par contre, je ferai comme l'année dernière. Je reprendrai le compte rendu, je regarderai toutes les questions et comme l'an dernier, je répondrai à tous les groupes de la majorité pour que toutes les questions soient balayées. Parce que là, très franchement, c'est dommage qu'en commission, on n'ait pas pu en parler puisqu'il y a des réponses que tu aurais sans doute eues à ce moment-là. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Méhadée Bernard. Comme il n'y a pas de vote, je ne vais pas vous soumettre... Tu n'as pas coupé ton micro. »*

Mme BERNARD Méhadée. - *« Ah, pardon ! »*

M. BOUYSSOU. - *« Quand tu papotes avec Mehdy Belabbas, tout le monde va entendre, donc c'est un vrai risque. (Rires) Parce que je veux bien qu'on nous attaque sur la transparence, mais enfin point trop n'en faut. (Rires) »*

Juste trois remarques dans le débat. D'abord, je suis assez choqué. Je comprends le coup de « com » un peu médiatique, un peu façon on a fait un stage chez je ne sais pas qui. Franchement, le collège d'Ivry Confluences, c'est un drame. C'est un drame. C'est une chose qui nous tombe dessus et qui est dramatique pour la réponse aux besoins scolaires et pour la réponse aux collégiens. Ce collège a été dénommé - on ne dit pas baptisé, on dit dénommé - Assia Djébar. Je ne supporte pas, alors chacun fera ce qu'il voudra et prendra ses responsabilités, que pour faire bien, que pour rigoler, on le qualifie de collège « Mercure ». Moi, ça ne me fait pas rire. Voilà ce que je voulais dire sur ce point-là.

Sur cette question d'ailleurs, en ce qui concerne la transparence, je rappelle quand même que la dernière commission développement de la ville, sous la présidence de Romain Zavallone, a été saisie, informée dans le détail. Et je crois que chaque groupe politique du Conseil Municipal était présent et on continuera d'informer par écrit, par oral, au fur et à mesure que les choses avanceront. Le Tribunal de Grande Instance a été saisi, a nommé un expert qui est en train de faire son travail. Les conseils juridiques du Conseil Général, de la SADEV, etc., sont au travail. Et avant d'engager les travaux qui seront des travaux importants pour évacuer les pollutions au mercure dans les sous-sols, il faut d'abord déterminer les responsabilités pour que le coût de cette opération qui va se chiffrer en millions d'euros parce que c'est de ce niveau-là si on veut que le collège ouvre dans des conditions sanitaires conformes à la réglementation et à l'intérêt des enfants. Donc, c'est une chose sérieuse, dont les services s'occupent, dont les élus s'occupent. Donc, arrêtons sur une question comme celle-là d'agiter des peurs. Les choses sont en main, il y a un expert qui est nommé et au fur et à mesure que cet expert rendra des avis et déterminera des responsabilités, non seulement ces responsabilités seront assumées mais tout cela se fera dans la plus grande transparence. Il n'y a aucun problème là-dessus. Mais on est tous victimes de cette affaire.

Autre chose quand même que je voulais dire, c'est sur la mise en cause que tu as faite, Sandrine Bernard, de notre honnêteté. Quand tu dis, non je ne peux pas croire que les services de l'administration, dont d'ailleurs tu t'es plaint pendant des années, aient pu commettre la moindre erreur sur quoi que ce soit, qu'y a-t-il à propos de ces 80 enfants qui se sont volatilisés à Ivry Port ? Est-ce que ce n'est pas vous qui manipulez pour faire croire qu'il y a des enfants et pour peser sur les décisions de l'Éducation nationale ? Donc en gros, on serait vraiment des énormes menteurs qui ferions croire aux services de l'État qu'il y a 80 enfants comme ça qui vont jaillir de quelque part alors qu'on ne les aurait pas identifiés, qu'on ne les aurait pas vus. On a une spécificité dans cette ville, oui c'est vrai et nous l'assumons avec fierté, c'est d'avoir des populations migrantes, des populations issues de pays étrangers qui assez souvent quand les prix des charters sont plus bas après la rentrée scolaire arrivent en retard à la rentrée scolaire. Ça arrive tous les ans et pendant les quelques années où tu as été en charge de l'éducation, tu n'as pas pesé sur le prix des charters. Et cette situation-là a toujours été connue et arrive très régulièrement. Et en plus, je rappelle quand même qu'on a eu une chose qui s'appelle un petit démantèlement de bidonville Truillot où il y avait jusqu'à 90 enfants qui étaient scolarisés dans les classes spécialisées que, je crois, on appelle les CLIS ou les CLIN. »

Intervenant. - « *Ils y étaient déjà.* »

M. BOUYSSOU. - « *Ah, merci pour cette précision. Ça change tellement vite que j'ai du mal à m'adapter. Remarque que ce matin, j'ai parlé de François Hollande en l'appelant François Mitterrand. (Rire) Alors, tu me diras, que je ne sois pas au clair sur les sigles, ça peut aussi m'arriver. Donc, toutes ces questions font qu'à un moment donné, oui, il peut y avoir sur des constats de rentrée des imprécisions. Par contre, les chiffres qui vous sont donnés ce soir sont ceux qui ont été fournis par les fonctionnaires de l'Éducation nationale et la direction académique. Donc, ceux-là en tout cas, ils ne sont pas contestables.*

Dernier mot pour ne pas en rajouter trop. Alors oui, moi j'entends bien cette petite musique « Ah, mais vous, de toute façon... » D'ailleurs, je note qu'il y en a qui sont beaucoup plus loquaces derrière leur petit clavier sur les réseaux sociaux que dans notre assemblée communale. J'aimerais qu'il n'y ait qu'un seul conseil et pas des conseils virtuels, comme ça un petit peu partout, où les uns et les autres interviennent. Alors oui, vous me direz, on est toujours en train de critiquer le Gouvernement. Si on le critique, c'est qu'on a de bonnes raisons. Oui, on n'est pas satisfait de la politique qui est menée aujourd'hui. Et en tout cas, il y a un domaine dans lequel on a, encore plus que dans tous les autres, vocation à être exigeants, c'est celui de l'école. On peut se permettre de critiquer les mesures de l'État, comme l'ont fait plusieurs d'entre nous ce soir, Séverine Peter, Méhadée Bernard, chacune leur tour. On peut d'autant plus se permettre d'être critiques et exigeants dans ce domaine que nous le sommes par rapport à nous-mêmes. Je rappelle qu'on est une des villes qui consacre la part la plus importante de son budget. C'est 25 % du budget de fonctionnement qui est dédié. Je ne parle pas des colonies de vacances, je ne parle pas des vacances scolaires, des centres de loisirs, je parle de tout ce qui va autour de l'école. Quand on met bout à bout les chemins du théâtre, école et cinéma, les actions de sensibilisation à la médiathèque, quand on met les cars pour les sorties scolaires, quand on met le personnel communal dans les écoles, etc., ça représente 25 % de nos dépenses. Et quand on fait le comparatif avec les autres villes du Val-de-Marne, qu'elles soient de Gauche ou de Droite d'ailleurs, je crois qu'on est vraiment dans les plus hauts.

Sur la question des animateurs, si on considère que les temps d'animation ont exactement la même importance en termes de construction de l'enfant que l'Éducation nationale et que ce qui est vrai pour les uns peut être vrai pour les autres, je suis aussi en désaccord avec ça. Profondément en désaccord. L'exigence qu'on doit avoir par rapport à la qualification des enseignants, par rapport à leur formation sur le temps scolaire, ne peut pas être de même nature que celle qu'on peut avoir du point de vue des animateurs. Et nos animateurs sont tous formés qu'ils soient vacataires, qu'ils ne soient pas titulaires ou qu'ils soient sous contrat. Ils sont tous formés. Et je ne peux pas non plus laisser dire que ce qu'on aurait fourni à l'Éducation nationale et je ne sais plus à quelle direction par rapport au PEDT soit faux et soit mensonger. Si c'est le cas, Sandrine Bernard, je t'invite à le dénoncer auprès des instances compétentes en matière, y compris de juridiction. Si jamais on a mis dans le PEDT, dans tout ce qu'on a envoyé à l'Éducation nationale, des choses qui sont inexactes, je demande à en avoir la démonstration et la preuve. Parce que là, il ne suffira pas d'être un peu mielleux avec les services. Il faudra que tout le monde s'explique sur le sujet. Voilà, je voulais quand même apporter ces quelques précisions et faire part à l'assemblée communale de mon agacement sur le sujet. »

A/ RECOIT l'information donnée relative à la rentrée scolaire 2015/2016.

(pas de vote - information)

B) LOGEMENT

Projet de Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) de la Communauté d'Agglomération Seine-Amont

Avis du Conseil municipal

Rapporteur : Bozena Wojciechowski

M. BOUYSSOU.- *« Je te passe la parole, Bozena Wojciechowski, sur les questions du PLHI. »*

Mme WOJCIECHOWSKI.- *« Questions de logement où on a aussi quelques petits agacements. » (Rires)*

M. BOUYSSOU.- *« Ne te plains pas du Gouvernement, cela va t'être reproché, Bozena Wojciechowski. »*

Mme WOJCIECHOWSKI.- *« Ce n'est pas mon style. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. La ville d'Ivry-sur-Seine a adopté un programme local de l'habitat pour la période 2012 - 2017. Pour nous, définir un PLH, c'est prendre en compte la réalité des besoins sociaux et démographiques. C'est prendre aussi la mesure des enjeux de développement de la ville et c'est défendre le droit au logement pour toutes et tous. La communauté d'agglomération Seine Amont, la CASA, a lancé en janvier 2013 l'élaboration du programme local de l'habitat intercommunal pour la période 2016 - 2021. Il est aujourd'hui demandé au conseil de donner un avis sur le projet de PLHI pour une validation définitive fin 2015 après un aller-retour avec l'État. Ce projet est l'aboutissement d'un travail de deux ans entre les villes. Il est le produit de la conception qui a présidé à la mise en place de notre communauté d'agglomération, c'est-à-dire la coopération entre les villes. Il concrétise le*

projet de territoire partagé que nous nous sommes engagés à mener avec la CASA et met en cohérence les politiques en matière d'habitat de nos trois villes. L'ambition est que cette politique menée sur le territoire se poursuive, conformément aux orientations définies par nos trois villes. La démarche du PLHI s'inscrit donc dans la continuité de notre PLH. Son adoption en fera le document de référence pour l'habitat. Il est élaboré dans le contexte de la mise en place de la Métropole du Grand Paris qui va, entre autres, absorber les compétences de l'aménagement et de l'habitat. Il est donc important pour les villes de la CASA de travailler sur un outil garant des orientations de nos villes et de l'agglomération, outil qui permettra d'affirmer les besoins des habitants et de faire respecter nos choix en matière de logement.

Le PLHI définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale par la réhabilitation du parc social et du parc privé, à adapter le parc aux populations ayant des besoins spécifiques (handicap, population vieillissante, jeunes...), à assurer entre les communes et les quartiers une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement. Cinq grands enjeux ont été identifiés. Le premier est la poursuite d'une production de logements sociaux diversifiés en termes de typologie et la prise en compte de la tension sur les logements à bas loyer. L'objectif de la territorialisation de l'offre de logement, la TOL - il y a beaucoup de sigles, je m'en excuse - qui correspond aux orientations de l'État, l'objectif de cette TOL pour la CASA est de construire 1 780 logements par an, soit 10 680 pour les six années à venir. Pour Ivry, l'objectif est de plus de 4 000 logements sur six ans, dont 50 % de logements locatifs sociaux. Sur ces logements sociaux, nous inscrivons une moyenne de 25 % de PLAI, c'est-à-dire de prêt locatif aidé d'insertion, qui sont les logements désormais destinés aux personnes en difficulté. La priorité au logement social est une ambition forte. C'est l'engagement que nous avons pris dans notre programme municipal, l'engagement 30, d'inscrire 50 % de logement social dans les opérations neuves portées par le PLHI. Et ce n'est pas un petit engagement.

Le deuxième enjeu du PLHI est l'équilibre social au sein des programmes, avec un besoin de construction de logements sociaux dans leur diversité. Il s'agit de répondre aux besoins des populations les plus fragiles. Les logements récents pratiquent des niveaux de loyer nettement plus élevés que le parc ancien, ce qui concourt à la concentration des ménages les plus en difficulté dans le parc ancien qui en plus est souvent énergivore. Il faut donc améliorer la mixité sociale au sein des programmes pour éviter un parc social à deux vitesses, avec la relégation des ménages les plus précaires dans le parc ancien. Et il faut mettre en place des mesures pour lutter contre la précarité énergétique.

Le troisième enjeu concerne l'accession à la propriété. Il s'agit de maintenir les politiques d'encadrement du prix de l'immobilier avec les promoteurs, dans le but de favoriser, pour ceux qui le souhaitent, l'accession des ménages locaux et d'enrayer leur départ du territoire. La programmation pour Ivry permettra 80 % de produits en accession maîtrisée et 60 % en accession libre.

Le quatrième enjeu concerne la poursuite des actions sur le parc privé dégradé et la lutte contre la précarité énergétique dans le parc privé. Nous avons inscrit notre programme d'intérêt général, notre PIG, lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique dans le PLHI. Ce programme a malheureusement été réduit en 2015, du fait des conséquences des

baisses des dotations de l'État aux collectivités territoriales. À l'aune de la COP 21, je m'interroge sur les moyens qui seront déployés pour relever ce défi incontournable.

Le cinquième enjeu concerne l'adaptation de l'offre aux populations ayant des besoins spécifiques. Il s'agit d'adapter le parc existant à la population vieillissante, permettant le maintien à domicile, mais aussi de réhabiliter les foyers logements, de développer l'offre pour les jeunes et de développer les actions d'adaptation du parc au handicap. 305 logements en structure d'hébergement spécifique sont programmés sur Ivry.

J'essaye d'être brève. Vous le voyez, c'est un programme ambitieux et le PLHI permet une expression politique commune de notre agglomération en direction de l'État pour exiger les financements à la hauteur des besoins réels des demandeurs de logement de nos trois villes. C'est-à-dire particulièrement d'obtenir une augmentation sensible de la proportion de logements en PLAI dans nos futurs programmes pour répondre à ces besoins, ce que pour l'instant l'État nous refuse. Je me permets de citer l'avis technique des services de l'État sur l'avant-projet du PLHI, qui me paraît éloquent de ce point de vue là. Je cite : « Il serait souhaitable que la commune d'Ivry se borne à maintenir son taux de logements sociaux à 40 % en programmant la même part de logements sociaux dans les nouvelles opérations. Il conviendrait de maintenir les taux déjà élevés de logements sociaux sur le territoire et de diversifier l'offre de logements sociaux en augmentant la part de PLS, de prêt locatif social, et en diminuant la part de PLAI pour éviter d'alimenter la paupérisation observée dans le diagnostic. » Fin de citation. C'est assez scandaleux et inadmissible lorsqu'on sait qu'à Ivry, plus de 75 % des 5 500 demandeurs de logement relèvent justement des plafonds PLAI. Et c'est bien la dégradation des conditions de vie qui expliquent la paupérisation et non le nombre de logements sociaux. Au contraire, heureusement que des logements sociaux se construisent pour tenter de ne pas faire cumuler toujours aux mêmes, chômage, précarité, difficulté et en plus impossibilité totale d'accéder à un toit. Je remercie d'ailleurs Pascal Savoldelli et Lamya Kirouani, conseillers départementaux, de l'avoir fort justement souligné auprès du Préfet, et ce, lundi dernier.

Le refus de ce financement remet en cause la possibilité pour les demandeurs de pouvoir être logés sur la ville. Il y va de la garantie à faire vivre la mixité sociale dans notre ville et de s'opposer au processus d'exclusion territoriale. Le développement de la ville se fera avec et pour tous les Ivryens. C'est notre volonté politique et c'est l'orientation de notre programme municipal. La position de l'État devrait faire réfléchir ceux qui affirment que nos choix viseraient à chasser les plus modestes au profit des classes moyennes. Pour nous, le logement est un droit fondamental à garantir pour toutes et tous. Et j'ai les plus grandes craintes que demain, avec la Métropole du Grand Paris, cet objectif reste celui de celles et ceux qui la dirigeront. Il risque au contraire d'aller dans la même direction que les choix de l'État qui réduit la part de logements sociaux accessibles aux plus modestes, qui réduit les dotations aux collectivités territoriales, amputant ainsi leur possibilité d'action. Les annonces gouvernementales faites depuis quelques semaines sur une diminution, voire une suppression des aides à la pierre, c'est-à-dire les aides à la construction, et des APL ont fort heureusement provoqué une levée de boucliers. À peine de retour du congrès du mouvement HLM, je ne peux que me réjouir que le Président de la République n'ait pas osé réitérer de telles propositions. Quant au reste, les bonnes intentions s'affichent. Quelques mesures semblent aller dans le bon sens. Mais l'ampleur de la crise du logement est tellement grave et douloureuse, vous le savez, que c'est un tout autre niveau d'ambitions, d'actes et de moyens qu'il faut absolument affirmer. Les besoins en logement s'expriment fortement à Ivry et sur

le territoire de la Seine-Amont. Nous sommes déterminés à y apporter des solutions pérennes pour toutes et tous.

Le projet de PLHI est volontaire et ambitieux, comme je l'ai dit. Il confirme la volonté de la CASA et des villes qui la composent de contribuer à construire un territoire global, cohérent et équilibré, un territoire de référence pour que la future métropole puisse être radicalement réorientée au service des populations. Et je ne doute pas que nos mobilisations en cours et à venir, avec toujours plus d'Ivryennes et d'Ivryens, le permettront. Je remercie toutes celles et tous ceux, élus et services, qui ont travaillé depuis deux ans et je vous propose donc de valider le PLHI. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Bozena Wojciechowski. Qui souhaite intervenir ? Sarah Misslin. Eh bien, Sarah Misslin. Vas-y. Puis, il y en a d'autres qui s'inscriront après, ça donnera envie. Vas-y, Sarah Misslin. »*

Mme MISSLIN. - *« Merci, Monsieur le Maire. Je tenais tout d'abord à préciser à l'assemblée que c'est Ouarda Kirouane qui devait lire ce texte et qui l'a écrit. Donc, je vais le lire en son nom. Donc, non je ne suis pas vice-présidente de l'OPH, mais comme je lis son texte, voilà vous comprendrez. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Je ne vais pas revenir sur ce que vient de présenter assez clairement Bozena Wojciechowski, notamment sur le rapport de force permanent avec l'État concernant le besoin de construction de logements sociaux, de PLAI et les difficultés à obtenir les financements de l'État. Les prétextes sont carrément fallacieux. Elle l'a, je crois, très bien montré. Je souhaite insister sur un aspect que le PLHI de ce soir met en lumière, sur la recentralisation des pouvoirs de décision que nous sommes en train de connaître. La loi NOTRe, nouvelle organisation territoriale de la République, a été publiée au Journal officiel le 8 août 2015, après avoir été définitivement adoptée par le Parlement le 16 juillet. Avec elle, une mesure particulièrement inquiétante, le rattachement des OPH aux futurs territoires. La disposition prévoit précisément que, je cite : « Les offices publics de l'habitat précédemment rattachés aux communes ou à leur groupement situé dans le périmètre des établissements publics territoriaux sont rattachés à ces derniers à compter de l'approbation du plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement et au plus tard le 31 décembre 2017. » Là, j'ai envie de dire, mais qu'allons-nous donc faire dans cette galère ! Regardons la carte des territoires proposée par l'État via les préfets pour l'Île-de-France. Ivry pourrait se retrouver dans un territoire de 27 communes. 27, rendez-vous compte ! Mais quelle machine technocratique est-on donc en train de nous imposer sous nos yeux ? Quand on connaît les difficultés de gérer un OPH comme celui d'Ivry, avec un patrimoine riche, dense, historique et donc aussi vieillissant, mais comment pensez-vous que cela puisse être fait à l'échelle d'un territoire de 27 communes ? Comment peut-on imaginer une seule seconde que cela va être plus efficace, plus juste, plus près des besoins des populations ? Mais est-ce même cela l'intérêt ? Permettez-moi sincèrement d'en douter.*

À mes collègues de l'opposition, notamment de la Droite, j'ai envie de dire « inutile désormais de vous battre pour intégrer le conseil d'administration de l'OPH d'Ivry dont demain 50 % des membres pourraient habiter Orly, Fresnes ou Villeneuve-le-Roi. Vous n'aurez guère de pouvoir là-dedans. » Et les agents de l'OPH, de l'ensemble des offices publics de France, sont tout aussi inquiets sur l'avenir de leur statut et de leurs missions. Moi-même, je me demande sincèrement à quoi je vais servir. Je suis vice-présidente de l'OPH. Je me suis investie parce que je crois à la proximité, à l'action publique, à l'intérêt d'agir au plus près des besoins des gens. J'organise des permanences, je reçois les habitants, les plaintes, les craintes, les

demandes, les détresses. Parce qu'on peut toujours critiquer la gestion actuelle, faire courir les bruits comme le font certain de clientélisme permanent, comme s'il y avait 9 000 communistes à Ivry. Bref ! Reste que les habitants pouvaient interpeller directement les élus et le maire, président de l'OPH, pendant ces visites de quartier, des élus qui avaient le pouvoir d'agir. Mais demain, quand les décisions seront prises à l'échelle de 27 communes, au fin fond d'un territoire dont on ne sait même pas encore quels seront ses leviers et ses moyens d'agir, fiscalité propre, dotations de l'État équitables et suffisantes, franchement, je ne vois pas ce qu'on pourra leur dire à tous ces gens qui viennent nous voir. Appelez le territoire ! Croyez-moi, c'est un rire jaune, un rire amer, un rire de colère. Parce que cette politique n'a au fond qu'un seul but, servir des intérêts qui ne sont pas les nôtres, qui ne sont pas ceux des populations, qui ne sont pas ceux de la démocratie, du partage du pouvoir, de la réponse aux besoins sociaux. Plus d'égalité, une meilleure répartition des logements sociaux pour éviter la ghettoïsation, une meilleure répartition entre logement et activité économique, une incitation à la construction pour répondre aux besoins de logement, mais pour cela, pas besoin ni de métropole, ni de territoire, ni de fusion des OPH. Il suffirait que l'État fasse vraiment appliquer la loi sur les 25 % de logements sociaux et les schémas directeurs de la région Île-de-France.

Non, les élus du groupe Front de Gauche, nous ne croyons pas une seule seconde qu'il s'agisse d'une réforme de Gauche pour plus d'égalité, plus de justice, plus de droit au logement. Les lois ALUR, NOTRe, MAPTAM, ont toutes le même objectif : moins de pouvoir à l'échelon local pour moins de démocratie et moins de service public. Ce n'est pas le projet de société que nous portons. Nous appelons à un véritable service public national du logement qui coordonne l'ensemble des OPH et des bailleurs sociaux et suppose donc la nationalisation d'un certain nombre de ces bailleurs. Nous continuerons de nous battre pour le réaliser par tous les moyens possibles. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Sarah Misslin. Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Bonsoir. Le groupe Socialiste votera contre ce PLHI. D'abord parce qu'il comporte principalement des généralités qui ne pourront pas voir le jour en raison des circonstances et surtout parce que nous nous sommes toujours prononcés contre le passage d'un taux de 40 à 50 % de logements sociaux dans les constructions neuves. C'était dans notre accord politique de 2008. C'était dans nos engagements politiques en 2015. Alors, nous approuvons bien sûr une grande partie des intentions et des objectifs qui sont contenus dans ce plan, mais nous ne souhaitons pas transiger sur ce point. La mixité impose de maîtriser le peuplement de la ville et conditionne la cohésion sociale et le bien-vivre ensemble. C'est d'ailleurs ce qu'a rappelé le Président de la République aujourd'hui en manifestant sa volonté de faire preuve de fermeté à l'encontre des villes qui ne respectent pas les taux de logement social qui sont exigés et qui doivent être répartis sur l'ensemble du territoire pour permettre cette mixité, bien au-delà d'Ivry. Il est de plus erroné de laisser croire que l'augmentation des créations de logements sociaux permettra mathématiquement de réduire le nombre de demandeurs, puisque le développement de la ville génère autant d'augmentation du nombre de demandeurs que la création de logements sociaux. Donc voilà, ça ne permettra pas de répondre à l'ensemble des demandes et il ne faudrait pas faire croire ceci. »*

M. BOUYSSOU. - *« Je crains que ton raisonnement mathématique qui était très clair sur l'école le soit beaucoup moins sur le logement, Sandrine Bernard. Sans vouloir continuer à être désagréable. Je crois que Catherine Vivien ensuite a demandé la parole. »*

Mme VIVIEN. - *« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues. Merci à Bozena Wojciechowski pour sa présentation du Programme Local de l'Habitat Intercommunal. Nous comprenons bien qu'il s'agit de sanctuariser un certain nombre d'investissements dans un contexte où la Métropole du Grand Paris (MGP) va être mise en place au 1^{er} janvier 2016 et piloter la politique de l'habitat sur l'ensemble de son territoire. Dès lors, un document opposable s'avère un outil juridique précieux qui assurera la prise en compte par la MGP des décisions des villes membres de la CASA, avant la disparition de cette dernière. Cela est d'autant plus nécessaire qu'un certain flou règne sur le transfert des compétences en matière d'habitat et de logement. En effet, comme le souligne le vadémécum de la mission de préfiguration de la MGP en date du 25 août 2015, l'exercice des compétences aménagement de l'espace métropolitain et politique de l'habitat et du logement est reporté au 1^{er} janvier 2017. Ce même vadémécum souligne un manque de netteté dans les modalités de transfert de ces compétences, dont on peut légitimement se demander s'il n'est pas organisé à dessein. Par exemple, le PLHI protège un certain nombre de subventions pour des projets déjà engagés. Nous serons particulièrement attentifs à ce que les financements promis pour la réhabilitation de la cité secteur Gagarine soient pérennisés dans un contexte d'insécurité institutionnelle qui appelle une vigilance sans faille de notre part, mes chers collègues.*

Nous profitons d'ailleurs de cette occasion pour rappeler que nous avons près de 5 000 demandeurs de logements sur notre commune. Dans ce cadre, il nous paraît impératif d'accélérer le travail au sein de la commission tripartite. À ce titre, l'attribution des logements doit répondre à une exigence de transparence. Dans cette perspective, le scoring ou barème peut s'avérer un instrument précieux d'aide à la décision, car il permet une procédure de sélection des demandeurs mieux comprise et une évaluation plus objective de la situation d'un demandeur de logement sur la base de critères préalablement établis, parmi lesquels les revenus, la part consacrée chaque mois au loyer, l'ancienneté de la demande, la composition familiale ou encore la taille et l'état de salubrité du logement occupé. Ce système de barème serait bien évidemment évolutif, prenant en compte les évolutions de la société (colocation, vieillissement de la population, familles monoparentales) et de la situation économique des demandeurs. Il nous faut aussi réfléchir aux conditions d'établissement d'un dossier anonyme, même si l'élaboration d'un tel dispositif comporte des difficultés non négligeables. En effet, les Ivryennes et Ivryens les plus en difficultés sont suivis par divers services, municipaux ou autres. Dans ces conditions, le maintien de l'anonymat s'avère compliqué. Il ne faut cependant pas renoncer à l'anonymisation des dossiers qui reste une idée à creuser. C'est l'automatisme de la procédure qui doit faire débat et qui appelle notre discernement. Naturellement, la politique d'attribution est incapable à elle seule de résoudre la crise du logement sans l'offre qui va avec. Ce qui est en revanche certain, c'est que toutes les Ivryennes et les Ivryens, demandeurs de logements sociaux ou non, doivent avoir accès aux critères d'attribution des logements sociaux. C'est un impératif démocratique.

Nous partageons évidemment les éléments de diagnostic du rapport de synthèse, notamment en ce qui concerne la nécessité de ne pas parquer les plus démunis dans les logements les plus anciens et les plus énergivores, au risque d'aggraver davantage la fracture énergétique. En outre, nous devons plus que jamais maintenir les Ivryennes et les Ivryens sur le territoire, malgré l'augmentation du foncier et des coûts à la construction. C'est une promesse centrale de notre majorité, comme le rappelle le point 32 de notre programme électoral, ainsi que la « Charte de Maintien ». Tout doit donc être fait pour renforcer la politique de notre commune en la matière.

Enfin, il nous faut également nous interroger sur la fluidité à l'intérieur du parc social. C'est un débat ayant des répercussions concrètes. Est-il, par exemple, légitime qu'un locataire occupe la même surface, lorsque plusieurs membres de sa famille ont quitté le domicile ? Certains soutiendront l'idée que les locataires ayant occupé un logement durant des décennies développent un attachement sentimental pour l'endroit dans lequel ils ont passé la majeure partie de leur vie. Cet argument est tout à fait respectable. Cependant, il faut aussi considérer que le logement social doit d'abord venir en aide à celles et ceux qui en ont le plus besoin, avec une offre adaptée à leur profil socioprofessionnel et familial. Dans cette perspective, il faut davantage travailler sur les demandes d'échanges de logements. Il nous faut être plus réactifs sur cette question. En effet, de nombreux ménages souhaitent changer de logement pour des diverses raisons. Certains locataires sont dans l'obligation de changer de logement pour des raisons économiques et doivent attendre de trop longs mois avant d'avoir une proposition ; d'autres, en revanche, souhaiteraient libérer des appartements familiaux pour des logements plus petits, mais face aux prix élevés des loyers, ils y renoncent en majorité. Il s'agit d'enjeux pratiques, mais néanmoins fondamentaux, si nous voulons apporter des réponses concrètes et adaptées.

Voilà, chers collègues, l'ensemble des réflexions que le groupe EELV d'Ivry souhaite vous soumettre à l'occasion de l'examen de cette délibération qu'il va voter. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Catherine Vivien. Il n'y a pas d'autres interventions ? Ah si, M. Leclercq. »*

M. LECLERCQ. - *« Oui, je vais être très court parce que là ça fait déjà deux heures et demie qu'on est en assemblée et on est au deuxième point de l'ordre du jour. Je suis agréablement surpris d'être parfois d'accord avec des membres de la majorité municipale qui ne sont pas dans le même bord politique que nous, puisqu'avec ce que vient de dire Catherine Vivien, je suis quasiment d'accord avec tout ce qui vient d'être dit. Et puis je noterai qu'avec Sandrine Bernard, nous nous retrouvons aussi sur le sujet de l'absence de mixité sociale, avec un taux de 50 % de logement social effectivement que nous ne partageons pas. Je rejoins Valérie Péresse qui vient d'exprimer dans son programme en disant qu'elle jugeait qu'il ne fallait pas aller au-delà de 30 % de logements sociaux. J'ai noté qu'auparavant à Ivry-sur-Seine, on parlait d'un tiers, un tiers, un tiers : un tiers de logement social, un tiers de locatif et un tiers d'accédants. Et maintenant, on est passé à 50 %. Donc, on est dans une absence d'équilibre. Donc, pour la même raison, je rejoins Sandrine Bernard. Ça ne veut pas dire qu'on est toujours d'accord, mais on votera également contre cette délibération. D'autant plus que c'est un dossier qui a mobilisé des moyens absolument énormes en fonctionnaires et en prestations de différentes sociétés de conseil et tout ça va être mis à la poubelle dans trois mois. Donc, c'est un gâchis d'argent qui est absolument affligeant. Voilà ! »*

M. BOUYSSOU. - *« Dis donc, Valérie Péresse, Sandrine Bernard et Catherine Vivien dans la même intervention, là je suis ébloui. (Rires) Franchement, vous rassemblez large. Je crois que Bozena Wojciechowski souhaitait réintervenir. Vas-y. »*

Mme WOJCIECHOWSKI. - *« Oui, justement je suis contente de ne pas être associée à cette liste de noms. (Rires) Juste deux mots. Le premier sur les attributions et sur les échanges, évidemment on va poursuivre le travail, notamment celui qui est engagé au sein de la commission tripartite. Je pense qu'effectivement, il y a besoin d'accélérer, de renforcer un petit peu le travail là-dessus. Cela dit, que ce soit pour les attributions ou les échanges, rien n'est aussi simple qu'il n'y paraît. Quand il y a des demandes d'échange, ça a l'air d'être simple*

et on ne comprend pas. S'il n'y a qu'à Ivry que se posait la question, je me dirais, effectivement on a un souci d'organisation, il y a quelque chose dans la gestion qui ne va pas. La question se pose au niveau régional. Donc à mon avis, ce n'est pas qu'une question d'organisation et de gestion, même si évidemment il faut améliorer ça. Là-dessus, on va y travailler et tous ceux qui y participent, donc Droite, Gauche, la majorité et opposition municipale participent à cette commission, ainsi que des demandeurs de logement. Donc, on va continuer à travailler dans ce sens-là évidemment.

La deuxième petite chose que je voulais dire, c'est sur la question de la mixité sociale. Moi je suis assez agacée qu'on parle de mixité sociale seulement dans ce sens-là et qu'on évoque très peu les ghettos de riches qui semblent poser moins de problèmes. Et moi, ça me pose quand même de gros problèmes. Effectivement, M. Hollande tout à l'heure s'est engagé là-dessus. Alors, il s'est engagé à faire respecter la loi. C'est un bel engagement. Je pense qu'on peut le souligner. Ça fait 15 ans que cette loi existe. Donc, il y a des dispositions qui existent dans cette loi qui permettent d'être un peu plus coercitif et un peu plus contraignant sur cette question-là. Donc je ne peux que le souligner et en être ravie. Cela dit, j'ai entendu des chiffres là les trois derniers jours au congrès de l'USH, du mouvement HLM. 70 % des Français sont éligibles au logement social. Sur les 70 %, je doute que tout le monde en a « besoin ». Mais en termes de ressources et de niveau de revenus, 70 % des Français sont éligibles au logement social. Moi, je pense que quand on a 70 % des Français qui sont éligibles, c'est que la demande est très très forte, qu'il manque des logements et c'est peut-être aussi notre conception du logement social. Enfin « notre », ce n'est pas la mienne, mais celle qui est un petit peu véhiculée. Le logement social, ce n'est pas le logement des pauvres, ce n'est pas des pauvres logements pour des pauvres personnes. Le logement social, c'est le logement public, c'est le logement de qualité pour toutes et tous et le logement accessible pour toutes et tous. Et je crois que quand on voit encore une fois que 70 % des Français sont éligibles, ça veut dire qu'on est sur une question de service public, de service public national et de logements publics de qualité pour toutes et tous. Et ce à quoi Ivry essaye d'y répondre avec les ambitions portées dans le PLHI. Merci, Mehdy Belabbas. »

(Rires)

M. BOUYSSOU. - *« Mehdy Belabbas qui soulignait d'un éternuement ton propos. Merci, Bozena Wojciechowski, pour à la fois ton intervention d'introduction à la délibération et pour les précisions que tu viens d'apporter. Je voudrais faire juste deux remarques. Parce que quand même tout à l'heure je rigolais sur ce que vous disiez, M. Leclercq, mais ce n'était finalement pas si drôle. Parce qu'il faut arrêter d'être dans la contradiction tout le temps. Il faut avoir une position et une seule position quand on essaye comme vous de faire de la politique et d'honorer un certain nombre de mandats publics. Vous ne pouvez pas dire ce soir que la ville d'Ivry dans ses orientations prône trop de logements sociaux, que le 50/50 dans les nouvelles opérations, c'est vraiment quelque chose de pas possible, etc. Et de l'autre côté, quand vous soutenez par exemple ce qui se dit sur Ivry Confluences, vous vous faites le porte-parole dans notre assemblée très régulièrement, même carrément sans valeur ajoutée. D'ailleurs, vous lisez leur communiqué du collectif « Ivry sans Toi(t) » où on nous accuse à tour de bras et encore il y a plein de publications que vous avez faites sur Facebook - enfin plein, pas tant que ça, quelques-unes - ces derniers temps, en disant « voilà, la ville d'Ivry... » Vous nous avez qualifiés tout à l'heure sur un de vos statuts de PCR. Vous avez dit parti capitaliste français à la place de parti communiste. Enfin, vous avez un humour débordant sur cette question et notamment vous fondez cela sur une soi-disant posture qui serait la nôtre de faire*

partir d'Ivry Confluences, donc d'Ivry Port, de ce quartier qui est en pleine mutation, les catégories les plus populaires, en disant, on les chasse d'Ivry pour faire venir la gentrification, toute cette légende urbaine qui tournicote autour de ça. Et ce soir, je pense que Bozena Wojciechowski et la délibération qui est soumise au Conseil Municipal - ça, ce n'est pas un statut Facebook, c'est une délibération qui vous est soumise - propose justement de poursuivre cette volonté des 50/50 qui est la seule garantie pour permettre aux catégories les plus modestes de rester à Ivry Port ou dans n'importe lequel de nos quartiers d'ailleurs et de renforcer la part des PLAI à 25 % alors que les dispositifs législatifs aujourd'hui nous disent, ces PLAI, il faut qu'il y en ait moins à Ivry. Et l'avis de la DRIL (direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement), qu'a quand même très fortement souligné Bozena Wojciechowski dans son intervention, montre bien que nous, nous nous battons pour qu'il y ait des logements neufs avec des loyers modestes qui soient construits sur le territoire et que c'est l'État qui nous dit, vous avez trop de pauvres à Ivry, il faut arrêter d'en construire. Donc au moins, ne dites pas tout et son contraire selon les supports et les assemblées dans lesquels vous êtes. Il faut vous positionner, M. Leclercq. Soit vous êtes pour que la ville d'Ivry continue à construire des logements à bas loyer pour permettre notamment aux habitants d'aujourd'hui d'Ivry Confluences et qui sont dans des pouilleries, dans des logements vétustes et indécents, de rester à Ivry. Soit c'est ça votre positionnement, soit vous dites, il ne faut plus de logements sociaux et les pauvres, il ne faut pas qu'ils restent à Ivry. Mais vous ne pouvez pas dire les deux et tout et son contraire. Je rejoins également ce qu'a dit Bozena Wojciechowski. Il y a eu des déclarations du Président de la République aujourd'hui qui propose d'appliquer la loi. Je serai tenté de dire, c'est la moindre des choses, surtout une loi qui existe depuis 15 ans. Sauf que là, il propose d'aller quand même un tout petit peu plus loin. Il propose de réquisitionner les terrains et de faire que l'État prenne la main sur les permis de construire. Ça, c'est une vraie nouveauté et je me dois, pour une fois, de le souligner. Mais comme on dit dans l'expression populaire, c'est au pied du mur qu'on voit le maçon, donc j'attends de voir. Mais dès demain, je sais que le Conseil Général va publier la liste de ces terrains et leur situation. Et je vais vous dire quoi, en tant que président de l'office, puisque l'office a le droit de construire à l'extérieur du territoire de la commune, je me porte candidat au nom de l'OPHLM pour aller faire une petite opération à Saint-Maurice chez M. Cambon pour que les habitants de Gagarine, les habitants d'Ivry Confluences puissent aller vivre aussi dans cette jolie petite bourgade du côté de la Marne et pouvoir y exister tout tranquillement. Puis nous, on aura toujours bien d'autres gens à loger. Parce que les 5 500 qu'évoquait Bozena Wojciechowski tout à l'heure, ils ne sortent pas de nulle part. Ce sont des Ivryens, ce sont les enfants d'Ivryens qui sont jeunes, qui ont entre 20 et 30 ans. Ce sont des gens qui attendent effectivement un échange de logement et c'est aussi des gens qui vivent dans l'habitat privé, insalubre, avec des prix de loyer qui sont inadmissibles. C'est ceux-là qu'on a vocation à reloger à Ivry. On ne les exporte pas de je ne sais où. Ils sont là, ils ont droit au logement, comme chacun de nous. Donc sur ces paroles, je vous propose de voter la délibération qui vous est soumise et qui, même si elle n'est pas validée par l'État, est en tout cas un acte revendicatif pour qu'on avance sur ces questions. Qui est pour ? Ah, si c'est de nature à changer votre vote, pourquoi pas. Allez-y. On reprendra le vote un peu plus tard. M. Leclercq va préciser sa position et nous y sommes très intéressés. Allez-y. »

M. LECLERCQ.- « Donc, juste pour dire à Saint-Maurice, il y a le quota de logements sociaux, même du nouveau quota puisqu'ils sont à 25 % de logements sociaux. Donc, ils participent également à loger les personnes qui en ont besoin. Vous me dites que je suis

ambigu, on a toujours été très clairs dans notre position. Nous ne sommes pas contre le logement social, nous sommes pour un équilibre. Donc en gros, entre 25 et 30 % de logements sociaux, après des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs par ailleurs, enfin des locataires du parc privé. Et pour revenir sur Ivry Confluences, il y a eu énormément d'expropriations de petits propriétaires qui avaient acquis leur logement dans des conditions, avec des emprunts et donc des gens extrêmement modestes et qui n'étaient plus en capacité de se reloger avec l'indemnité, ce qu'on leur proposait, de... »

M. BOUYSSOU. - *« Excusez-moi, M. Leclercq, vous pouvez redire ce que vous venez de dire à propos des expropriations ? Dites-le à haute et intelligible voix qu'on puisse l'enregistrer. »*

M. LECLERCQ. - *« J'ai dit qu'il y avait eu des expropriations de petits propriétaires qui avaient acquis leur logement en faisant un emprunt immobilier. »*

M. BOUYSSOU. - *« Vous pouvez le redire une troisième fois ? »*

M. LECLERCQ. - *« Sincèrement, je ne vois pas où vous voulez en venir. »*

M. BOUYSSOU. - *« Je veux en venir au fait que vous mentez éhontément dans l'assemblée communale, car il n'y a eu aucune expropriation de petits propriétaires à Ivry Confluences. Donc, c'est de la diffamation. C'est du mensonge à l'état pur. »*

M. LECLERCQ. - *« ... pour que certains vendent et à force de pression ont vendu peut-être soi-disant... »*

M. BOUYSSOU. - *« Après mon intervention en deux minutes, on passe d'expropriation à pression. Peut-être que la troisième fois, on va passer à incitation. »*

M. LECLERCQ. - *« Le collectif Ivry sans Toi(t) qui a tous les chiffres et les éléments, les noms, pourra vous donner les éléments en Conseil Municipal, si vous le souhaitez. »*

M. BOUYSSOU. - *« C'est sûr qu'ils sont mieux équipés que vous de ce point de vue là. »*

M. LECLERCQ. - *« Sur le manque de moyens de l'opposition, je l'ai toujours dit. Moi, je travaille par ailleurs. »*

M. BOUYSSOU. - *« Non, je parlais d'intelligence et d'arguments, M. Leclercq, pas de moyens. »*

M. LECLERCQ. - *« Les moyens, je n'ai pas les moyens d'avoir tous les chiffres et de passer des... voilà. Je n'ai personne, je n'ai pas de secrétariat. Vous me l'avez refusé. Donc, ne dites pas qu'on manque de moyens. Si vous voulez qu'on ait les moyens, donnez-nous un secrétariat et on pourra faire plus et on pourra collecter des données pour vous les présenter si vous le souhaitez en Conseil Municipal. Voilà. »*

M. BOUYSSOU. - *« D'accord. Vous me direz dans quelle ville dirigée par la Droite, les élus communistes, socialistes ou Europe Écologie ont des secrétariats et des moyens de fonctionnement qui ne soient pas beaucoup inférieurs à ceux que vous avez ici dans cette ville. Mais enfin, si vous avez des villes où la Droite donne des secrétariats à l'opposition, je demande à en être informé. Alors ça, ça m'intéresserait de les connaître. Alors, je vous propose que nous passions au vote. Qui est pour la délibération ? Merci. Qui est contre ? Pardon. Qui s'abstient ? Merci. Donc la délibération est adoptée. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

B/ EMET un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat Intercommunal sur le territoire des Villes de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine pour la période de 2016 à 2021 et PRECISE que cet avis sera transmis au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine-Amont.

(35 voix pour et 10 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

C) ENVIRONNEMENT

Appel à projets "Plan de Relance du Tri" d'Eco-Emballages

Candidature et engagement de la Ville

Rapporteur : Romain Zavallone

M. BOUYSSOU. - *« Je passe la parole à Romain Zavallone sur le troisième point. »*

M. ZAVALLONE. - *« C'est une véritable révolution qu'il nous faut amorcer dans ce domaine. Les déchets doivent être vus comme une ressource. Ainsi le renforcement du tri et la lutte contre le gaspillage sont essentiels. Beaucoup a déjà été fait en ce sens depuis cinq ans avec notre Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD). L'objectif de 7 % de réduction des déchets fixé par celui-ci a été quasiment atteint, mais nous pouvons et nous devons faire encore bien plus. Excusez-moi ? »*

M. BOUYSSOU. - *« Si Romain Zavallone s'exprimait tout seul, ce serait mieux. Non, il y avait un petit brouhaha, mais qui n'avait rien à voir avec le contenu de ton intervention. Poursuis. »*

M. ZAVALLONE. - *« Merci. Pour notre territoire en 2014, voici quelques chiffres sur ce que l'on trouve dans nos bacs jaunes : 36,33 % d'emballages recyclés, 47,08 % de papiers graphiques, 0,02 % de petits appareils électroménagers et 16,57 % de refus de tri. On appelle refus de tri les déchets qui n'ont pas leur place dans les bacs jaunes. Ces déchets ne seront pas recyclés et seront conduits à l'incinération, ce qui représente un surcoût pour notre collectivité, environ 97 € la tonne pour les ordures ménagères résiduelles.*

La délibération - j'en viens au fait - qui nous est soumise au vote ce soir concerne la candidature de la ville à l'appel à projet porté par l'organisme Éco-Emballages concernant la relance du tri. L'amélioration de la démarche de tri sélectif de nos déchets et l'augmentation du taux de recyclage des déchets est un enjeu considérable, notamment pour la prévention de l'environnement, mais aussi au regard de la maîtrise des coûts de collecte et de traitement. Cet appel à projets nous permettra de financer une part de nos projets d'investissement de sensibilisation ayant pour objectif de renforcer le tri sélectif. Il nous faut garder en tête que les actions que nous proposons pourraient ne pas être retenues lors de l'examen des dossiers de candidature par Éco-Emballages. Toutefois, cet appel à projets n'est qu'une première étape. Pour atteindre les 75 % de recyclage des déchets fixé par la loi, nous devons être ambitieux et innovants.

La semaine dernière, l'association Zéro Waste France que le Maire a reçue personnellement, a présenté son plan pour une alternative citoyenne zéro déchet à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13. Sans entrer ici dans le détail des mesures proposées, nous pourrions nous inspirer de certaines de leurs propositions afin de réduire significativement le

volume de nos poubelles, comme la relance du Stop-Pub, le développement du compostage collectif, la diffusion plus large des consignes de tri, l'expérimentation de la collecte des biodéchets auprès des gros producteurs par exemple et dans sa continuité sur un quartier test incluant à la fois de l'habitat collectif et de l'habitat individuel.

Face à l'ampleur de la tâche qui nous attend et dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, nous devons nous donner les moyens d'aller chercher les financements là où ils se trouvent et notamment aujourd'hui dans nos poubelles. Les appels à projets finançant la transition écologique des territoires se multiplient. Le Conseil Municipal a eu l'occasion de se prononcer sur plusieurs d'entre eux depuis le début de la mandature. Cependant, à l'heure où la compétence collecte des déchets va être transférée aux nouveaux territoires créés dans le cadre du Grand Paris, nos leviers d'action se réduisent. Nous devons toutefois a fortiori rester ambitieux dans notre recherche de financements alternatifs. Nous devons mobiliser toutes les ressources possibles pour nous permettre de continuer à mettre en place une politique de prévention des déchets innovante. Dans ce cadre, ne nous interdisons pas de solliciter plus régulièrement et intensément le Sycotom qui dispose d'un important budget, environ 2 millions d'euros dédiés aux actions de prévention qui demeurent largement non sollicités par les villes adhérentes. Nous avons eu l'occasion de rencontrer les représentants du Sycotom dans le cadre de la commission développement de la ville. Ces derniers nous ont fortement encouragés à les solliciter pour le financement de nos actions.

Faire d'Ivry une ville pilote du territoire sur la prévention des déchets est l'objectif que doit permettre cette nouvelle délégation. Avec le soutien du Maire, l'engagement des services sur ces questions et ma détermination, j'espère que nous parviendrons à dépasser les contraintes actuelles pour concrétiser cette ambition. Ainsi, en guise de première étape, je vous demande de bien vouloir adopter favorablement cette délibération qui aboutira je l'espère à la retenue de nos propositions par Éco-Emballages. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Romain Zavallone. Y a-t-il des inscrits ? Alors, j'ai vu Sandrine Bernard, Jeanne Zerner, Saïd Hefad et Pierre Chiesa. Et puis vous avez le droit de vous inscrire. Je ne bloque pas la liste de manière définitive. Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Monsieur le Maire, est-ce que vous me permettez une incise ? Oui. Je considère que c'est un oui. »*

M. BOUYSSOU. - *« Non. Comment on peut dire ? Écrivez-moi et on verra plus tard. Non, bien sûr que je te permets une incise. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Non, simplement pour la qualité de débat au sein de ce conseil et le respect de nos concitoyens qu'on représente tous et qu'on tient tous à représenter. Il serait bon d'éviter les attaques personnelles, quelles qu'elles soient. »*

M. BOUYSSOU. - *« Alors, Sandrine Bernard, je t'interromps immédiatement. Je vois que ce soir Régis Leclercq et toi, vous vous servez des politesses absolues et j'en suis fort ému. Donc, je ne vais pas te laisser aller plus loin, car je vais immédiatement et particulièrement pour faire plaisir à Mme Appolaire et à Madame... excusez-moi, à chaque fois, je bloque sur votre nom. Mme Andria, pardon. Excusez-moi. Je vous prie de m'excuser. Qui avait l'air courroucée pour mon propos tout à l'heure sur l'intelligence. Eh bien, Mesdames, je le retire. Et cette parole a très largement dépassé ma pensée. Voilà ! Ton incise est-elle satisfaite, Sandrine Bernard ? Voilà qui est fait. Je te rends la parole. »*

Mme BERNARD Sandrine. - « Très bien, merci Monsieur le Maire. Donc malgré nos divergences parfois, nous allons pouvoir en rester à des considérations strictement politiques. Alors, le groupe Socialiste souhaite apporter son soutien à ce dossier de demande de financement sur la question de la relance du tri. Il paraît très opportun que la ville d'Ivry qui est considérée comme un territoire à faible performance puisse postuler à ce type d'appel à projets, comme elle l'a déjà fait et comme elle compte le faire par ailleurs. Cependant, nous avons simplement quelques remarques et questions. Alors, remarques et questions qui ont en partie trouvé réponse dans la déclaration introductive de M. Zavallone, même si ce n'est pas forcément contenu dans le rapport sur lequel nous avons préparé ce conseil. Donc, la première question, nous avons déjà répondu à un appel à projets dans ce domaine-là il y a quelques mois. Est-ce que vous pouvez nous dire si ce projet a été retenu ? Sinon, est-ce qu'on sait pourquoi ? J'imagine qu'il y a un nombre limité de villes retenues, mais peut-être qu'on a des raisons particulières. Il nous semblait que l'appel à projets en question était plus vaste et permettait de proposer davantage d'actions et donc si nous n'avons pas été retenus, pourquoi ne pas le représenter ?

Deuxième remarque. Étant donné l'intitulé de cet appel à projets, donc la relance du tri, le plan de relance du tri, les propositions présentées nous paraissent faibles. Les poubelles enterrées, d'accord, pour permettre une plus grande capacité et une meilleure gestion, même s'il existe de sérieuses réserves sur cette action. Le taux de refus des déchets qui y sont contenus est assez important par rapport aux poubelles des particuliers, les déchets étant parfois, enfin souvent mal triés. La collecte des déchets des marchés aux comestibles, c'est une très bonne chose, même si effectivement, on est sur un apport volontaire et là encore, on ne peut pas forcément contrôler la manière dont c'est utilisé. D'autant plus que les cartons, enfin tout ce qui est déchets carton, méritent d'être compressés, au-delà d'être triés. La suppression... enfin voilà. Il y a une série d'actions qui sont très intéressantes, mais il nous semble important d'aller plus loin. Et donc c'est en cela que M. Zavallone a porté quelques éléments. La réglementation ne cesse d'évoluer, le tri à la source des biodéchets pour les particuliers va devenir obligatoire d'ici 2025. Il devrait l'être d'ici 2016 pour les gros producteurs. En milieu urbain dense, on sait qu'une collecte séparée s'impose sur les biodéchets. Et donc, il nous aurait paru intéressant dans ce type d'appel à projets d'introduire des actions en ce sens, des premières sensibilisations. Alors là aussi, en apport volontaire pour démarrer. Il me semble d'ailleurs qu'une étude devait être lancée sur cette question. Est-ce que vous pouvez nous dire où elle en est ?

Par ailleurs, la réglementation prévoit la généralisation des consignes de tri et l'amélioration des performances de tri. Donc, on sait que le tri n'est pas très bien respecté dans le bassin versant du Syctom. D'ailleurs, on s'appuie sur les chiffres que fournit le Syctom. On a 42 % des déchets collectés qui ne devraient pas se trouver dans les containers dans lesquels ils sont, un taux de recyclage qui est de 11 % sur le territoire contre 15 % à l'échelle de la France et puis une production de déchets carton-papier bien supérieure à la moyenne nationale. Donc sur ces questions-là, aussi les marges de manœuvre nous paraissent extrêmement importantes et il serait souhaitable que des actions puissent s'introduire dans cet appel à projets. Mais évidemment, nous approuvons la recherche de financement dans ce domaine, comme dans d'autres domaines. Donc, nous voterons ce projet. Et je crois que je vais m'arrêter là. Merci. »

M. BOUYSSOU. - « Merci. Jeanne Zerner. »

Mme ZERNER. - « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. À Ivry, on ne peut aller à une fête de quartier sans tomber sur nos animateurs du tri. Je m'en félicite, sans parler du nombre des composts ou des campagnes sur les panneaux déco, la sensibilisation dans les écoles, dans les quartiers, sur les territoires. C'est une priorité de longue date. Il reste que dans notre société industrialisée où l'économie repose sur la consommation de masse et où les schémas techniques et administratifs relativement efficaces existent, les politiques publiques considèrent encore trop souvent les déchets comme une simple externalité négative, inhérente à la vie humaine et qu'il convient de faire disparaître. Pourtant aujourd'hui, et ce devrait être une évidence, la question des déchets ne peut se réduire à une question technique et organisationnelle. Les enjeux sont bien plus larges, relevant de la santé publique, de la protection de l'environnement, de l'économie des ressources, du service public, de l'emploi, de la transition énergétique. D'ailleurs, il est un acteur, pourrait-on dire un prédateur, qui a compris l'intérêt du secteur : les industriels pour qui les déchets sont autant de ressources valorisables financièrement. Ils surfent allègrement sur la carence publique en la matière et en empochent ainsi tous les bénéfices souvent sans répondre aux véritables enjeux.

Dans ce cadre, la candidature de la ville à cet appel à projets est une évidence. L'amélioration du taux de recyclage doit être un de nos objectifs sur les prochaines années, car nous sommes - et j'insiste là-dessus - encore bien loin du compte en la matière. Il est important de ne pas minimiser l'importance qui doit être donnée à la sensibilisation. Il est également essentiel de réfléchir aux moyens d'agir sur la réduction à la source des déchets et sur le devenir et l'utilisation des déchets recyclés. Nous nous devons, et le chemin reste long à parcourir, de convaincre chacun de l'importance de cet objectif. Ce doit être notre mission.

Ceci m'amène sur une remarque d'ordre général. Nous avons tous ici bien conscience que dans ce contexte, ô combien difficile, de baisse des dotations et de restriction du budget, faut-il le rappeler, ce genre d'appel à projets, au-delà de son aspect incitatif, a clairement un intérêt financier. Et il y a fort à parier que nous serons de plus en plus amenés à candidater à des appels à projets, ce qui de fait n'est pas sans interroger l'élaboration de politiques publiques. La multiplication des appels à projets risque de nous enfermer peu à peu dans des cadres imposés et nous déposséder d'une vision globale maîtrisée à moyen et long terme. Prenons donc garde à ne pas nous laisser enfermer dans l'effet d'opportunité de ce genre d'appels. Nous devons aller au-delà, être toujours plus offensifs, en exigeant de l'État un investissement plus ferme en la matière dans le cadre du service public, en mobilisant l'équipe municipale sur la définition d'une politique à même de répondre à l'ensemble des enjeux soulevés par la question des déchets, enfin en étant exigeants sur le suivi et l'évaluation des retombées de ces projets sur le quotidien des citoyens de notre ville.

Pour conclure, je vous propose une préconisation pour l'avenir. Cet enjeu est suffisamment important pour que nous prenions l'habitude de discuter dans cette instance de ce genre d'appel à projets, de leur pertinence et leur utilité, bien plus en amont de leur dépôt. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - « Merci, Jeanne Zerner. J'ai retenu une expression que je n'emploierai pas parce qu'on penserait que c'est une insulte. Mais externalité négative, j'ai trouvé ça très... je la recaserai celle-là. Quand quelqu'un m'embêtera, je dirais « espèce d'externalité négative ». Saïd Hefad, à toi. »

M. HEFAD. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Il est des enjeux cruciaux sur lesquels la ville d'Ivry se doit d'être exemplaire et même à la pointe. Ce devrait être le cas sur des questions telles que le tri, la collecte et le traitement des déchets dans une ville qui abrite une usine d'incinération dont l'avenir fait débat depuis une dizaine d'années. Pourtant, nous sommes bien loin d'être irréprochables. Nombreux sont les habitants qui se plaignent de la gestion des déchets et de l'état de propreté de leur ville. Il suffit de se promener dans certains quartiers pour se rendre compte par exemple que le traitement des encombrants n'est pas satisfaisant. Les locaux destinés à leur collecte sont souvent trop exigus, rapidement surchargés. Leur contenu finit par déborder et en vient à occuper l'espace public jusqu'à la collecte suivante. Trop de riverains continuent de se débarrasser sauvagement de leurs encombrants. Cette nuisance est particulièrement visible dans le quartier d'Ivry Port et ce ramassage des dépôts sauvages aux quatre coins de la commune a un coût pour la collectivité.*

Par ailleurs, quels impacts peuvent bien avoir des campagnes de sensibilisation dans des secteurs dépourvus de dispositifs de tri ? Comment trier ou inciter au tri en l'absence de bacs au pied des immeubles ou lorsque le local à poubelles n'y est pas adapté ? Et c'est malheureusement trop souvent le cas. Pourtant, l'état des lieux est connu. Les animateurs de tri identifient de manière précise les immeubles où le tri est réalisé et ceux où il ne l'est pas, mais aussi ceux où le tri est de qualité et ceux où un fort taux de recyclage est retrouvé dans les bacs des ordures ménagères résiduelles. De même, non seulement les bornes enterrées d'apport volontaire sont insuffisamment nombreuses pour une ville comme Ivry, mais en plus, un certain nombre d'entre elles sont hors d'usage depuis des lustres. Je pense par exemple à celle de Gagarine. Certes, ces bornes ne sont pas jeunes, mais elles semblent n'avoir jamais bénéficié de l'entretien nécessaire pour les maintenir en état. Inévitablement, le tonnage de déchets collectés en apport volontaire diminue à mesure que le nombre de bornes est revu à la baisse. Enfin, le manque de communication sur ces bornes et sur les bacs de tri et leur manque de visibilité n'a guère facilité leur utilisation. En bref, un sentiment d'abandon règne autour d'une préoccupation que la majorité des Ivryens estime comme primordiale, et cela, malgré l'engagement de la ville et des avancées certaines sur cette question de réduction de la production d'ordures ménagères résiduelles et assimilées et notamment dans le cadre du programme local de prévention des déchets.

Face à ce constat, face à l'importance de la question et face à notre fort potentiel de progression, nous ne pouvons qu'approuver l'ensemble de cette proposition qui est de mettre en place un plan de relance du tri dans notre commune. Nous sommes particulièrement favorables à l'installation de nouvelles bornes d'apport volontaire enterrées et au remplacement des bornes existantes. Nous sommes également favorables à la mise en place d'une communication et d'une sensibilisation de qualité auprès des riverains. Ces actions entraîneront, c'est certain, une augmentation du taux de captage des emballages et du verre. Ce plan via la capacité d'investissement qu'il permet et le pilotage de projet qui est dédié permettra certainement de lever les freins existants. Nous comptons sur le portage politique de Romain Zavallone, dont nous connaissons l'engagement sincère sur ce sujet, et nous profitons de cette intervention pour lui souhaiter la bienvenue dans ses nouvelles fonctions. Néanmoins, permettez-moi de rappeler notre volonté, réaffirmée lors du Conseil Municipal de janvier 2015, de passer à la vitesse supérieure dans la conduite de notre politique de gestion et de prévention des déchets en s'engageant dans une démarche zéro gaspillage, zéro déchet. S'il nous faut rechercher une amélioration permanente de la performance de tri, il nous faut également aller vers une politique qui permette de réduire toujours davantage la production

de déchets en agissant encore plus à la source et en agissant sur la totalité de ce que nous produisons. Au regard des risques et des enjeux liés au tri et au traitement des déchets, il ne fait pour nous aucun doute qu'il faut s'engager sur cette voie du zéro déchet. Cette voie qui prône notamment la réduction du gaspillage et du déchet par sa valorisation ou son réemploi. Ce qui impliquera pour nous de changer notre logiciel de pensée et notre fonctionnement en adoptant un modèle d'économie circulaire dans lequel consommer ne sera plus synonyme de gaspiller et recycler de jeter. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Saïd Hefad. Pierre Chiesa. »*

M. CHIESA. - *« Monsieur le Maire, chers et chères collègues, Mesdames et Messieurs. De la même manière que les écologistes dont le groupe Europe Écologie Les Verts d'Ivry demande que le projet concernant la reconstruction de l'usine du Syctom soit entièrement remis à plat à partir de principes qui ne soient pas ceux sur lesquels se fondent la technologie mise en œuvre par le Syctom, à savoir une collecte plus ou moins sélective suivie par une incinération massive, en matière de tri de nos déchets ménagers, il nous revient de proposer des solutions qui sortent des dispositifs existants qui n'ont pas forcément fait leur preuve. C'est sans doute le principal intérêt de cette délibération que de nous permettre de réfléchir à cela, comment arriver à trier nos déchets avec le maximum d'efficacité au moindre coût pour l'usager et pour la collectivité et sans reporter le sale boulot sur un sous-prolétariat déqualifié. N'oublions pas qu'aujourd'hui dans les centres de traitement, ce sont des personnes qui, à la main, font un nouveau tri du contenu de nos bacs dits « de tri ». Nous ne sommes pas vraiment sortis de l'époque où le charbon était trié à la main par des ouvrières à la sortie du puits de mine. On peut craindre que cet appel à projets sera en partie ou en totalité retoqué, comme c'est souvent le lot des dossiers de réponse à un appel à projets. Ce n'est pas faute pour les services d'avoir fait au mieux leur travail et d'avoir monté un dossier solide documenté et argumenté. Mais on ne fait pas du neuf avec du vieux et les machines technocratiques que deviennent facilement tous ces organismes qui gravitent autour de la manne des déchets et du recyclage doivent nous obliger à nous demander en premier lieu si nous nous posons les bonnes questions. Il faut par exemple se poser la question de l'intérêt qu'il y a à injecter des dizaines de milliers d'euros pour récupérer quelques petits pour cent supplémentaires sur les multi-matériaux des bacs jaunes, qui ne représentent d'après les statistiques fournies qu'à peine plus du tiers de ces bacs. Au-delà de la bonne conscience que cela peut donner à un écologiste, il est indispensable aussi de mettre en regard ce que nous retirons de ce bénéfice marginal. Très simplement, quelle est la valeur de recyclage de quelques tonnes supplémentaires de déchets récupérés par rapport à l'énergie qu'il aurait fallu consommer pour obtenir ce résultat ? C'est une question centrale dès que l'on aborde les problèmes de valorisation. Il nous revient aussi, par les études menées par le service environnement déchets, que la ville d'Ivry, malgré l'accroissement de la population, a réussi ces cinq dernières années à diminuer légèrement les tonnages de déchets collectés. Et cette amélioration toute relative, si elle est due pour partie aux efforts de prévention et de pédagogie effectués par les services, est également consécutive à la baisse de consommation due à la crise. Y a-t-il vraiment de quoi se réjouir et se satisfaire d'un tel résultat très relatif au regard de la problématique récurrente des encombrants et des dépôts sauvages, dont je vais après bien d'autres de nouveau parler ?*

Il nous faut donc nous demander si ce modèle est tenable, si par exemple, comme nous le voyons chaque jour dans les quartiers les plus anciens de la ville, plaquer des modèles d'aujourd'hui, des solutions techniques élaborées en dehors de toutes réflexions avec les

usagers et sur un habitat datant de plusieurs dizaines d'années et qui n'a pas été conçu pour recevoir des bacs normalisés, si tout cela n'est pas justement ce qui nous empêche d'améliorer la qualité de la collecte. N'est-ce pas ce qui fait que nous voyons encore trop souvent des poubelles qui débordent sur les trottoirs ou qui stationnent à longueur de semaine ou des déchets certes encombrants qui sont partout sauf dans le bac où de toute façon ils ne peuvent pas rentrer ? Je crains de ne forcer qu'à peine le trait.

Pour revenir à la délibération qui nous est soumise et dans l'attente de la réponse d'Éco-Emballages à notre dossier, dont nous demandons à ce qu'il soit communiqué à cette assemblée lorsqu'elle sera connue, je soulignerai pour conclure ce qui est dit dans le paragraphe « contenu du projet » et que je vous relis : « L'objectif principal du plan de relance du tri est l'augmentation du taux de captages du gisement des emballages à l'aide des outils suivants : modernisation et transformation du dispositif de tri, communication auprès des administrés. » Comme je l'ai expliqué précédemment, transformer, revoir et refonder le dispositif de tri et de collecte est sûrement la première tâche à laquelle devra s'atteler notre nouveau conseiller délégué, afin de sortir du modèle technocratique actuel. Quant à communiquer auprès des administrés, certes, c'est très important, mais nous savons aussi que nous manquons d'ambassadeurs du tri et de gardes urbains au passage et nous connaissons la difficulté à créer des postes dans l'état actuel de nos finances locales. Ajoutons que pour ce qui est des administrés, encore faut-il d'abord les écouter, étudier et prendre en considération leurs pratiques et leur vécu. Ne serait-ce que le tri des matières plastiques est déjà une épreuve digne du bac non pas jaune, mais à lauréat. Croisons donc les doigts pour qu'au moins la partie communication du dossier présenté soit retenue à défaut des six projets d'installation de bornes enterrées d'apport volontaire. Et soulignons que ce que l'on appelle communication devra non seulement recouvrir les actions destinées à impulser les bons gestes du tri, comme on a l'habitude de dire, mais aussi pour faire remonter les informations et la connaissance du terrain. Le groupe Europe Écologie Les Verts soutient donc cet appel à projets si, comme je viens de le développer, on le considère comme une nouvelle frontière dans la mise en œuvre du volet écologique de notre programme. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Pierre Chiesa. Ensuite, je crois que Romain Zavallone avait des précisions à apporter... ou pas. Tu n'es pas obligé. Si. »*

M. ZAVALLONE. - *« Oui. Si, il y a des réponses. Je m'attendais peut-être à ce que d'autres personnes réagissent, mais tu n'as plus d'inscrit. »*

M. BOUYSSOU. - *« Non. »*

M. ZAVALLONE. - *« Non. Bon ! Je vais procéder un petit peu dans l'ordre des questions qui ont été posées. Donc, je vais d'abord répondre au groupe Socialiste et à Mme Bernard. Effectivement, on avait un premier appel à projets. Je pense que tu parles de l'appel à projets zéro déchet, zéro gaspillage qui était effectivement une démarche beaucoup plus large pour lequel notre candidature n'a pas été retenue. C'est essentiellement des villes beaucoup plus petites qui ont été retenues, car notre candidature était jumelée au territoire du Syctom, en tout cas à une partie et à la ville de Paris, ce qui faisait qu'il y avait des enjeux très compliqués. Malgré tout, l'Ademe nous a avertis d'une deuxième session sur cet appel à projets auquel nous avons candidaté. C'était d'ailleurs à l'ordre du jour de la précédente commission développement de la ville, dont vous avez dû avoir l'ordre du jour. On a choisi de ne pas le représenter en Conseil Municipal puisque ce débat avait déjà eu lieu. L'appel est en cours et on espère et j'espère qu'on sera retenu.*

Ensuite sur l'obligation du tri des biodéchets, effectivement j'en ai parlé. Pourquoi est-ce qu'on n'en parle pas là ? Car là, on parle de l'éco-organisme Éco-Emballages. Ce sont les deux petites flèches vertes qui tournent, que vous voyez sur la plupart des emballages et pour lequel donc ils perçoivent sur chaque achat une part du montant pour collecter ces emballages. Ils ne s'occupent donc que des emballages, donc pas des biodéchets. Et donc, le projet de ce soir ne concerne que les emballages. Pareil, Sandrine Bernard, quand tu parles du tri des papiers et des cartons. À part les briquettes de jus de fruit, etc., qui sont des emballages, les papiers de bureau ne sont pas concernés par cet appel parce que ce ne sont pas des emballages. Vous l'aurez compris.

Ensuite, sur ce que disait Jeanne Zerner. Tu parlais des animateurs de tri. Effectivement, je tiens à vous annoncer une bonne nouvelle que j'ai apprise tout à l'heure, c'est qu'il y a un nouvel animateur de tri qui est en voie de recrutement. Donc, je réponds aussi à Pierre Chiesa par là même. Alors, ça ne va pas être un nouveau poste de créé dans le contexte budgétaire compliqué, ça va plutôt être une redistribution sur des endroits où il y aurait des sureffectifs. Excusez-moi. Non, mais on me passe des petits mots doux en même temps - c'est très sympa - disant qu'on représente l'appel à projets en novembre sur zéro déchet. Voilà ! J'en étais où ? Sur le fait qu'on est encore très loin des enjeux. Jeanne Zerner, écoute, je suis d'accord avec toi et j'ai conscience qu'on ne me donne pas une délégation facile. Donc, je pense que j'aurais pas mal de travail là-dessus. Pour en parler plus en amont, je suis d'accord. Notamment, on en parle lors des commissions développement de la ville. Donc, si je vois passer quelque chose en lien avec les déchets, je ne manquerai pas de t'inviter, notamment si le sujet t'intéresse. Et tous ceux qui sont naturellement intéressés par ces sujets sont naturellement les bienvenus.

Écoute, Saïd Hefad, moi je suis très d'accord avec tes remarques. Oui, alors juste par contre, plusieurs fois vous parlez des déchets, de la propreté, des dépôts sauvages. Je pense qu'on a tous conscience qu'il y a un énorme enjeu là-dessus. Moi, j'ai vraiment envie de travailler là-dessus avec Stéphane Prat. Mais je tiens à préciser juste que dans le périmètre de la délégation qui m'est confiée, c'est vraiment la prévention des déchets. Donc, ce n'est pas la collecte. Ce n'est pas non plus les dépôts sauvages. J'aurais les encombrants, mais pas les dépôts sauvages et la collecte. Mais on travaillera main dans la main avec Stéphane Prat là-dessus et on a conscience tous les deux qu'il y a un gros travail à faire là-dessus et qu'on est aussi attendu.

Pierre Chiesa, sur tes remarques, elles sont justes. Tu n'es pas le plus tendre avec cet appel à projets, mais je pense qu'il faut qu'on soit ambitieux et tu as raison. Voilà ! Il va y avoir un nouvel ambassadeur de tri, donc j'espère que ça participera à l'amélioration de la situation. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Romain Zavallone. Je pense que tu vas faire l'unanimité pour ta première délibération présentée devant notre assemblée. Qui est pour ? Tu vois, j'en étais sûr. L'unanimité. Bravo ! C'est le charme de la nouveauté. C'est adopté. »*

M. BOUYSSOU met aux voix

C/ APPROUVE dans le cadre de l'appel à projet « plan de relance du tri », l'engagement de mettre en place toutes les actions retenues par Eco-Emballages et de mobiliser les moyens humains nécessaires pour leur mise en œuvre, ainsi que le plan d'actions proposé dans la candidature de la Ville, permettant la mise en place de 8 projets agissant sur l'amélioration de la performance de tri des déchets.

(unanimité)

D) SANTÉ**Centre municipal de santé**

Contrat Local de Santé 2015-2017

Convention pluriannuelle de financement 2015-2017 avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

Rapporteur : Catherine Vivien

M. BOUYSSOU. - *« Je passe la parole à Catherine Vivien qui elle aussi va relever le défi d'une unanimité sur la question du contrat local de santé. Je ne vois pas comment il pourrait ne pas y avoir unanimité sur ce point. À toi, Catherine Vivien. »*

Mme VIVIEN. - *« Merci. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Notre commune s'enorgueillit à raison de sa politique de santé avec des infrastructures telles que le Centre Municipal de Santé, assurant à toutes et tous un accès à des soins de qualité. C'est une tradition ivryenne dont nous sommes particulièrement fiers et que nous entendons maintenir et renforcer, malgré un contexte budgétaire difficile. Dans cette perspective, le Contrat Local de Santé (CLS) est ainsi un outil non négligeable pour notre politique de santé. Cette démarche, initiée par notre collègue Mehdy Belabbas lors du précédent mandat, est construite à partir d'un diagnostic participatif partagé, élaboré par l'Agence Régionale de Santé (ARS), la collectivité territoriale concernée et ses partenaires, qui décrit la situation sanitaire, économique et sociale, ainsi que l'offre en santé. Par le dialogue et la dimension partenariale qu'il apporte, le contrat local de santé est un outil d'expression et de démocratie dans la mise en œuvre concrète d'une démarche ciblée géographiquement et adaptée aux besoins de santé des populations les plus vulnérables.*

Pour Ivry, trois axes ont été identifiés :

- *La promotion de la santé mentale et la prévention de la souffrance psychique ;*
- *L'approche globale de la santé de l'enfant de 6 à 12 ans, une première dans le département ;*
- *La coordination et l'accompagnement dans le parcours de santé des personnes en perte d'autonomie.*

Les deux délibérations que nous votons ce soir concernent le présent contrat qui couvre la période 2015 - 2017 et la convention pluriannuelle de financement de l'ARS. La contribution financière de l'ARS s'élève à 60 000 €, essentiellement pour le financement du pilotage du CLS sur cette même période. De plus, l'engagement dans le processus d'élaboration du CLS a valu un accord sans réserve aux subventions demandées pour l'ensemble des actions de prévention, ce qui est pour nous très important, et de promotion de la santé 2015, y compris celles hors CLS, à hauteur de 116 000 €, soit 32 000 € de plus qu'en 2014, permettant ainsi le financement de nouvelles actions dans une période où les nouveaux financements se font rares.

Le CLS s'articule avec les ateliers santé-ville dans une dimension de complémentarité. Par conséquent, le CLS renforce notre politique de santé, même si nous devons rester vigilants à ce que l'État ne cherche pas à prendre le contrôle de cette dernière, dans un contexte général de baisse de la démographie médicale, de développement des dépassements

d'honoraires, d'augmentation du coût des cotisations aux mutuelles complémentaires, de casse de l'hôpital public au profit des structures privées. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« J'ai cru qu'il te manquait une feuille. »*

Mme VIVIEN. - *« Moi aussi, j'ai cru. »*

M. BOUYSSOU. - *« Tu as trouvé toutes tes feuilles. Qui souhaite intervenir ? Patricia Gambiasio. »*

Mme GAMBIASIO. - *« C'est bon ? On peut y aller. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Tout d'abord, je remercie Catherine Vivien pour la présentation de cet engagement fort de la municipalité en termes de santé et bien évidemment l'ensemble des acteurs ivryens, institutionnels et associatifs, des agents municipaux qui sont engagés par ces processus. Nous ne pouvons que nous satisfaire, je le crois, de la signature de ce Contrat Local de Santé. Les grands objectifs, comme les valeurs réaffirmées de lutte contre les inégalités d'accès au soin, de développement de la prévention, tout cela fait partie de l'ADN des politiques d'Ivry. Nous portons ces ambitions avec force. Nous avons un Centre Municipal de Santé, l'un des rares survivants aux centres médico-psychologiques des antennes de proximité. Je pense aussi parce que c'est dans le champ de ma délégation, au nouveau pôle innovant de Charles Foix, autour du vieillissement et des réponses à tous les besoins qui en découlent. Le CLS renforce ces politiques, pointe ce sur quoi nous avons à progresser. Néanmoins, les élus du groupe Front de Gauche s'interrogent sur la portée d'un tel contrat, de la réaffirmation de grandes valeurs par l'ARS, quand chaque jour le service public de santé est attaqué : fermeture d'hôpitaux de proximité, deux centres municipaux asphyxiés, deux centres IVG abandonnés, casse de la Sécurité sociale, etc. La récente loi santé n'a pas de quoi nous rassurer. Pas de véritables remises en cause de la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) catastrophique à plus d'un titre. D'ailleurs, les nombreux groupements d'hôpitaux territoriaux sont un pas de plus dans l'austérité appliquée à la santé. On crée des pôles pour fermer des hôpitaux de proximité et accentuer encore les inégalités d'accès aux soins. Le tiers payant généralisé - on va mettre un point d'interrogation - certes, c'est une mesure très utile pour favoriser l'accès aux soins, mais est-ce le cas pour des lunettes par exemple qui sont très peu remboursées ? En réalité, pour que ce soit plus que le remboursement par la Sécurité sociale, il faut qu'il y ait une assurance complémentaire. La généralisation en l'état du tiers payant, c'est une invitation à prendre une complémentaire. C'est une aide indirecte aux complémentaires plutôt que de promouvoir la Sécurité sociale. Cela nous inquiète, nous révolte, parce que d'autres choix sont possibles : réelle suppression des dépassements d'honoraires avec une revalorisation de la rémunération des médecins, arrêt des allègements des cotisations et non des charges sociales des entreprises, sources de financement de la Sécurité sociale, attribution des moyens pour soutenir les centres de santé qui appliquent le tiers payant sans aide de la Sécurité sociale ni de l'État, pôle public du médicament qui permettrait de gagner une maîtrise de recherche jusqu'à la distribution pour en finir avec les profits de multinationales du médicament, arrêt des suppressions d'activité et fermetures de services de santé, etc.*

J'en terminerai par deux choses. D'une part, souligner l'importance d'une évaluation de ce plan d'action. Il est fait état des critères d'évaluation du pilotage du CLS, il nous faudrait être aussi vigilants quant au suivi des actions menées dans ce cadre. D'autre part, il ne faudrait pas oublier les autres axes évoqués dans le diagnostic initial. Je pense notamment au travail commun avec le Conseil Départemental sur la petite enfance qui reste à mener et aux actions

pour l'accès aux soins bucco-dentaires, véritable enjeu de santé publique. Enfin, il était question d'une enquête en direction des médecins généralistes libéraux, notamment liée à l'enjeu de la perte d'autonomie. Où en est-on aujourd'hui de ce travail ? Cela nous semble intéressant à creuser. Le groupe Front de Gauche votera favorablement cette délibération. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Patricia Gambiasio. J'ai oublié d'ailleurs de saluer la présence dans la salle de Mme Marianne Petit, médecin directeur de notre... je ne sais pas si on dit médecin directeur ou médecin directrice. Je vais dire médecin directrice de notre CMS d'Ivry. Il faut genrer. Il faut dire médecin directrice de notre CMS. Je passe la parole à Sigrid Baillon. »*

Mme BAILLON. - *« Par définition, le Contrat Local de Santé a pour objectif premier de participer à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé. Il s'appuie sur les stratégies de santé de la Région et reconnaît la volonté d'engagement de notre ville. Par conséquent, le Parti Socialiste approuve sans réserve la signature du Contrat Local de Santé entre l'ARS d'Île-de-France et notre ville et votera cette délibération.*

Par ce vote, nous soulignons aussi l'importance que nous portons aux trois axes de travail définis dans le cadre du Contrat Local de Santé. Néanmoins, il nous est impossible de ne pas nous interroger, vous interroger, sur des éléments qui vont parfois totalement à l'encontre de votre volonté affichée de combattre les inégalités sociales de santé. Je prends ainsi pour l'exemple le déménagement imminent du Centre médico-psychologique. Le CMP comme le CMPP est un service d'accueil psychologique des enfants et des jeunes qui propose des consultations gratuites avec des psychologues, des orthophonistes, des psychomotriciens, etc. Ces consultations spécialisées permettent donc de porter les deux premiers axes choisis dans le CLS. En janvier 2016, cette structure quittera notre ville. Je reste convaincue que tout n'a pas été fait pour essayer de garder cette structure sur notre territoire. Alors, il me sera répondu que nous manquons de locaux accessibles ou disponibles. Mais dans trois mois, ce sont de spécialistes dont nos enfants manqueront. À partir de janvier, la possibilité pour les familles ivryennes de faire suivre leur enfant par un psychomotricien sera divisée par deux. Les listes d'attente qui sont déjà de plus de six mois vont encore s'allonger et certainement finir par décourager.

Par ailleurs, même si nous reconnaissons comme primordiaux les rôles joués par le CMS, le CMPP ou la cinquantaine d'accueil et d'écoute de la ville, nous ne pouvons occulter que sur une grande partie de notre territoire, en ce qui concerne les spécialistes ou les médecins généralistes, nous n'assurerons plus un égal accès à la santé, pénalisant ainsi les personnes les plus précaires. La désertification médicale est une réalité préoccupante sur notre commune, réduisant inévitablement le suivi médical de nombreux administrés et menaçant le volet pour la prévention. L'objet même d'un contrat local est de réunir les professionnels, les partenaires, sur un même territoire pour répondre aux enjeux identifiés dans un diagnostic. La raréfaction de l'offre médicale est bien identifiée dans l'état des lieux qui nous est soumis, accentuée par l'accumulation de facteurs de fragilité dans notre ville : faibles revenus, taux de diplômes bas, taux de chômage, habitat précaire, etc. Or, dans votre volet, ni dans les axes ni dans les groupes de travail institués, cette problématique ne semble être assez sérieusement prise en compte. La volonté politique exprimée au travers de l'existence d'un CMS ne peut pas suffire à répondre aux besoins de notre population en hausse constante. Chaque Ivryen est attaché à pouvoir disposer de son médecin de quartier. Les médecins eux-mêmes souffrent des départs successifs de leurs collègues, de l'augmentation de la demande,

de leurs horaires de travail et nous interpellent sur les difficultés qu'ils rencontrent : sécurisation de leur profession, de leur cabinet, mise aux normes handicap, charge administrative. Un chantier à part entière existe et nécessite d'être pris à bras le corps de façon urgente. La signature de ce CLS est un outil capital de la politique de santé de notre ville, mais il ne suffira pas à résoudre les problématiques qui nous sont posées de l'égal accès à la santé au quotidien pour nos familles. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Saïd Hefad. »*

M. HEFAD. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le contexte de crise économique et écologique que nous vivons ne cesse de renforcer la vulnérabilité et la fragilité sociale de pans entiers de la population. Cette crise accentue la dureté de la vie. Le monde du travail est plus rude, les relations sociales plus souvent conflictuelles. Chaque jour, notre société isole davantage, marginalise, rompt les liens de solidarité et donne ainsi naissance à l'échelle individuelle à des sentiments négatifs d'incompétence, d'inadaptation, d'inutilité sociale voire de perte d'estime et de honte de soi. Mal-être et souffrances psychiques sont devenus des maux quotidiens. Une tranche croissante de la population se retrouve engluée dans des situations inextricables. Aux inégalités sociales qui se creusent se conjuguent les inégalités économiques. Les inégalités de santé en sont l'une des résultantes.*

Assurément la signature de ce Contrat Local de Santé ne peut être qu'une bonne nouvelle. Elle permettra de renforcer nos actions dans les domaines dans lesquels nous sommes déjà investis et qu'il nous faut encore développer grâce à un travail de coordination entre l'ensemble des acteurs en contact ou en charge de personnes potentiellement vulnérables. Le choix des axes et des actions structurant le CLS témoigne de l'effort que nous souhaitons engager en direction des plus précaires dans un objectif de réduction des inégalités de santé et de protection des plus vulnérables. L'intérêt principal de ce contrat réside à notre sens dans l'importance qu'il accorde à la prise en compte des déterminants sociaux et environnementaux de santé. En effet, travailler autour de la santé et de l'inclusion dans un parcours de soins permet de faire le lien et de s'emparer de problématiques d'éducation, d'emploi, de conditions de travail, d'insertion, de logement, de mode de vie. L'incidence de ces facteurs sur la santé et la vie quotidienne n'est plus à démontrer. Le CLS mobilisera l'ensemble des acteurs à même d'agir sur ces facteurs. C'est de là que réside tout l'intérêt d'une approche transversale, d'une mise en réseau des acteurs et d'un travail de coordination afin d'accroître la cohérence et la complémentarité des actions de chacun. La création d'un poste dédié à la coordination CLS sera d'une aide précieuse pour aller dans ce sens.

Le CLS insiste par ailleurs sur les dimensions de prévention, protection, dépistage et repérage. Cette dernière nous semble en effet primordiale. Quant à cette volonté d'aller vers, d'aller sur le terrain et d'aller à la rencontre des populations en souffrance et/ou isolées, en incapacité physique ou psychique de formuler une quelconque demande, elle est plus que pertinente. Enfin, c'est une réalité, les parcours de soins sont pour certains complexes et difficilement lisibles et permettre un accompagnement est non seulement une nécessité, mais aussi un devoir de solidarité. Bref, le CLS est une opportunité dont il faut se saisir. Nous avons donc toutes les raisons de nous satisfaire de sa signature.

Néanmoins, même si l'ARS affiche avec le CLS une démarche volontariste de réduction des inégalités sociales, ne nous voilons pas la face sur le fait que la réduction des inégalités sociales de santé est loin d'être la priorité gouvernementale en matière de santé. 60 000 €, c'est peanuts au regard des sommes et des véritables réformes à engager pour tendre vers un

égalitarisme sanitaire et social. Au lieu de cela, le projet de loi de santé de Marisol Touraine, tout comme les politiques menées par les ARS, s'inscrivent dans un contexte de réduction des dépenses publiques et sociales, chaque choix étant guidé par des impératifs d'économie et de rentabilité. Le détricotage de notre système de santé se poursuit inexorablement. La loi santé actuellement au Sénat, avec la mise en place du tiers payant généralisé, en est encore une illustration. Le tiers payant généralisé n'est qu'un faux-semblant de lutte pour un accès aux soins pour tous. Certes, il n'y aura plus d'avance de frais sur le tarif opposable, mais en réalité, il n'est instauré que pour mieux masquer la progression rampante préparée de longue date par les pouvoirs publics du transfert de notre système de santé publique vers des systèmes assurantiels privés, tout en évitant, soit dit en passant, de s'attaquer au dépassement d'honoraire que nous continuerons de régler en fin de consultation. Le résultat en sera la remise en cause de l'accès aux soins pour tous et le développement d'un système de santé à deux vitesses.

Je voudrais terminer en rappelant qu'à Ivry aussi, la désertification est en marche. L'offre de médecine libérale ne cesse de s'affaiblir. De nombreux praticiens partent à la retraite et ne sont pas remplacés. S'appuyer sur les acteurs de santé libéraux pour la mise en place des CLS s'avèrera sans doute difficile. En ce qui concerne la réponse à la demande de santé de la population de notre territoire, le maillage en termes de structures publiques de proximité atténue le problème, mais jusqu'à quand ? Quant à l'offre de service comme le CMS, le CMP, le CMPP ou les antennes d'accueil et d'écoute, faute de moyens, elle ne peut que rester largement en deçà de la demande et des besoins. Dans ce contexte, il est plus qu'important de soutenir nos services de santé dans leurs missions, mais aussi de poursuivre le travail avec les professionnels de santé de notre ville, afin de tenter d'enrayer les rouages de la désertification. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Saïd Hefad. Sabrina Sebaihi. »*

Mme SEBAIHI. - *« Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Ainsi que l'a souligné notre collègue Catherine Vivien dans sa présentation, le Centre Municipal de Santé est un élément essentiel du dispositif de mise en œuvre de la politique sociale. Depuis près de 100 ans, le CMS a permis à plusieurs générations d'Ivryennes et d'Ivryens de bénéficier d'un égal accès à des soins de qualité. Ce centre a par ailleurs favorisé l'éducation sanitaire dans nos quartiers et il est en pointe dans le domaine des politiques de prévention et de santé publique, notamment sur la prise en charge des addictions.*

La santé est, vous le savez, un objectif au cœur du programme politique des écologistes. Bien évidemment, nous défendons aussi le droit universel d'un égal accès aux soins pour tous. Nous sommes résolument attachés à ce principe et à sa mise en œuvre à travers la Sécurité sociale créée par le Conseil National de la Résistance en 1945. Malheureusement depuis quelques années, le chemin pris est tout autre. Depuis la mise en œuvre de la loi Hôpital Patient Santé Territoire, nous assistons à une remise en cause de manière planifiée de notre système de protection sociale. Le domaine de la santé et particulièrement l'hôpital public souffre de décisions prises avec pour seul objectif de réduire drastiquement les dépenses. Si nous n'y prenons pas garde, mes chers collègues, nous nous dirigeons purement et simplement vers une privatisation en bonne et due forme de notre système de protection sociale. Cela ne fera qu'accroître les inégalités. En effet, beaucoup de nos concitoyens doivent remettre à plus tard certains soins n'ayant pas les moyens financiers nécessaires pour les acquitter, car considérés comme un luxe. Je pense aux soins dentaires ou encore aux soins ophtalmologiques.

Lors des dernières « Assises de la Ville » en 2011, la santé était la première préoccupation des Ivryennes et des Ivryens après le logement. Sur notre territoire, le nombre de praticiens libéraux en exercice, spécialistes ou généralistes, est en diminution constante. Certes la situation d'Ivry n'est pas comparable à certaines communes rurales où il faut parfois parcourir de nombreux kilomètres pour avoir accès à des soins, mais avec le départ en retraite de professionnels âgés et la difficulté à remplacer ces départs par l'arrivée de jeunes médecins, nous constatons déjà un engorgement des cabinets médicaux sur notre ville, ajoutant encore des difficultés dans l'accès aux soins de certains de nos concitoyens et je pense notamment aux plus âgés. Cette question est primordiale considérant l'accroissement prévu de la population à Ivry dans les vingt prochaines années. C'est pourquoi il est indispensable d'engager et de réussir la réhabilitation du CMS. Cet équipement réaménagé permettra aux Ivryens et Ivryennes de bénéficier d'un élargissement de l'offre de soins existante, le tout dans un cadre de qualité, ainsi que des conditions de travail améliorées pour les personnels.

À Ivry, nous souhaitons défendre l'accès aux soins pour toutes et tous comme nous l'avons toujours fait. Le Contrat Local de Santé que nous allons signer en 2015 avec l'ARS nous permet aujourd'hui d'obtenir des financements supplémentaires pour l'ensemble des actions de prévention et de promotion de la santé, comme nous l'a indiqué Catherine Vivien. Cependant, nous serons attentifs à ce que le CLS ne devienne pas un moyen déguisé pour l'État de mettre la main sur notre politique de santé et de prévention. Le CLS ne doit pas être un moyen supplémentaire de nous imposer des restrictions budgétaires drastiques qui mettraient en péril les politiques de prévention que nous menons depuis de longues années. Les différentes politiques de contractualisation, notamment dans le domaine de la politique de la ville, nous invitent à la plus grande méfiance à ce sujet.

Ces réductions budgétaires seraient d'autant plus dramatiques que nous allons dans les années à venir faire face à l'explosion de nouvelles maladies liées au cadre et mode de vie. En effet, les avancées de la recherche médicale montrent que nous ne pouvons plus ignorer les impacts de notre façon de produire, de consommer, de nous loger, de travailler et de nous nourrir, sur notre santé. La pollution et les perturbateurs endocriniens sont partout. Nous les respirons, les buvons, les mangeons, les mettons en contact avec notre peau. Aujourd'hui, on estime que 83 % de nos dépenses de santé sont liées aux maladies chroniques : cancer, asthme, allergies, diabète ou encore les AVC. Nos concitoyens les plus précaires sont les principales victimes de ces maladies chroniques. Concernant la pollution de l'air, une récente étude a montré qu'à Paris, le risque de mourir de cette pollution est cinq fois plus élevé pour les plus pauvres. Le scandale Volkswagen qui vient d'éclater nous montre l'urgence qu'il y a à se saisir de cette question. Le diesel et les particules fines sont responsables de plus de 42 000 morts par an. Notre proximité avec Paris doit nous inciter fortement à prendre des mesures drastiques afin de limiter la pollution de l'air sur notre territoire.

Dans ce contexte, continuer à parler de « trou de la sécu » est un non-sens. Et culpabiliser nos concitoyens qui font légitimement usage de leurs droits aux soins est particulièrement révoltant. Pourtant, contrairement à ce que l'on tâche de nous faire croire jour après jour, la crise à l'œuvre en matière de santé n'est pas financière. Elle est d'abord et avant tout sanitaire. En s'attaquant aux mauvaises causes, nous ne la résoudrons pas et nous continuerons à mettre en péril le système solidaire et mutualisé que bien des pays nous envient encore. C'est bien aux causes environnementales des maladies qu'il faut s'attaquer en priorité. Ces dernières années, les divers gouvernements ont réduit la politique de santé à une politique de

soins. Ces gouvernements ont oublié que les maladies ont des causes. Faire le lien entre santé et environnement est aussi une affaire de choix politiques économiques courageux sur le long terme, que les écologistes sont déterminés à engager.

Je vous rappelle d'ailleurs que cette question est une des promesses du programme Ivry au Cœur, notamment au point 208. Donc, je vais citer le point en question : « Parce que l'amélioration de la santé publique passe également par la prévention des nouveaux risques environnementaux, nous travaillerons à la réduction des pollutions sur notre territoire en maintenant une veille continue sur la qualité de l'air et de l'eau. Nous développerons les initiatives de prévention sur ces questions dans les quartiers et dans les écoles ». Cette question est essentielle et appelle un changement de mentalités dans nos sociétés, soit le passage d'une politique sanitaire classique, c'est-à-dire avant tout curative, vers une politique plus ambitieuse en matière d'éco-responsabilité et davantage tournée vers des dispositifs de prévention. Le groupe EELV votera bien évidemment cette délibération. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Sabrina Sebaihi. Simplement, deux remarques complémentaires. D'abord effectivement, tout le monde a insisté sur l'importance du CMS dans notre ville et on voit bien que - et on le voit au travers du Contrat Local de Santé qui nous est proposé ce soir - son champ d'intervention ne porte pas seulement sur la question de l'accès aux soins, mais bien sur l'ensemble des autres questions que sont la prévention, les actions de santé publique qui visent les objectifs que tu viens de rappeler, Sabrina Sebaihi. Et en tout cas, le CMS n'a pas vocation à lui tout seul à résorber la question de la désertification médicale, même si évidemment c'est un élément essentiel d'une coordination territoriale des soins. Mais le problème des numerus clausus et le problème de la désertification à laquelle on assiste aujourd'hui est un réel problème. Je pense, et c'est un engagement que nous avons d'ailleurs pris dans le programme, que la voix des médecins de statut et de santé publique est une voix importante. Aujourd'hui, des médecins généralistes ont plutôt envie de venir travailler dans des établissements structurés tels que le CMS plutôt que d'aller se lancer dans des aventures de montage de cabinet, de rachat de patientèle, etc. Donc, il faut conformément aux engagements qu'on a pris qu'on continue d'être attentif à cette question et à la porter.*

Sur la question du CMP enfants, on n'y est pour rien dans la fermeture malheureusement de l'antenne d'Ivry. Non, mais je ne dis pas que c'est ce que vous avez dit. Je dis que malheureusement c'est un choix qui a été fait de déplacer cette antenne vers une autre ville, en l'occurrence Alfortville puisque là, on est sur la psychiatrie pour les enfants liée à l'hôpital Esquirol - je pense ne pas commettre d'erreur - et qui organise et malheureusement on a subi là. L'offre de soins et d'accueil des enfants reste la même, même si elle ne se situe plus à Ivry, mais à Alfortville, puisque les enfants d'Alfortville précédemment étaient amenés à venir à Ivry. Donc, il y a eu une modification qui malheureusement du point de vue, je pense, de l'hôpital Esquirol correspond avant tout, comme pour nous d'ailleurs, à des besoins de recherche d'économies d'échelle et que les locaux qu'ils ont pu vendre ici, ils en ont trouvé des déjà disponibles ailleurs et tout ça est pour des raisons économiques. Mais en tout cas, on ne se satisfait pas de ce qu'est aujourd'hui l'état de la santé mentale, que ce soit pour les enfants ou pour les adultes. Quand on voit les moyens qu'ont été... la loi HPST, vous avez été nombreux à la pointer du doigt, n'y est pas pour rien et on ne peut être que très préoccupé. Et je pense qu'on partage tous autour de cette table ces préoccupations. Donc, voilà. Je vous propose néanmoins que nous adoptions la délibération qui nous est proposée. Vous vouliez parler. Excusez-moi ? Mme Lefranc. Je ne vous ai pas vue. Je suis désolé, vous ne vous êtes pas manifestée assez fort. Je vous en prie, allez-y. »

Mme LEFRANC. - *« La prochaine fois. Écoutez, je vais redire beaucoup de choses qui ont déjà été dites puisque les contrats locaux de santé sont bien sûr des outils indispensables pour réduire les inégalités de santé. Ça, je crois que ça ne reste plus à démontrer. Donc, la signature de ce contrat va dans le bon sens. Les axes de travail qui ont été choisis sont pertinents. Ils sont importants. Donc bien sûr, nous allons voter favorablement ce point. Alors moi aussi, j'avais une réflexion. Parce que si notre territoire est encore relativement bien pourvu dans le domaine des professionnels de santé, je pense qu'il va falloir être très vigilants sur la démographie pour ne pas que nous arrivions nous aussi à avoir des quartiers complètement désertés. Pas simplement par les médecins, mais aussi par d'autres professionnels, comme les infirmiers, les orthophonistes, etc. Voilà. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Donc écoutez, ça me rattrape comme tout à l'heure je n'ai pas été gentil avec vous. Enfin, je parle du groupe, pas de vous Mme Lefranc. Comme ça, vous aurez eu la conclusion sur ce dossier et de manière brillante. Donc, qui est pour la délibération proposée ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Écoute, bravo Catherine Vivien. Unanimité, mais je ne suis pas étonné. »*

M. BOUYSSOU met aux voix

D/ APPROUVE le Contrat Local de Santé 2015-2017 avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et la Préfecture du Val-de-Marne et la convention de financement pluriannuelle 2015-2017 avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

(unanimité)

AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

M. BOUYSSOU. - *« Donc, nous passons maintenant aux autres points à l'ordre du jour sur lesquels vous pouvez bien sûr sans autre forme de commentaire faire passer vos petites feuilles de vote, vu l'heure tardive. Mais j'essaye à chaque fois et ça ne marche pas tout le temps. Donc, est-ce qu'il y a débat ? Non. Donc, vous faites passer vos... Ah, je me disais. J'ai essayé quand même. Sigrid Baillon. C'est vous qui avez levé la main. Non ? C'est Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Vous voulez un global ou point par point ? »*

M. BOUYSSOU. - *« À cette heure-là, un global en isolant pour le dernier du global les points qui éventuellement appelleraient des réponses. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Alors sur le point 6, traditionnellement nous apportons notre soutien sur les garanties apportées par la ville aux emprunts en matière de construction de logements. Il s'agit d'une construction située 9 rue Pierre Rigaud. Donc, nous estimons hasardeux de continuer à lancer ces projets tant que nous n'avons pas d'éclairages sur la question de la pollution des sols. Et nous souhaitons demander s'il a été prévu d'introduire une clause qui permette à la ville de se protéger en cas de difficulté, de report ou de problématique du même genre que celle qui a été rencontrée pour le collège.*

Concernant le point 7, le projet des tennis, nous voterons pour, dans la continuité du vote réalisé en décembre 2014 ou novembre 2014. Néanmoins, nous souhaitons savoir si la crèche fait toujours partie du projet.

Concernant la réduction des ambitions en matière de lutte contre l'habitat insalubre, point 9, - 17 % en investissements, - 31 % en fonctionnement, alors que le Contrat Local de Santé que nous venons d'adopter place bien l'amplification de la lutte contre l'habitat indigne comme un objectif majeur, nous voterons contre.

Concernant le stationnement à Jeanne Hachette, le financement des travaux de réfection des sous-sols, enfin du parking, nous voterons contre, dans la continuité du vote que nous avons effectué en novembre 2014, trouvant déjà très onéreux ces travaux qui augmentent une fois de plus.

Concernant le point 14, nous voterons contre l'augmentation des indemnités du maire et des adjoints, en cohérence avec nos précédents votes, la ville utilisant des réglementations ouvertes pour s'attribuer les indemnités relevant des villes de plus de 100 000 habitants. C'est ça ? Vous allez pouvoir nous expliquer, M. Bouyssou.

Et puis concernant le point 21, le changement de statut du SIIM, nous aurions souhaité avoir un éclairage sur les motivations de ces statuts qui semblent destinés à préparer la future métropole, le conseil de territoire. Et donc en quoi la modification de ces statuts permet-elle au SIIM de pérenniser ses activités ou de conserver son autonomie par rapport au futur conseil de territoire ? Enfin, ce n'est pas très explicite dans la délibération.

Et simplement une petite remarque sur le point 20. En recherchant l'Institut français de Ramallah, nous nous sommes rendus compte qu'il s'agissait de l'Institut français de Jérusalem dont l'antenne est à Ramallah. Merci. »

M. BOUYSSOU. - « Alors, il y a beaucoup de questions, mais qui n'appellent pas toutes des réponses qui sont pour partie des explications de vote. J'en ai retenu deux qui nécessitent des réponses. C'est concernant la pollution de la rue Pierre Rigaud, etc. Je rappelle que toutes les mesures sont prises et que c'est le même opérateur, le même aménageur public qui a en charge l'ensemble du périmètre dans le cadre de la ZAC Ivry Confluences. Et que là ce qui nous engage, ce n'est pas sur la pollution des terrains, c'est sur la garantie d'emprunt par rapport à un bailleur social. On fait la même chose que d'habitude. Si évidemment il y avait des risques de pollution qui fassent qu'au dernier moment, les choses puissent ne pas se faire, la garantie d'emprunt tomberait exactement du même coup et toutes les garanties sont prises, comme toujours, réglementaires sur ces questions-là. Donc, je ne vois pas bien. Je trouve que ça alimente plutôt ce qu'on disait dans la première partie de notre conseil autour de la peur sur la pollution et tout. Toutes les mesures sont prises et la commune ne prend aucun risque supplémentaire par rapport à cette garantie d'emprunt. Donc, il n'y a pas grand-chose...

Sur Ledru Rollin, la crèche, c'est en cours de débat en ce moment. Ce n'est pas maintenu tel que nous l'avions prévu. Donc, il y a des débats en ce moment et on rendra les réponses là-dessus, mais le projet ne l'incorpore pas aujourd'hui, il l'incorpore comme un volume. Serait-ce une crèche ? C'est là où est le débat. Le volume est prévu pour cette crèche, mais on attend de voir pour des raisons qui seront très clairement explicitées dans le cadre des prochaines commissions développement de la ville que conduira Romain Zavallone.

Sur la question des indemnités, on a une enveloppe. Alors, il est un peu tard ce soir pour que j'aborde cette question dans sa globalité, mais je suis prêt à vous faire une réponse écrite là-dessus pour vous donner mon point de vue. Les adjoints au maire sont indemnisés, ils ne sont pas rémunérés. C'est-à-dire que par exemple, pour celles et ceux d'entre nous - ils ne sont pas nombreux, il y a quelques-uns, deux ou trois pas davantage - qui sont permanent pour les fonctions, le mandat électif qui leur est confié. Les autres continuent au moins partiellement à exercer une activité professionnelle. Il faut savoir que ceux qui pendant quelques années mettent entre parenthèses leur carrière professionnelle et qui n'ont que 1 800, même avec les augmentations, ce n'est quand même pas très très élevé. C'est plus que ce que touchent beaucoup d'Ivryens, j'en ai conscience. Mais ça n'ouvre pas les mêmes droits, notamment aux cotisations retraite. Pour arriver à un niveau de retraite correct, il faut mettre plusieurs indemnités bout à bout pour payer les charges sociales et cela se fait, en tout cas en ce qui concerne le Parti Communiste Français, dans le cadre des reversements au Parti Communiste qui permettent ensuite de dégager les niveaux de rémunération correctes et des cotisations sociales qui feront que les élus qui mettent leur carrière entre parenthèses un moment pourront demain, quand ils seront en retraite, à 60 ans j'espère ou à 65 ans, si les lois ne cessent de changer, pourront bénéficier d'une retraite décente. Donc, c'est à ce titre que régulièrement on met à bon niveau les indemnités des adjoints. Et vous aurez noté que la seule indemnité... on a créé une indemnité supplémentaire pour l'arrivée de Romain Zavallone sur l'enveloppe. Et vous noterez que l'indemnité, la seule qui n'augmente pas, c'est celle du maire. Elle est déjà très très élevée, donc elle n'a pas besoin d'augmenter. Et cette enveloppe est majorée en fonction de notre... je crois qu'on n'est pas chef-lieu de canton, mais quelque chose d'approchant, mais ce n'est pas l'équivalent d'une ville de 100 000 habitants. De toute façon, une ville de 58 000 habitants pour ce qui est des élus qui s'engagent dans la gestion municipale, le travail est presque aussi important. Mais en tout cas, cette enveloppe est calibrée une fois pour toutes. Elle n'était pas utilisée jusqu'au bout. Nous profitons de la création d'un nouveau poste de conseiller délégué pour employer l'ensemble de cette

enveloppe et augmenter sensiblement les indemnités des maires adjoints qui globalement le méritent bien. Y a-t-il d'autres interventions ? J'avais vu Romain Zavallone se manifester. »

M. ZAVALLONE. - *« Oui, merci. Très rapidement sur le point 9, le programme d'intérêt général de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, outre une incohérence mathématique flagrante sur les chiffres qui sont annoncés en introduction de l'exposé des motifs, nous déplorons que la situation budgétaire nous contraigne à réduire les objectifs visés par cette convention. À la veille de la COP 21, nous avons tous conscience que l'énergie encore bien trop émettrice de CO2, excusez-moi... que l'énergie ne peut plus être gaspillée. La récente loi de transition énergétique pour la croissance verte fait d'ailleurs de la rénovation énergétique un de ses piliers. Donc ces aides de l'ANAH s'adressent souvent aux plus fragiles. Ainsi, nous entendons à regret ce choix de nous concentrer sur les cas les plus urgents et prioritaires. Nous ne pouvons pourtant pas nous satisfaire de cette situation et veillerons à ce que les projets ajournés suite à cet avenant ne soient pas oubliés et puissent recevoir un soutien dans les meilleurs délais. Il en va de la cohérence de notre politique sociale et environnementale. »*

M. BOUYSSOU. - *« D'accord. Écoutez, j'entends votre position sur le sujet. Je rappelle simplement que ce serait bien sur ces sujets-là que ça se débâte à la commission. Ou alors on le met à l'ordre du jour et on en débat, mais c'est un sujet important qui d'ailleurs certaines années a été mis en affaire avec présentation orale au Conseil Municipal. C'est un point, mais j'aimerais mieux qu'on approfondisse ces questions dans les commissions. Effectivement, il y a une erreur dans l'exposé des motifs. Il y a des virgules qui sont mal placées. Il faut dire 33 et 11, donc on corrigera bien sûr. »*

M. ZAVALLONE. - *« Le débat a eu lieu. »*

M. BOUYSSOU. - *« Le débat a eu lieu. Super ! Donc... »*

M. ZAVALLONE. - *« Sommairement, il a eu lieu. »*

M. BOUYSSOU. - *« D'accord. »*

M. ZAVALLONE. - *« J'ai eu les explications et c'est pour ça que je dis aujourd'hui qu'on entend, on comprend ces décisions, mais on reste vigilant et on le regrette malgré tout. »*

M. BOUYSSOU. - *« C'est très bien. Donc, nous prenons acte. Mehdy Belabbas. »*

M. BELABBAS. - *« Merci, Monsieur le Maire. Très rapidement, nous avons en point d'information l'observatoire locatif sur le patrimoine locatif privé de la ville au 1^{er} janvier 2015. Nous souhaitons qu'à l'avenir, ce point, ces éléments qui sont discutés sur le patrimoine locatif de la ville puissent aussi être évoqués dans le cadre de la commission tripartite sur les questions de logement. C'est une demande qui a été faite en commission, à laquelle aucune suite n'a été donnée ou pas d'avis favorable en tous les cas. Mais on pense que le patrimoine locatif privé doit aussi intégrer la réflexion globale sur les questions de logement qu'on a mis en place dans le cadre de la commission tripartite. »*

M. BOUYSSOU. - *« Après, Mehdy Belabbas ? C'est bon ! Il y avait des votes au point 16 - 17, mais il n'y a pas de candidature. Donc, on prend acte et les personnes sont élues. C'est ça ? Oui, j'ai annoncé, donc tout va bien. Merci. Bonne soirée ! »*

LE CONSEIL,

1/ a) ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 du budget principal et PREND ACTE de ses annexes.
(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

1/ b) ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 du budget annexe d'assainissement et PREND ACTE de ses annexes.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

1/ c) ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 du budget annexe du chauffage urbain et PREND ACTE de ses annexes.

(35 voix pour, 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

1/ d) ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 du budget annexe de la restauration municipale et PREND ACTE de ses annexes.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

1/ e) ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 du budget annexe du service d'aide à domicile et PREND ACTE de ses annexes.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

1/ f) ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 du budget annexe du centre médico psychopédagogique et PREND ACTE de ses annexes.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

1/ g) ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile et PREND ACTE de ses annexes.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

1/ h) ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy et PREND ACTE de ses annexes.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

1/ i) ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 du budget annexe du service public d'élimination des déchets et PREND ACTE de ses annexes.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

2/ DECIDE d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties à concurrence de 50 % les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses d'équipement mentionnées à l'article 200 quater du code général des impôts et réalisées selon les modalités prévues au 6 du même article, lorsque le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération est supérieur à 10 000 € par logement ou lorsque le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération est supérieur à 15 000 € par logement, PRECISE que la présente délibération entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 et que la durée d'exonération est de cinq ans à compter de l'année qui suit celle du paiement du montant total des dépenses. Elle ne peut pas être renouvelée au cours des dix années suivant celle de l'expiration d'une période d'exonération.

(43 voix pour et 2 abstentions : MM. RHOUMA, HEFAD)

3/ DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Madame Djouhra Dahes, régisseur suppléant de la régie mixte d'avances et de recettes pour la maison de quartier Monmousseau, concernant le déficit résultant d'un vol d'une partie de la régie pour un montant de 585,51 € et DIT que, sous réserve de l'accord de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne, la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

(33 voix pour, 8 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, MM. RHOUMA, HEFAD et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

4/ DECIDE du classement de la place Voltaire et de la promenade Voltaire, ainsi que des diverses circulations précisées sur les plans, dans la voirie communale piétonne.

(unanimité)

5/ DECIDE d'acquérir au prix de quinze mille euros (15 000 €), le lot n° C 58, d'une superficie de 37 m², de l'ensemble immobilier Pont Lénine sis 17-19 promenade Venise Gosnat à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section N n° 268 et DIT que les frais inhérents à cette mutation sont à la charge de l'acquéreur.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

6/ a) ABROGE et **REPLACE** la délibération du 26 juin 2014 et **ACCORDE** la garantie communale à la SA HLM France Habitation à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 36449 d'un montant de 488 307 € qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 123 logements sociaux sis 9 rue Pierre Rigaud à Ivry-sur-Seine.

(35 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

6 b) ABROGE et **REPLACE** la délibération du 26 juin 2014 et **ACCORDE** la garantie communale à la SA HLM France Habitation à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 37026 d'un montant de 4 555 969 € qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 123 logements sociaux sis 9 rue Pierre Rigaud à Ivry-sur-Seine.

(35 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

7/ MODIFIE les dispositions des articles 1 et 2 de la délibération du 18 décembre 2014 comme suit : « **ARTICLE 1** : *ACCORDE la garantie communale à hauteur de 100% à ICF La Sablière S.A d'HLM pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 9 372 351 € qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réalisation d'une résidence sociale de 181 logements sise 22/24 rue Ledru Rollin à Ivry-sur-Seine* », « **ARTICLE 2** : *PRECISE que les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse de Dépôts et Consignations sont détaillées dans le contrat de prêt N° 38652 de la CDC* » et **PRECISE** que toutes les autres dispositions de la délibération du 18 décembre 2014 restent inchangées.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

8/ ABROGE la délibération du 9 avril 2015 accordant la garantie communale à la SCI IVRY Lamant Coutant pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 387 800 € qu'elle se proposait de contracter auprès du Crédit Coopératif pour la construction de 15 logements en PSLA sis 25/29 bis rue Marcel Lamant à Ivry-sur-Seine et **ACCORDE** la garantie communale solidaire de la Ville à la SCI IVRY Lamant Coutant à hauteur de 100%, soit 2 387 800 € pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre de l'emprunt d'un montant en principal de 2 387 800 € que la SCI IVRY Lamant Coutant se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

9/ APPROUVE l'avenant n° 3 à la convention de Programme d'Intérêt Général (PIG) « lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique » avec l'Etat et l'ANAH relatif à la réduction des objectifs du programme compte tenu des contraintes budgétaires.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

10/ APPROUVE les protocoles transactionnels avec les entreprises FORET et VISSOUARN relatifs aux travaux de rénovation de la toiture de l'Hôtel de Ville.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

11/ EMET un avis favorable à la demande présentée au Préfet du Val-de-Marne par la société FNAC DIRECT, 9 rue des Bateaux-lavoirs à Ivry-sur-Seine, pour lui accorder l'autorisation d'employer du personnel les dimanches 29 novembre, 6, 13, 20 décembre 2015 et 10 janvier 2016.

(34 voix pour et 11 voix contre : Mme SIZORN, M. ALGUL, Mmes MACEDO, OUDART, PETER, ZERNER, PIERON, MM. BEAUBILLARD, TAGZOUT, SEBKHI, RHOUMA)

12/ ACCORDE une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 150 000 €, qui sera affectée aux travaux de modernisation du parking Jeanne Hachette.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

13/ APPROUVE la convention relative à la collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers avec l'organisme coordinateur « OCAD3E ».

(unanimité)

14/ ABROGE sa délibération du 12 février 2015 fixant les modalités d'attribution des indemnités de fonction des élus, DECIDE d'attribuer des indemnités de fonction au Maire, aux adjoints, et aux autres conseillers municipaux, DECIDE d'appliquer aux indemnités de fonction des élus, la majoration prévue pour les communes ayant perçue la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un des trois derniers exercices, DECIDE d'appliquer aux indemnités de fonction du Maire et des adjoints, la majoration de 15% prévue pour les communes « chef-lieu de canton », FIXE comme suit le montant brut mensuel des indemnités de fonction attribuées au Maire, aux adjoints et conseillers municipaux d'Ivry-sur-Seine, majorations comprises :

✓ Maire :	6 139,37 €
✓ Adjoint :	2 221,92 €
✓ Conseiller délégué :	509,06 €
✓ Conseiller :	90,60 €

PRECISE que ces indemnités feront l'objet d'une revalorisation systématique dans les mêmes proportions que l'évolution du traitement indiciaire de la fonction publique servant à déterminer leurs montants, FIXE la date d'effet de la présente délibération au 25 septembre 2015 et PRECISE que pour le nouveau Conseiller municipal délégué les indemnités liées à cette délégation prendront effet à compter de la date de l'arrêté du Maire lui attribuant cette délégation.

(34 voix pour, 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA et 1 abstention : Mme SIZORN)

15/ PREND ACTE de la désignation de la nouvelle personnalité qualifiée ayant la qualité d'élu d'une collectivité territoriale du ressort de la compétence de l'office, pour siéger au Conseil d'administration de l'OPH d'Ivry-sur-Seine, en remplacement de Mme Chantal Bourvic comme suit :

- Mme Lamy KIROUANI

16/ PREND ACTE de la désignation conformément au tableau ci-après des membres du Conseil municipal représentant la Commune au sein des conseils d'écoles des établissements du premier degré d'Ivry-sur-Seine :

ECOLE	REPRESENTANTS	
	TITULAIRE	SUPPLEANTS
HENRI BARBUSSE - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Fanny Sizorn - Méhadée Bernard	- Arthur Riedackaer - Catherine Vivien
DANIELLE CASANOVA - <i>MATERNELLE</i>	- Atef Rhouma	- Mourad Tagzout
IRENE JOLIOT CURIE - <i>A</i> - <i>B</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Romain Marchand - Tariq Aït Amara - Ouarda Kirouane	- Atef Rhouma - Romain Marchand - Tariq Aït Amara
EUGENIE COTTON - <i>MATERNELLE</i>	- Nicole Polian	- Marie Piéron
ALBERT EINSTEIN - <i>ELEMENTAIRE</i>	- Méhadée Bernard	- Atef Rhouma
PAUL LANGEVIN - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Mehdy Belabbas - Pierre Martinez	- Mehdi Mokrani - Mehdy Belabbas
MAKARENKO - <i>ELEMENTAIRE</i> + - <i>MATERNELLE</i>	- Jeanne Zerner - Bozena Wojciechowski	- Catherine Vivien - Jeanne Zerner
GABRIEL PERI - <i>MATERNELLE</i>	- Séverine Peter	- Stéphane Prat
JACQUES PREVERT - <i>MATERNELLE</i>	- Patricia Gambiasio	- Ali Algul

ECOLES	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ROBESPIERRE - <i>MATERNELLE</i>	- Pierre Chiesa	- Sarah Misslin
JACQUES SOLOMON - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Evelyne Lesens - Sarah Misslin	- Sarah Misslin - Evelyne Lesens
MAURICE THOREZ - <i>A</i> - <i>B</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Stéphane Prat - Mourad Tagzout - Ali Algul	- Méhadée Bernard - Patricia Gambiasio - Nicole Polian
ORME AU CHAT - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Jacqueline Spiro - Sabrina Sebaihi	- Stéphane Prat - Bahri Sebkh
DULCIE SEPTEMBER - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Mehdi Mokrani - Bahri Sebkh	- Jacqueline Spiro - Romain Zavallone
GUY MOQUET - <i>ELEMENTAIRE</i> et - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	- Fabienne Oudart	- Pierre Chiesa
ROSA PARKS - <i>ELEMENTAIRE</i> et - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	- Marie Piéron	- Fanny Sizorn
ROSALIND FRANKLIN - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	- Romain Zavallone	- Pierre Martinez

17/ 1) DECIDE d'adhérer à l'Association Cultures du Cœur, APPROUVE ses statuts ainsi que la charte de déontologie et son avenant, AUTORISE le versement de la cotisation annuelle et PRECISE que le montant s'élève à 80 € pour l'année 2015.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

- 17/ 2) PREND ACTE** de la désignation comme représentant de la Ville à l'assemblée générale de ladite association :
- Mme Bozena WOJCIECHOWSKI
- 18/ Prend acte** de la communication du rapport d'activité et du compte administratif 2014 de la communauté d'Agglomération seine-Amont.
(39 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)
- 19/ APPROUVE** l'engagement de la Commune dans la candidature à l'appel à projet « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) portée par la CASA.
(unanimité)
- 20/ APPROUVE** la convention avec l'Institut français de Ramallah et PRECISE que le montant de la subvention accordée par la Ville à l'Institut français de Ramallah s'élève à 2 600 euros pour l'année 2015-2016.
(39 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)
- 21/ APPROUVE** le projet de nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Informatique Municipal (SIIM 94).
(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)
- 22/ APPROUVE** la cession de l'imprimante offset HEIDELBERG MOZH en raison de son obsolescence au profit de la société COCI SA (1 rue Maximilien Robespierre, 93135 Noisy le Sec) pour un montant total de 16 000 € H.T. et APPROUVE la cession de la développeuse de plaques, CTP SCREEN, PRT 4300 en raison de son inutilité du fait de la vente de l'offset au profit de la société IDEAL GRAFFIC (16 rue Ampère, 95300 Pontoise) pour un montant de 13 500 € H.T.
(39 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)
- 23/ APPROUVE** la demande d'agrément « centre social » sur l'animation globale pour 2015-2016 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Maison de quartier Petit-Ivry à Ivry-sur-Seine et SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels toute aide financière en fonctionnement pour la réalisation du projet.
(unanimité)
- 24/ APPROUVE** le versement par la Ville d'une aide à projet de 3000 € à la société Mécanos Productions afin de soutenir le projet documentaire retraçant l'histoire du théâtre Aleph, réalisé par Jean Michel Rodrigo et Marina Paugam.
(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)
- 25/ APPROUVE** le contrat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne et l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France permettant la mise en œuvre et le financement des nouveaux modes de rémunération par le Centre municipal de santé.
(unanimité)
- 26/ APPROUVE** la convention de prestation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France pour l'année 2015 permettant de financer les actions recentralisées de santé publique en matière de lutte contre la tuberculose, de vaccination et lutte contre les infections sexuellement transmissibles (IST) à hauteur de 161 221 €.
(unanimité)
- 27/ APPROUVE** la convention préleveur avec le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) « Laboratoire des Centres de Santé et Hôpitaux d'Ile-de-France (LCSH) ».
(unanimité)

28/ APPROUVE le protocole relatif à la prise en charge de la vaccination des sujets contacts de patients atteints d'une Infection Invasive à Méningocoque (IIM) par les équipes de la Croix Rouge au sein des locaux du Centre Municipal de Santé.

(unanimité)

29/ APPROUVE l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement relative à la Prestation de Service Unique, dispositif financier de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, concernant le multi-accueil « Rosa Bonheur ».

(unanimité)

30/ SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne une aide financière pour l'acquisition des locaux, les travaux d'aménagement de la structure et l'acquisition du matériel du futur relais assistantes maternelles « Hartmann ».

(unanimité)

31/ APPROUVE la convention d'hébergement type portant sur les conditions de séjour des résidents au sein des logements-foyers pour personnes âgées de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

32/ PREND ACTE du bilan annuel 2014 réalisé par la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées et **APPROUVE** les préconisations proposées par la Commission Communale pour l'Accessibilité pour 2015 :

- création d'un groupe d'usagers pour alimenter les réflexions de la commission,
- organisation d'une réunion rassemblant toutes les associations qui travaillent dans le champ du handicap,
- projet d'organisation d'assises locales sur le handicap,
- tenue de commissions à thématique spécifique,
- projet de participation au « forum emploi »,
- participation à l'élaboration du « forum intercommunal handicap » prévu au printemps 2016 qui rassemblera les villes de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Rungis, Valenton, Villeneuve Saint-Georges et Vitry-sur-Seine,
- poursuite de la participation au projet « wheelmap »,
- participation à l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ou Ad'AP).

REVENDIQUE ET EXIGE que les moyens nécessaires soient mis en place par l'Etat afin de favoriser une réelle politique nationale de mise en accessibilité, tant en ce qui concerne les aménagements des bâtiments et de la voirie, que l'accès au savoir, à la culture et à l'enseignement et **DEMANDE** la revalorisation des prestations, en particulier le montant de l'Allocation aux Adultes Handicapés.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

33/ DECIDE, à compter du 1^{er} octobre 2015, la mise à jour de la délibération du 20 décembre 2007 modifiée relative à l'organisation des astreintes et aux attributions des indemnités, selon les modalités figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération et **DECIDE**, à compter du 1^{er} octobre 2015, la modification de la délibération du 20 décembre 2007 modifiée par la mise en place d'une nouvelle astreinte au sein du service des installations sportives de la ville d'Ivry-sur Seine selon les modalités précisées dans le tableau annexé à la présente délibération.

(35 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

34/ RETIRE ET REMPLACE la délibération du 18 juin 2015, avec effet au 1^{er} juillet 2015, suite à une erreur matérielle concernant les grades de directeur territorial, d'attaché territorial, d'adjoint technique de 1^{ère} classe, d'adjoint technique de 2^{ème} classe, **DECIDE** la création des postes suivants : un poste d'attaché territorial, trois postes de rédacteur territorial, deux postes de d'éducateur de jeunes enfants, un poste d'enseignant artistique principal 2^{ème} classe spécialité Trombone à 7h45, un poste d'enseignant artistique principal 2^{ème} classe spécialité Trompette à 7h00, un poste d'enseignant artistique principal 2^{ème} classe spécialité Cor à 5h30, un poste d'enseignant artistique principal de 2^{ème} classe de 4 h 15 (BD), un poste d'enseignant artistique principal de 2^{ème} classe de 7 h 30 (création graphique et photo), un poste d'enseignant artistique principal de 2^{ème} classe de 10 h (dessin peinture), un poste d'enseignant artistique principal de 2^{ème} classe de 4 h 30 (gravure adulte), un poste d'enseignant artistique principal de 2^{ème} classe de 3 h 45 (multimédia), un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, **DECIDE** la suppression des postes suivants un poste de rédacteur territorial, un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, deux postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème}

classe, un poste d'enseignant artistique principal 2^{ème} classe spécialité Trombone à 6h45, un poste d'enseignant artistique principal 2^{ème} classe spécialité Trompette à 6h45, un poste d'enseignant artistique principal 2^{ème} classe spécialité Cor à 4h45, un poste d'enseignant artistique principal de 2^{ème} classe de 3 h (BD), un poste d'enseignant artistique principal de 2^{ème} classe de 3 h (création graphique et photo), un poste d'enseignant artistique principal de 2^{ème} classe de 8 h (dessin peinture), un poste d'enseignant artistique principal de 2^{ème} classe de 9 h (gravure adulte), un poste d'enseignant artistique principal de 2^{ème} classe de 7 h (multimédia), DECIDE la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit : 3 mois d'adjoint d'animation, 3 mois d'animateur, 3 mois d'adjoint technique, et 3 mois d'auxiliaire de puériculture, 3 mois d'attaché.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

35/ APPROUVE la convention avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France relative au financement des consultations de dépistage du VIH, du VHB et du VHC, dans le cadre du Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit et fixant le montant de la dotation forfaitaire annuelle allouée à la Ville à 58 506 € pour 2015.

(unanimité)

/ EST INFORME de l'état du patrimoine locatif de la Ville au 1^{er} janvier 2015 (habitation et hors habitation).

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} juin au 31 août 2015.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23h55

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU